



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DES ÉNERGIES DE SEINE-ET-MARNE

Rapport de contrôle du concessionnaire gaz 2022 pour l'exercice 2021



PRÉAMBULE



Madame le Maire, monsieur le Maire,

Le SDESM exerce la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz en Seine-et-Marne (AODG) pour plus de 185 communes du département dont 171 sont desservies par un réseau de distribution publique de gaz naturel exploité par le concessionnaire GRDF dans le cadre d'un contrat de concession signé en 2019.

Le contrat de concession s'appuie sur un cahier des charges, négocié à l'échelle nationale par la direction générale de GRDF et la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR). Ce cahier des charges rappelle notamment le rôle de la collectivité organisatrice du service public de distribution du gaz, de même qu'il définit les obligations du concessionnaire dans l'exploitation des domaines concédés.

La réglementation impose au SDESM de contrôler la bonne exécution du service ainsi dévolu. Le présent rapport a pour objet de répondre à cette obligation et de dresser un panorama complet de l'exécution du service rendu par le concessionnaire GRDF dans le cadre de notre contrat de concession.

Comme les années précédentes, le SDESM a confié à son prestataire AEC une mission de contrôle menée sous le pilotage du service Contrôle des Concessionnaires / Qualité de la Fourniture et de notre vice-président délégué Pascal Fournier. Qu'ils soient remerciés de leur rigoureuse implication dans l'exécution de cette mission de contrôle qui comporte l'analyse des données fournies par le concessionnaire et la mise en exergue des points à contrôler présentant de forts enjeux pour le SDESM (notamment la maintenance des réseaux pour prévenir tout risque pour la sécurité des usagers).

La crise énergétique et l'augmentation des prix de l'énergie auxquelles nous sommes tous confrontés renforcent nos exigences à l'égard du concessionnaire dans le domaine de la transition énergétique.

Nous avons ainsi consolidé notre partenariat avec les équipes de GRDF pour mener des projets en matière de sobriété énergétique et de développement des énergies renouvelables pour verdir le mix énergétique, en étudiant les potentialités de développement du gaz vert et de l'hydrogène renouvelable.

Nous avons également conduit des actions visant la promotion du biométhane au travers du développement de la filière de méthanisation agricole (mobilité propre décarbonée avec le bioGNV, injection de gaz vert dans le réseau de distribution, etc.). Ces actions ont été possibles dans le cadre de la charte partenariale CAP METHA 77 portée par le conseil départemental de Seine-et-Marne.

Dans ce contexte de crise, le SDESM reste plus que jamais mobilisé pour assurer aux usagers et à ses collectivités adhérentes un service public performant, répondant aux enjeux et au défi de la transition énergétique.

J'espère que vous trouverez dans ce rapport de précieuses informations pour comprendre le fonctionnement du service public de distribution de gaz.

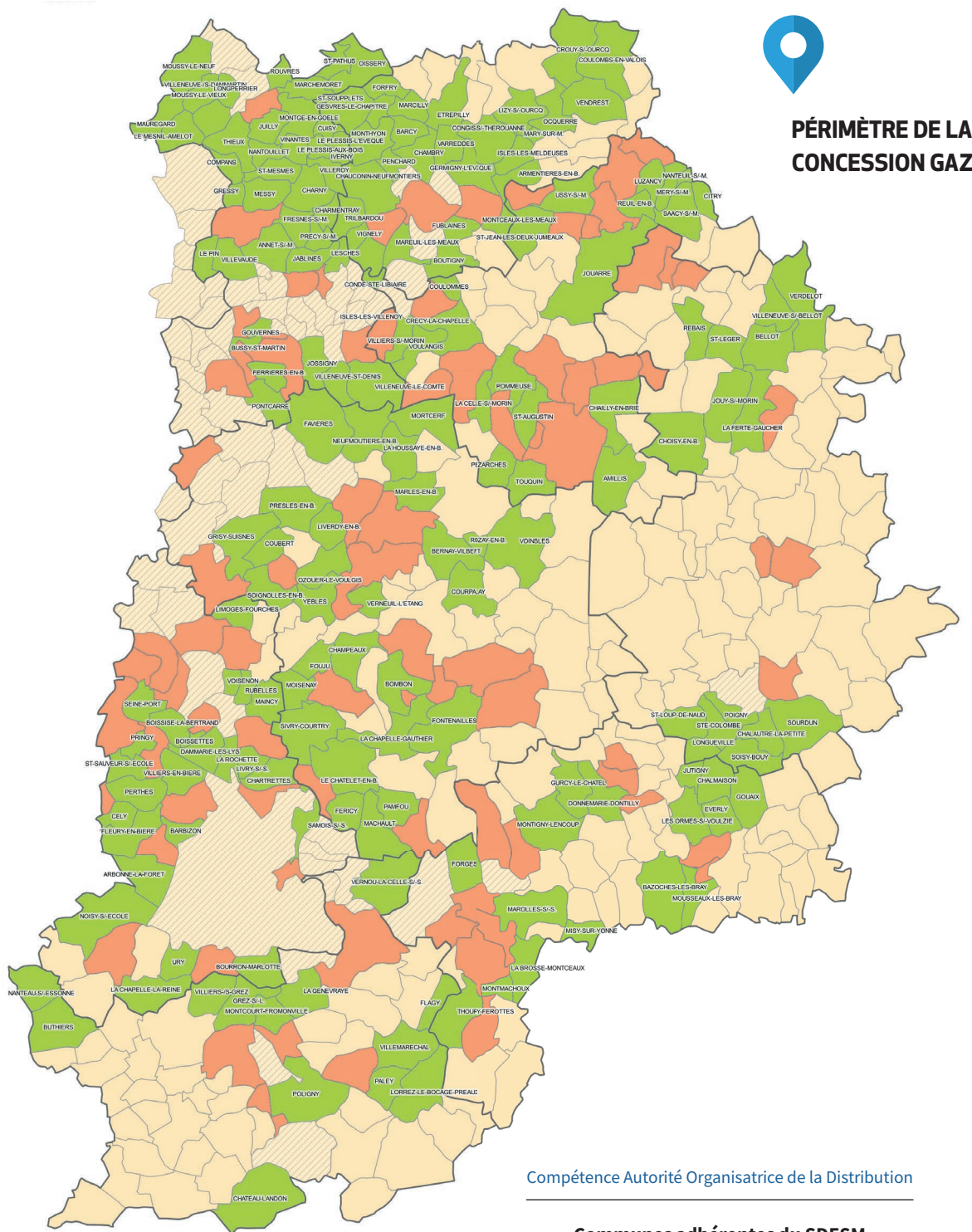
Pierre Yvroud
Président du SDESM

SOMMAIRE

1. LE TERRITOIRE, LES USAGERS ET LES QUANTITÉS ACHEMINÉES	4
1.1 Le territoire	
1.2 Les usagers	
1.3 Les quantités acheminées	
1.4 Les recettes d'acheminement	
2. SUIVI DE LA QUALITÉ DE SERVICE	15
2.1 Les prestations et la qualité de service	
2.2 Le relevé des compteurs	
2.3 Les réclamations	
3. CONTRÔLE TECHNIQUE	20
3.1 Inventaire et évolution des ouvrages	
3.2 Les travaux réalisés sur la concession	
3.3 La surveillance et l'entretien des canalisations	
3.4 La protection cathodique des canalisations en acier	
3.5 Les incidents d'exploitation	
4. CONTRÔLE FINANCIER ET COMPTABLE	56
4.1 Rappel sur le contexte et les objectifs du contrôle financier	
4.2 Les investissements	
4.3 Patrimoine en concession	
5. LE MOT DU CONCESSIONNAIRE	63
6. CONCLUSION	64

1. LE TERRITOIRE, LES USAGERS ET LES QUANTITÉS ACHÉMINÉES

1.1 Le territoire



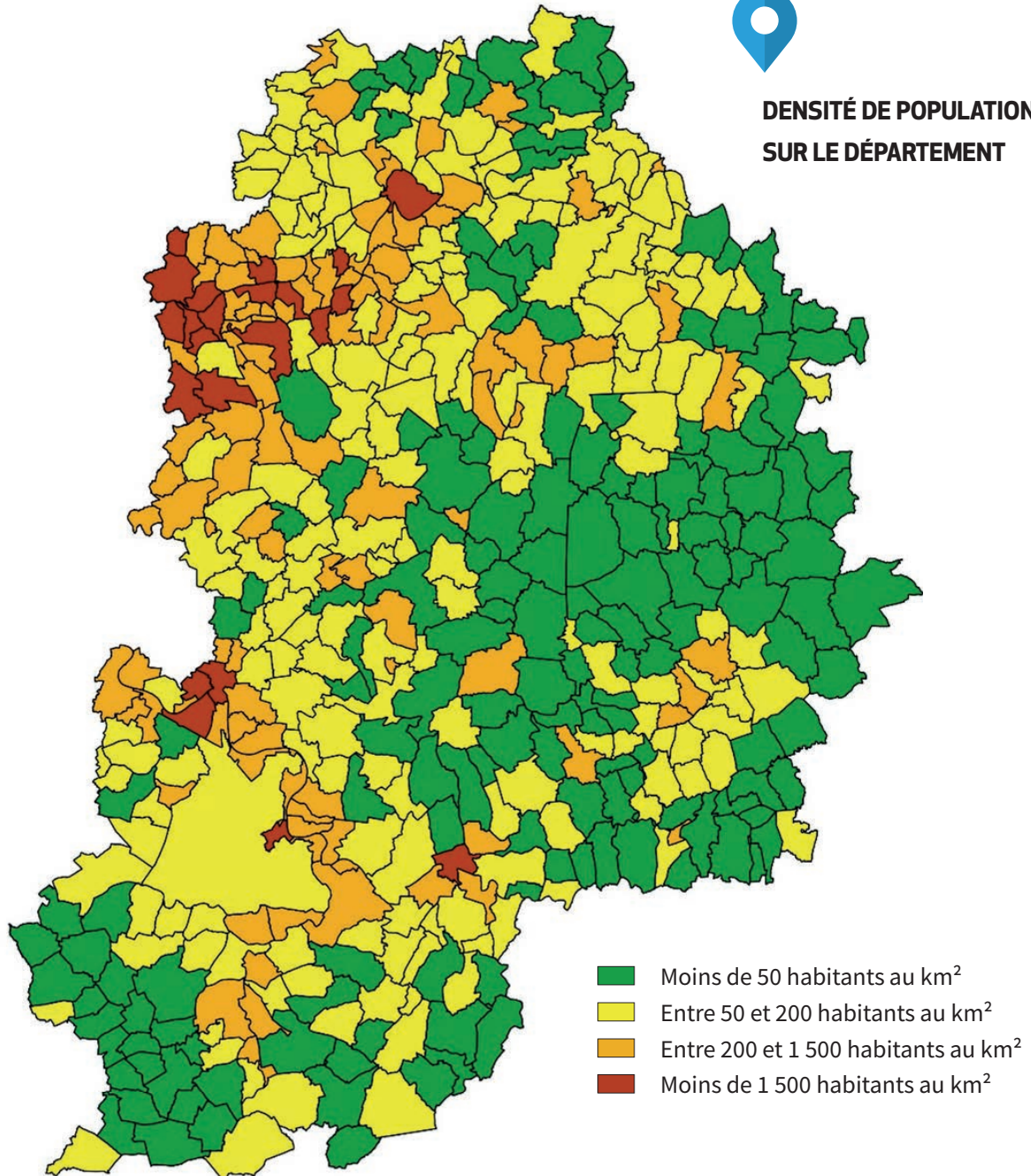
Communes adhérentes du SDESM

- Communes ayant transféré leur compétence (185)
- Communes n'ayant pas transféré leur compétence (85)
- Communes non desservies par le gaz et non consultées (178)
- Communes non adhérentes du SDESM (50)

Au terme de l'exercice 2021, le service de distribution de gaz concédé à GRDF par le SDESM rassemble 171 communes desservies en gaz naturel.



DENSITÉ DE POPULATION SUR LE DÉPARTEMENT



Sur le territoire concédé, le nombre d'usagers alimentés s'établit à 44 567 soit une augmentation de 3,1 % (+ 1 343 PCE) par rapport à l'observation précédente.

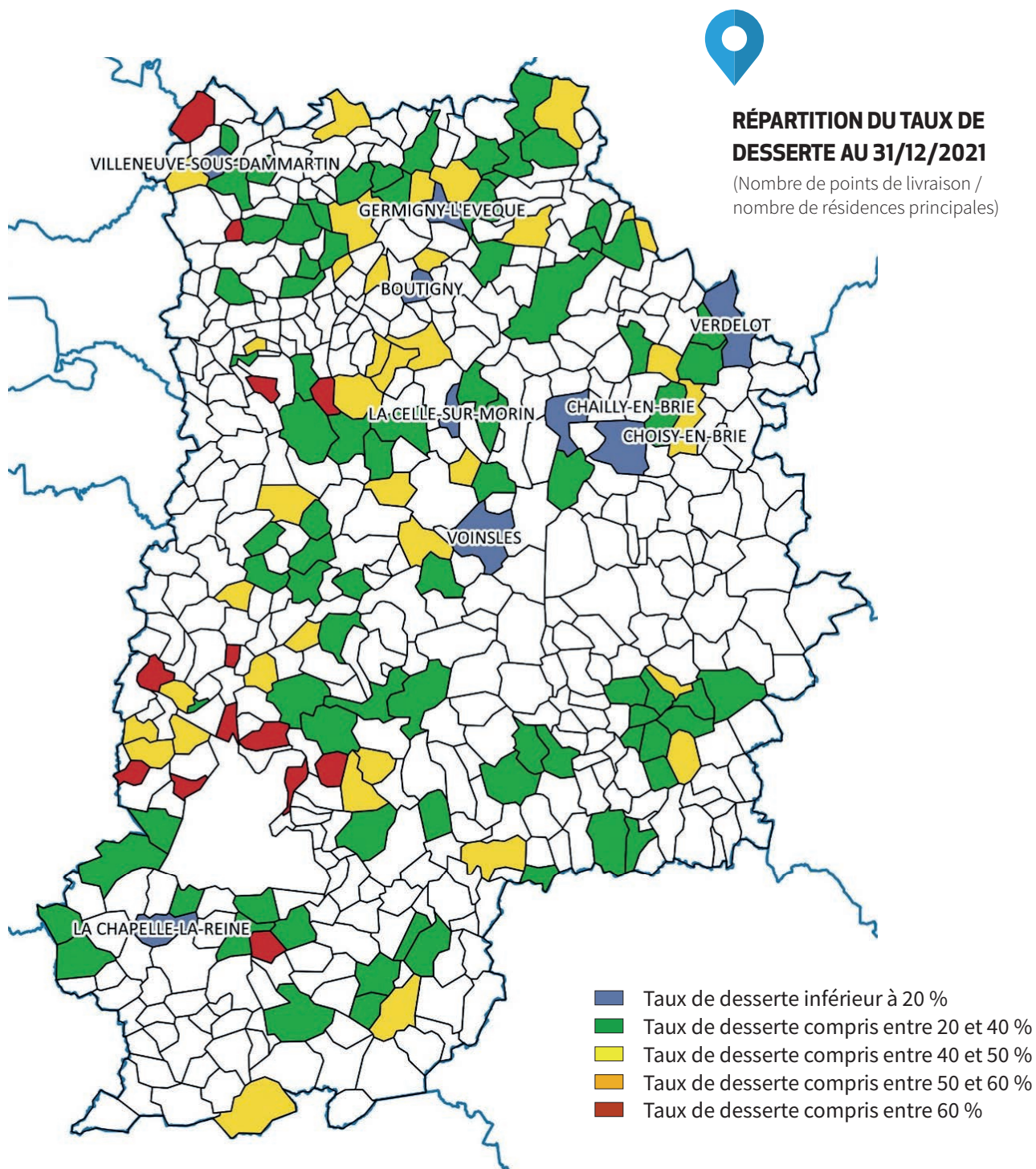
Cette augmentation est principalement liée à l'intégration des communes de Sourduin et Bourron-Marlotte au périmètre du SDESM **qui a conduit à une augmentation de 966 PCE**. À périmètre constant par rapport à l'observation précédente, l'augmentation du nombre de PCE est donc de 0,9 % (+ 377 PCE).

Les communes du périmètre enregistrant le plus de consommateurs finaux **restent les communes de Dammarie-lès-Lys, Saint-Pathus, La Ferté-Gaucher et La Rochette** (respectivement 4 802, 1 032, 988 et 977 et usagers).

À l'inverse les communes de Voinsles et de Chailly-en-Brie en comptabilisent le moins (respectivement 4 et 16 usagers, inchangé par rapport à l'observation précédente).

Globalement, le taux de desserte sur le territoire du SDESM atteint 43,1 % en 2021 (taux inchangé par rapport à l'observation précédente). Analysé à l'échelon communal, le taux de desserte présente des variations intercommunales importantes :

- Des valeurs supérieures à 80 % sont constatées sur trois communes : Barbizon (91 %), Gressy (83 %) et Samois-sur-Seine (92 %) ;
- A contrario trois communes présentent un taux de desserte plus marginal (inférieur à 15 %) : La Chapelle-la-Reine (14,9 %), Chailly-en-Brie (3,0 %) et Voinsles (1,9 %).



1.2 Les usagers

Nombre de clients de la concession

Tarifs	2017	2018	2019	2020	2021
Clients T1 et T2	41 494	41 904	42 441	43 410	43 787
Clients T3	384	395	395	404	393
Clients T4	4	4	4	5	5
Clients TP	0	0	0	0	0
TOTAL	41 882	42 303	42 840	43 819	44 185

Depuis le 1^{er} juillet 2007, les usagers du gaz peuvent choisir librement leur fournisseur (DSP). L'ouverture des marchés a eu pour conséquence la séparation physique et comptable des activités de fourniture et de distribution.

Le SDESM a concédé à GRDF l'activité de distribution sur la concession, le concessionnaire étant responsable de l'acheminement du gaz naturel et de l'exploitation du réseau de distribution publique de gaz pour les 171 communes adhérentes du SDESM ayant choisi de transférer cette compétence.

Le nombre d'usagers progresse légèrement de 3,1 % entre 2020 et 2021.

Nombre de clients de la concession

Secteurs d'activités	2017	2018	2019	2020	2021
Résidentiel	41 560	41 969	41 106	41 643	41 713
Tertiaire	249	242	1 359	1 777	1 977
Industriel	54	52	253	316	416
Agriculture	8	8	42	47	53
Autres	11	32	23	36	26
TOTAL	41 882	42 303	42 783	43 819	44 185

Le nombre d'usagers est en légère hausse dans tous les principaux secteurs d'activités. Même le secteur résidentiel repart à la hausse après une année 2019 en baisse.

1.3 Les quantités acheminées

Fin 2021, les quantités de gaz acheminées se sont portées à 1 289 GWh (hors correction climatique). Cette quantité est en augmentation de 21 % par rapport à l'observation précédente, en raison de l'intégration des communes de Sourdun et de Bourron-Marlotte (ces deux communes représentent environ 29 GWh de consommation gaz en 2021) mais aussi en lien avec une rigueur climatique plus importante.

Le périmètre du SDESM ayant fortement varié sur les dernières observations, il est pertinent de suivre la quantité de gaz acheminée par nombre d'usagers (point de livraison) sur le périmètre global de la concession.

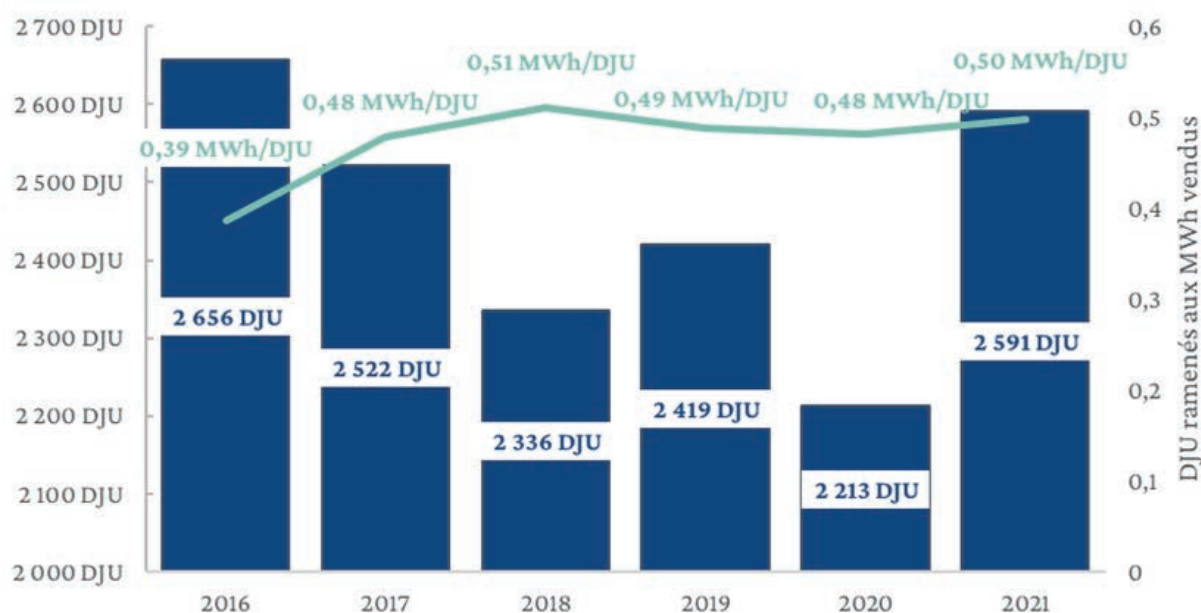
Après une baisse sur la période 2016-2020, cet indicateur repart à la hausse en 2021 principalement en lien avec une rigueur climatique importante en 2021.

Évolution des consommations gaz sur la période 2016 - 2021



Les DJU (ou Degrés Jours Unifiés) sont utilisés pour caractériser la rigueur climatique et permettent ainsi de réaliser des estimations de consommation d'énergie thermique. La consommation de gaz naturel est en effet en partie thermosensible car en partie dirigée vers la production de chaleur. L'analyse des consommations de gaz doit ainsi se faire au regard de la rigueur climatique.

Évolution des DJU mesurés sur la période 2016-2021 à la station de Melun-Villaroche



Les données de consommation présentées ci-après sont sous-estimées car les données transmises par GRDF ne présentent pas les données à caractère personnel quand le nombre d'usagers ou la consommation sur une commune et une gamme tarifaire spécifique sont inférieurs à un certain seuil. Le syndicat est pourtant en droit d'obtenir ces données.

L'analyse de la répartition géographique des acheminements met en évidence 4 communes ayant des consommations de gaz supérieures à 25 GWh et réunissant à elles seules environ 15 % des consommations du périmètre concédé : Dammarie-lès-Lys (98 GWh), Le Mesnil-Amelot (36 GWh), La Rochette (26 GWh) et Le Châtelet-en-Brie (27 GWh).

Dans le détail, les quantités précédemment identifiées se répartissent de la manière suivante :

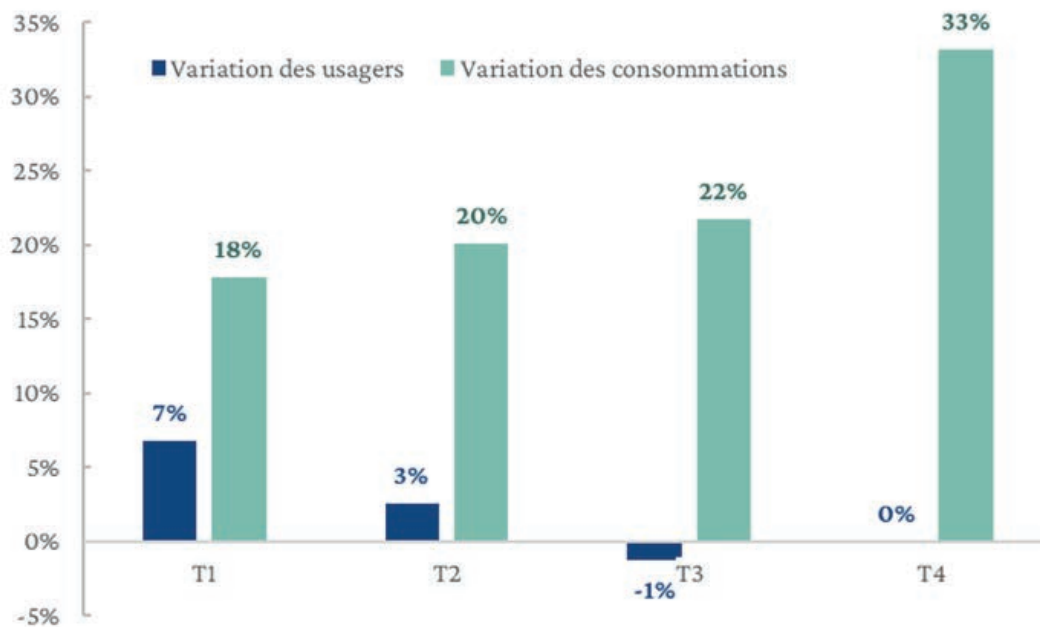
Tarifs	T1 < 6,0 MWh	T2 < 300 MWh	T3 < 6 000 MWh	T4/TP > 6 000 MWh
Nombres d'usagers	6 285	37 884	393	5
Quantités d'énergies livrées (GWh)	21,1	846,7	364,5	56,3
Livraison moyenne par usager (MWh/PdL)	3,3	22,4	927,6	11 263

Il convient alors de relever :

- Que 44 567 usagers sont dénombrés sur le périmètre du SDESM ;
- Qu'environ 85 % de ces usagers bénéficient du tarif d'acheminement T2 (cette gamme regroupe la majorité du secteur résidentiel) ;
- C'est aussi la gamme T2 qui concentre la majeure partie des quantités de gaz livrées (66 %).

Si l'on observe les variations d'usagers et de consommation par gamme tarifaire, entre les exercices 2020 et 2021, il est possible de formuler plusieurs remarques :

Variation interannuelles (2020-2021) des usagers et des consommations de gaz (par gamme tarifaire)

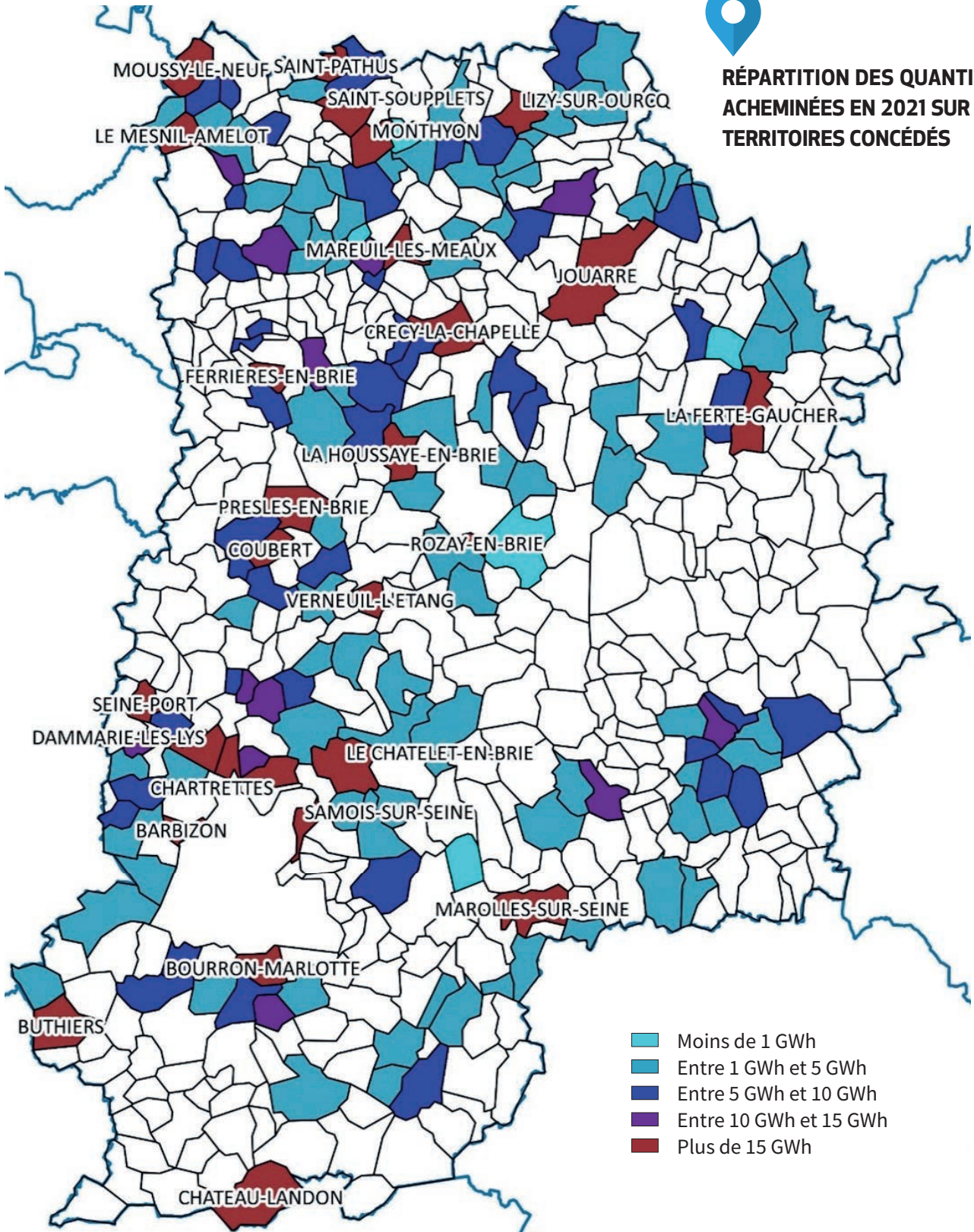


Les gammes tarifaires T1 et T2 connaissent une augmentation notable principalement en lien avec l'intégration des communes de Sourduin et de Bourron-Marlotte. Les quantités de gaz livrées augmentent quant à elles sur toutes les gammes tarifaires en lien avec la rigueur climatique plus importante évoquée supra.



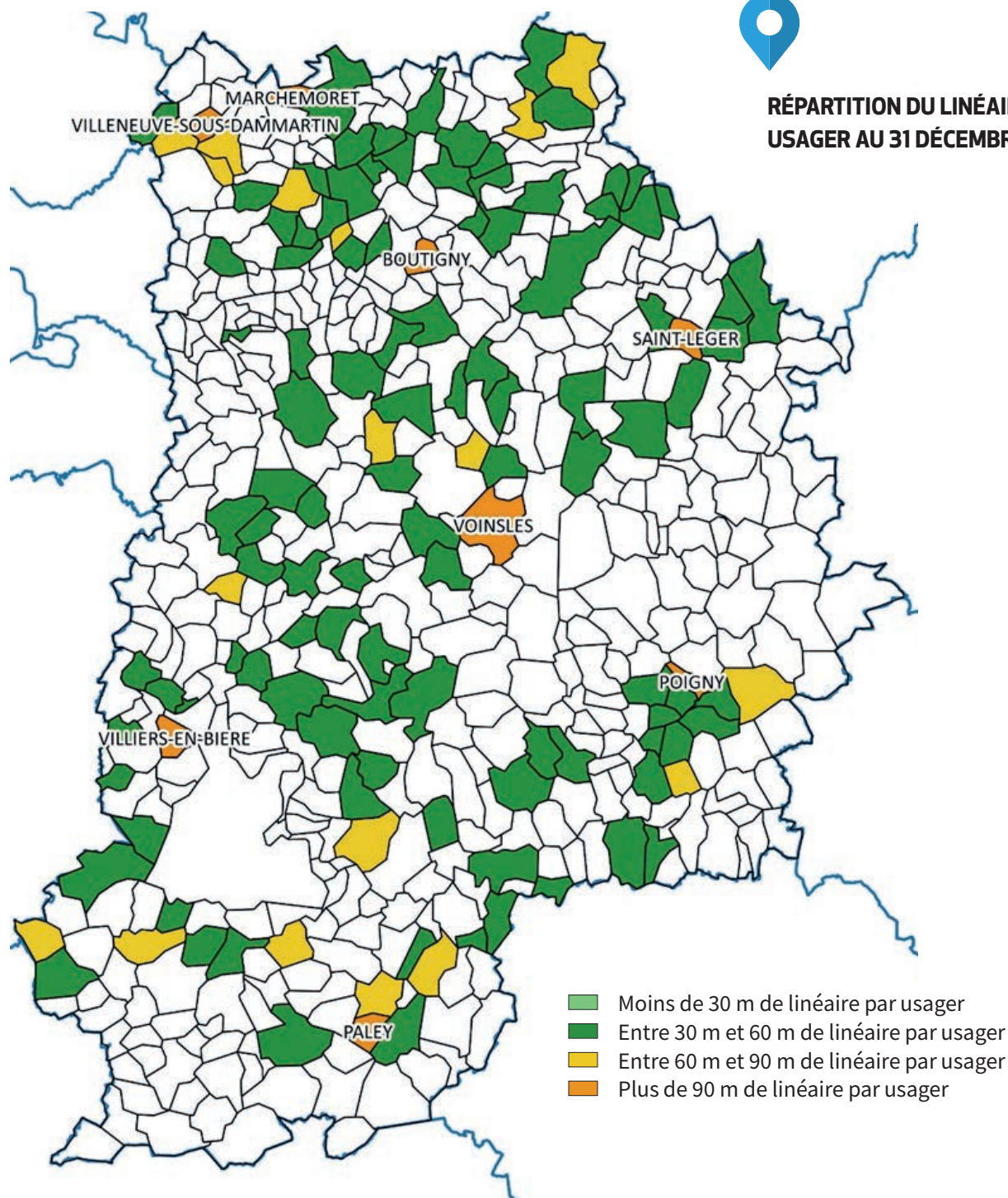


RÉPARTITION DES QUANTITÉS ACHEMINÉES EN 2021 SUR LES TERRITOIRES CONCÉDÉS





RÉPARTITION DU LINÉAIRE PAR USAGER AU 31 DÉCEMBRE 2021

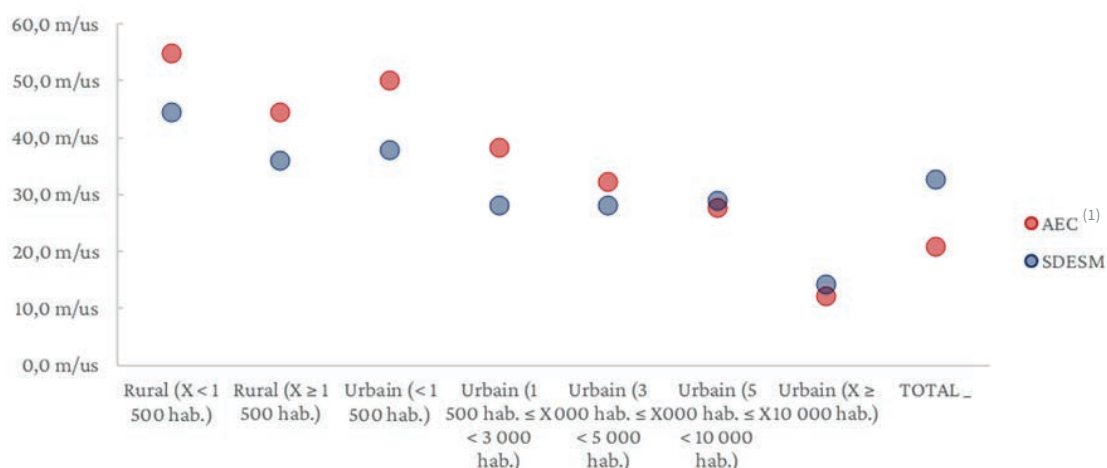


L'analyse des réseaux développés et des usagers desservis conduit à montrer :

- Que les communes les plus performantes sont :
Dammarié-lès-Lys, Pontcarré et Villeneuve-Saint-Denis avec respectivement 14,3 m/usg, 16,1 m/usg et 16,1 mètres linéaires par usager.
- Que les communes les moins performantes sont :
Villeneuve-sous-Dammartin, Saint-Léger et Villiers-en-Bière avec respectivement 163 m/usg, 109 m/usg et 189 mètres par usager.

À l'échelle du périmètre concédé, la longueur moyenne de réseau déployée pour desservir un usager est de 32,5 mètres contre 32,2 mètres en 2020.

Linéaire par usager - Comparaison moyenne AEC



⁽¹⁾ AEC : Cabinet Expert-Conseil mandaté pour le contrôle du concessionnaire.

Globalement, les communes de moins de 5 000 habitants du SDESM présentent un linéaire par usager plus faible que sur la moyenne observée d'autre part par AEC sur plusieurs concessions.

En revanche, cette tendance s'inverse très légèrement sur les communes urbaines plus densément peuplées. LE SDESM présente au global un linéaire par usager dans la moyenne de celui observé par ailleurs par le cabinet AEC.

Répartition de la fourniture par tarif d'acheminement en GWh

Tarifs	2017	2018	2019	2020	2021
Clients T1 et T2	820	794	780	737	723
Clients T3	418	353	350	305	300
Clients T4	45	43	44	42	42
Clients TP	0	0	0		0
TOTAL	1 283	1 190	1 174	1 084	1 065

Tarifs d'acheminement du gaz naturel :

T1 : Usage cuisine et eau chaude (0 à 6000 kWh/an).

T2 : chauffage domestique, écoles (6 001 à 300 000 kWh/an).

T3 : PME-PMI, piscines, groupes scolaires (300 001 à 5 000 000 kWh/an).

T4 : grands ensembles immobiliers, industries (plus de 5 000 000 kWh/an).

TP (tarif de proximité) : très gros consommateurs raccordés au réseau de distribution, mais ayant la possibilité de se raccorder au réseau de transport.

1.4 Les recettes d'acheminement

Les recettes d'acheminement n'ont pas été communiquées par gamme tarifaire comme précisé dans la demande de documents communiquée à GRDF. Il est simplement possible de constater, qu'au global, les recettes liées à l'acheminement du gaz naturel se portent à 16,1 M€ en 2021 contre 14,1 M€ en 2020.

Évolution du tarif ATRD¹ sur les dernières périodes tarifaires

ATRD GRDF		(ATRD4 ₁₅₀₇₀₁)	(ATRD5 ₁₆₀₇₀₁)	(ATRD5 ₁₇₀₇₀₁)	(ATRD5 ₁₈₀₇₀₁)	(ATRD5 ₁₉₀₇₀₁)	(ATRD6 ₂₀₀₇₀₁)
Période de validité		01/07/15 au 30/06/16	01/07/16 au 30/06/17	01/07/17 au 30/06/18	01/07/18 au 30/06/19	01/07/19 au 30/06/20	01/07/20 au 30/06/21
Terme Fixe annuel hors terme Rf	T1	34,56 €	34,20 €	33,48 €	34,20 €	34,32 €	33,48 €
	T2	133,32 €	135,36 €	132,60 €	135,24 €	135,96 €	132,12 €
	T3	757,08 €	764,40 €	748,68 €	763,68 €	767,52 €	792,48 €
	T4	15 295,56 €	15 717,36 €	15 395,16 €	15 704,64 €	15 784,68 €	15 607,20 €
	TP	35 684,40 €	36 668,52 €	35 916,84 €	36 638,76 €	36 852,60 €	36 703,56 €
Terme proportionnel	T1	27,35 €/MWh	28,72 €/MWh	28,13 €/MWh	28,70 €/MWh	28,85 €/MWh	29,79 €/MWh
	T2	8,04 €/MWh	8,35 €/MWh	8,18 €/MWh	8,34 €/MWh	8,38 €/MWh	8,43 €/MWh
	T3	5,65 €/MWh	5,82 €/MWh	5,70 €/MWh	5,81 €/MWh	5,84 €/MWh	5,94 €/MWh
	T4	0,79 €/MWh	0,82 €/MWh	0,80 €/MWh	0,82 €/MWh	0,82 €/MWh	0,83 €/MWh

¹ ATRD = « Accès des tiers au Réseau de Distribution ». C'est le tarif d'utilisation du réseau de distribution de GRDF.



2. SUIVI DE LA QUALITÉ DE SERVICE

2.1 Les prestations et la qualité de service

Les prestations et services réalisés par le concessionnaire sont définis dans le catalogue des prestations, lui-même fixé par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE).

À la demande des clients ou des fournisseurs de gaz naturel, GRDF réalise :

- Des prestations comprises dans le tarif d'acheminement (changement de fournisseur sans déplacement, intervention de sécurité et de dépannage, relevé cyclique, mise hors service suite à la résiliation du contrat de fourniture...).
- Des prestations payantes, facturées à l'acte ou périodiquement selon leur nature (mises en service d'installations, modifications contractuelles, interventions pour impayés ou pour travaux...).

Principales demandes de prestations réalisées sur la concession

	2017	2018	2019	2020	2021
Mise en service	3 946	4 250	4 611	4 205	4 373
Mise hors service	2 258	2 022	2 075	2 015	2 261
Intervention pour impayé (coupure, prise de règlement, rétablissement)	331	275	187	185	217
Changement de fournisseur (avec ou sans déplacement)	2 290	1 637	2 726	2 935	3 481
Demande d'intervention urgente ou express	208	200	182	148	192
Déplacement vain ou annulation tardive	82	87	124	106	70
1 ^{ère} mise en service	644	556	566	568	533

Les indicateurs de suivi de la performance permettent de mesurer le niveau de qualité de service du concessionnaire, de s'assurer que les clients utilisateurs des réseaux de distribution publique bénéficient d'un bon niveau de qualité pour l'utilisation du gaz.

Pour que le suivi de ces critères par le concessionnaire soit pérenne et fiable, il faut se référer aux critères qualitatifs établis par la CRE pour le suivi de l'activité du distributeur à savoir :

- Le taux de raccordement
- Le taux de mise en service
- Le taux de relevés semestriels d'index

Ces critères qualitatifs sont observés par la CRE selon deux objectifs :

- Objectif de base correspondant au seuil minimum à respecter (pour ne pas être soumis au malus financier)
- Objectif cible correspondant au seuil minimum à dépasser (pour obtenir un bonus financier)

La CRE a instauré une régulation incitative sur ces objectifs avec des bonifications versées à GRDF en cas de sur-performance, et des pénalités en cas de sous-performance.

Respect des délais de demandes

Respect des délais catalogue	2017	2018	2019	2020	2021
Taux de respect du délai catalogue de réponse aux demandes reçues des fournisseurs	96,9	93,9	95,8	96,3	95,5
Taux de raccordement dans le catalogue	97,5	96,6	94,3	79,1	77,1

Taux de raccordements réalisés dans le délai convenu

- Objectif de base : 85 %
- Objectif cible : 90 %

Le ratio présenté est le nombre de raccordements mis en gaz durant le mois M (dans le délai convenu), divisé par le nombre total de raccordements. Il est calculé en comptabilisant les branchements mis en gaz avant la date de mise en service convenue avec le client. Les branchements à procédure accélérée (urgent) ne sont pas comptabilisés dans ce ratio.

En 2021, le ratio moyen reste excellent sur le périmètre du SDESM puisque 95,5 % des raccordements ont été réalisés dans les délais. Les objectifs de base et cible sont respectés.

En 2021, il est à noter que le taux de raccordement baisse encore après la chute de 2020 avec 79,1% bien au-dessous des objectifs de base (85 %).

Les années de crise sanitaire peuvent l'expliquer, cependant des détails seront demandés à GRDF.

2.2 Le relevé des compteurs

Qualité des relevés de comptage sur la région Île-de-France

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Taux de relevés lus au moins 1 fois par an	99,6 %	N/C	98,9 %	N/C	99,5 %	99,4 %
Taux de relevés sur index réels	95 %	N/C	96,8 %	98,5 %	97 %	98 %
Taux d'index rectifiés a posteriori	0,2 %	N/C	0,1 %	0,3 %	0,3 %	0,4 %

Le relevé des compteurs par GRDF est aujourd'hui séparé entre les consommateurs les plus importants et le reste des clients dont le relevé est organisé sur un rythme semestriel.

Le relevé semestriel est réalisé par des entreprises prestataires de GRDF qui se rendent chez tous les clients disposant d'un compteur. Si le client a souscrit un contrat de fourniture avec un fournisseur, on parle de compteur actif. Si le client n'a pas de contrat avec un fournisseur, on parle de compteur inactif. Dans les deux cas, GRDF relève les compteurs pour vérifier l'absence de consommation irrégulière.

D'une manière générale, les indicateurs mis en place par la CRE, comme les années précédentes, mettent en évidence une qualité de service d'un très bon niveau de la part du concessionnaire en Île-de-France et sur le territoire du SDESM.

Les missions de la Commission de Régulation de l'Énergie

La CRE est une autorité administrative indépendante, créée à l'occasion de l'ouverture à la concurrence des marchés de l'énergie (lois du 10 février 2000 et du 3 janvier 2003 relatives aux marchés de l'électricité et du gaz et au service public de l'énergie).

Son objectif est de concourir au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel au bénéfice des consommateurs finals et de s'assurer que chaque utilisateur puisse accéder aux réseaux de distribution de façon transparente et non discriminatoire.

Accessibilité des compteurs résidentiels (< 16 m³) sur la concession

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombres de compteurs actifs	32 279	37 736	40 613	41 085	42 078	42 342
Dont accessibles	29 289	35 257	38 546	38 982	41 014	41 538
Nombres de compteurs inactifs	1 027	1 123	1 487	1 435	1 451	1 676
Taux d'accessibilité sur la concession	97,6 %	90,7 %	91,6 %	94,9 %	92 %	92,1 %

La majorité des compteurs est accessible sans nécessiter la présence de l'utilisateur. Dans le cas d'un compteur inaccessible (situé dans le logement de l'utilisateur), un rendez-vous client est nécessaire pour collecter l'index, et une annonce du passage du releveur est faite au préalable. L'utilisateur aura la possibilité, s'il ne peut pas être présent lors du passage du releveur, de fournir un auto-relevé qu'il pourra transmettre à GRDF.

En 2021, le taux d'accessibilité des compteurs (92,1 %) est stable sur le périmètre du SDESM.

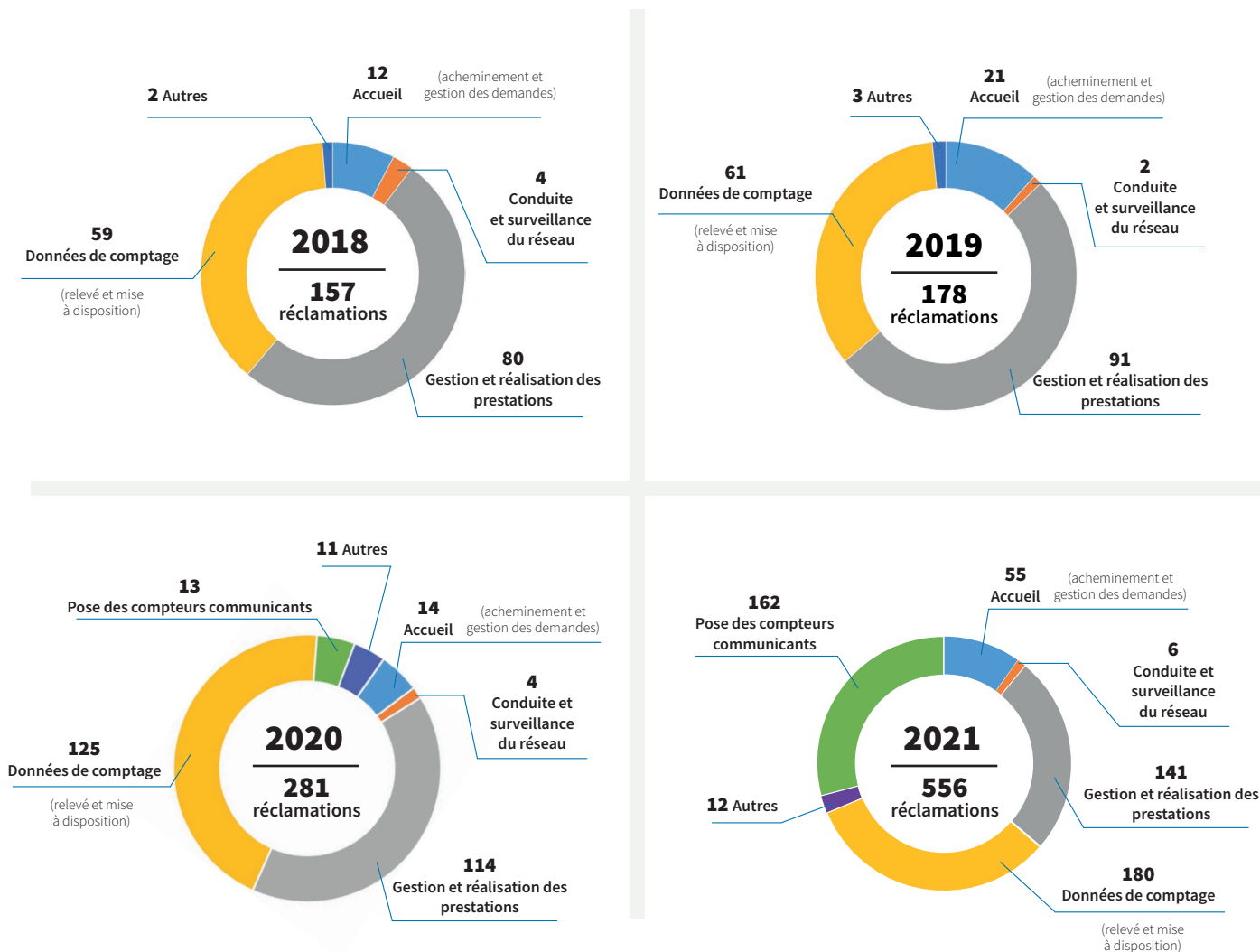
Il faut noter que l'organisation du relevé des compteurs évolue avec l'arrivée des compteurs communicants gaz qui doivent réduire, au fil de leur déploiement, la volumétrie du relevé à pied et amener des évolutions profondes dans le pilotage de la qualité produite.



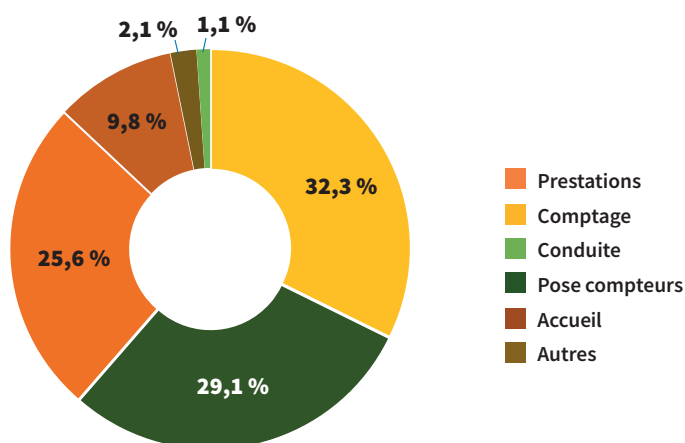
2.3 Les réclamations

Les réclamations émises par les clients se répartissent en plusieurs catégories de motifs ou processus :

- **Accueil** : accueil acheminement, livraison/gestion des demandes
- **Conduite** : conduite et surveillance du réseau
- **Comptage** : données de comptage (hors compteurs communicants)
- **Prestations** : gestion et réalisation des prestations
- **Autres**



Pour 2020, un critère supplémentaire apparaît avec la **pose des compteurs communicants**.



En 2021, 556 réclamations ont été adressées au concessionnaire.

141 réclamations portent sur la gestion et la réalisation des prestations, thème relativement récurrent depuis plusieurs exercices. Les demandes précises ne sont pas transmises par GRDF, mais considérant l'augmentation systématique depuis 2018, le SDESM va étudier cette question avec plus de précision. Il est à noter que le mode préférentiel des réclamations est désormais le portail internet.

De son côté, le SDESM a été sollicité deux fois seulement en 2021 dans le cadre du contrôle au quotidien. Le nombre de réclamations augmente de plus de 100 % entre 2020 et 2021.

La principale cause étant l'accélération du déploiement des nouveaux compteurs.

De plus, GRDF étant plus connu des usagers, ceux-ci l'interpellent directement sans passer par leur fournisseur d'énergie. Le concessionnaire ayant aussi structuré et simplifié son accueil téléphonique et son site internet, les contacts pour des demandes et des réclamations y sont facilités. Enfin, une meilleure qualification dans les outils de collecte du concessionnaire permet d'en fiabiliser le dénombrement.

Le délai de traitement des réclamations sous 30 jours (tous émetteurs confondus) reste très bon et atteint un taux de 95 % en 2021.



3. CONTRÔLE TECHNIQUE

3.1 Inventaire et évolution des ouvrages

Évolution du réseau

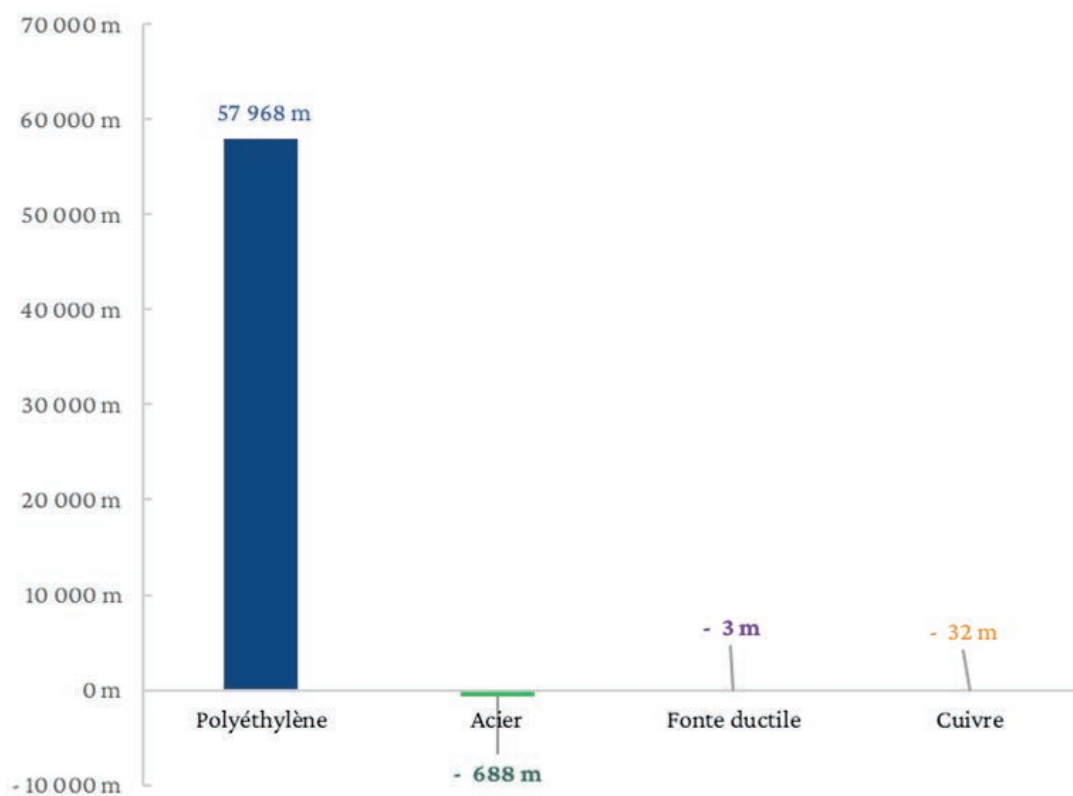
Canalisations (longueur en kilomètres)	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Longueur totale des canalisations	1 080	1 269	1 367	1 377	1 394	1 451

Les canalisations permettent l'acheminement du gaz depuis les postes de livraison jusqu'aux branchements des clients.

Au terme de l'exercice 2021, GRDF exploite 1 451 kilomètres de canalisations constitutives du réseau concédé contre 1 394 kilomètres en 2020. Là encore, cette augmentation est liée à l'intégration des communes de Sourduin et de Bourron-Marlotte. À périmètre constant, l'augmentation du linéaire de réseau est de 25,8 km soit une augmentation de 1,8 % entre les deux observations.

Répartition du réseau par matériaux

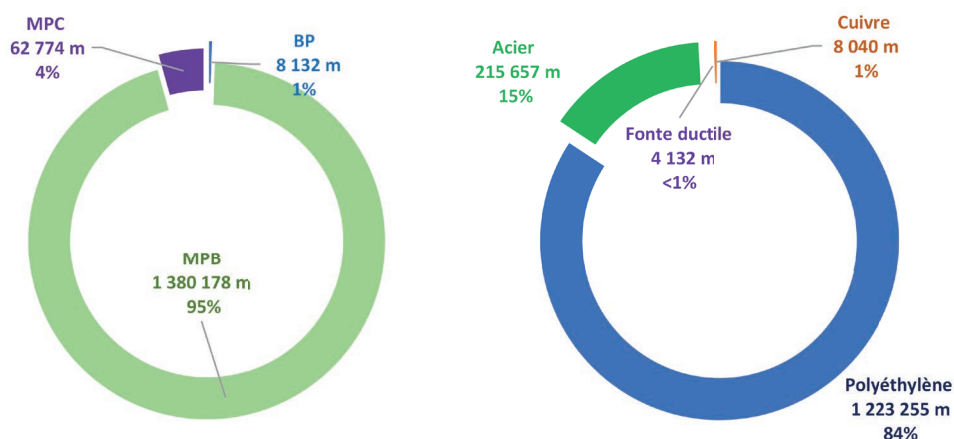
Évolution du linéaire de réseau par matière entre 2020 et 2021



Ainsi ces évolutions amènent à constater la constitution actuelle du réseau :

Répartition du réseau par pression

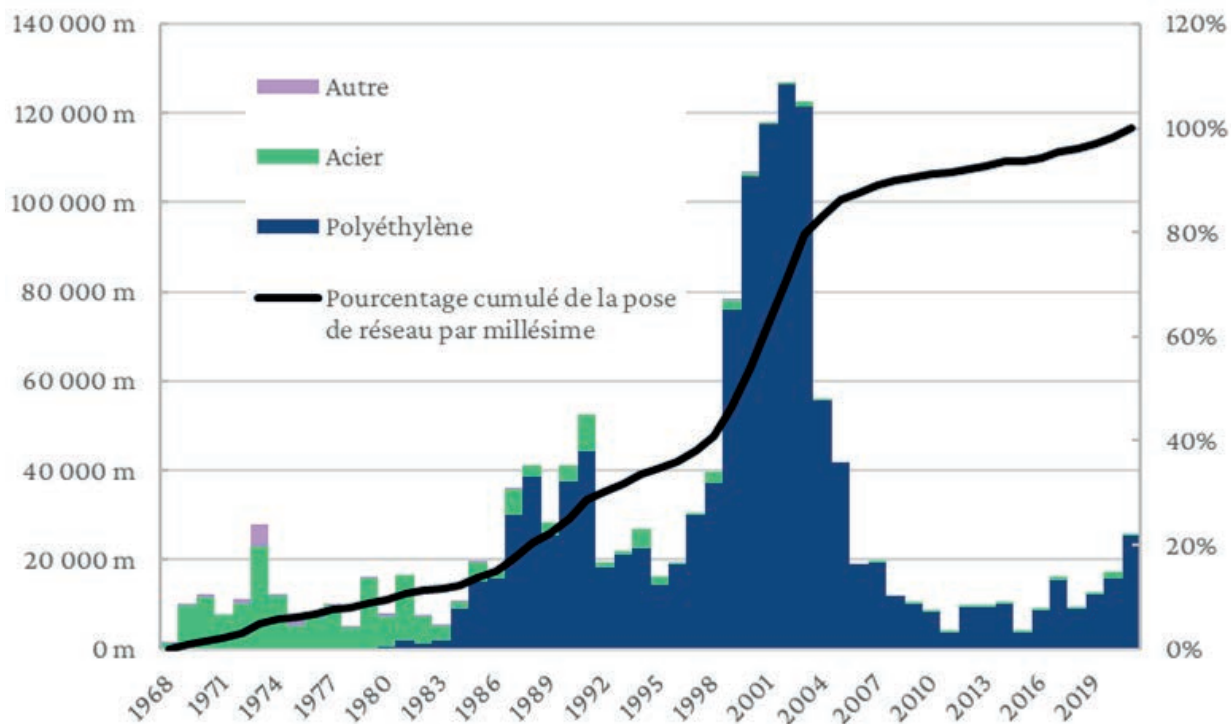
Répartition du linéaire par type de matériaux constitutifs et pression d'exploitation au 31/12/2021



Les réseaux sont majoritairement constitués de canalisations en polyéthylène (84 %), mais également en acier (15 %), le reste étant constitué en fonte ductile et en cuivre.

Les canalisations sont principalement exploitées en moyenne pression B (95 %). Elles comportent aussi une partie exploitée en moyenne pression C (4 %) et une autre en basse pression (1 %).

Répartition du linéaire par année de pose et par matériaux au 31/12/2021

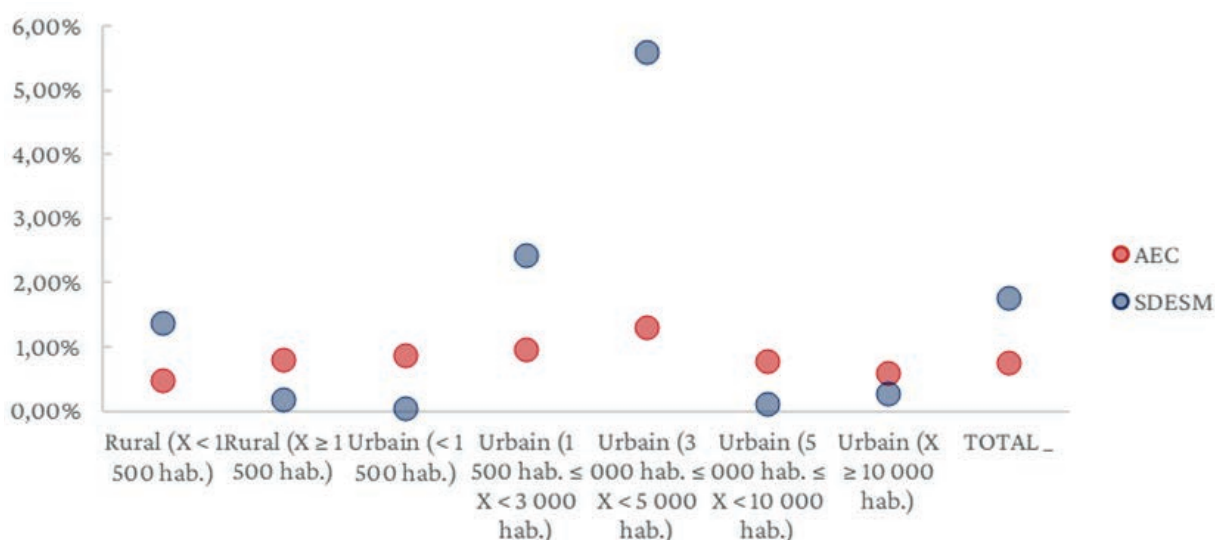


L'analyse de l'évolution de l'historique de constitution de l'infrastructure de distribution conduit à observer que :

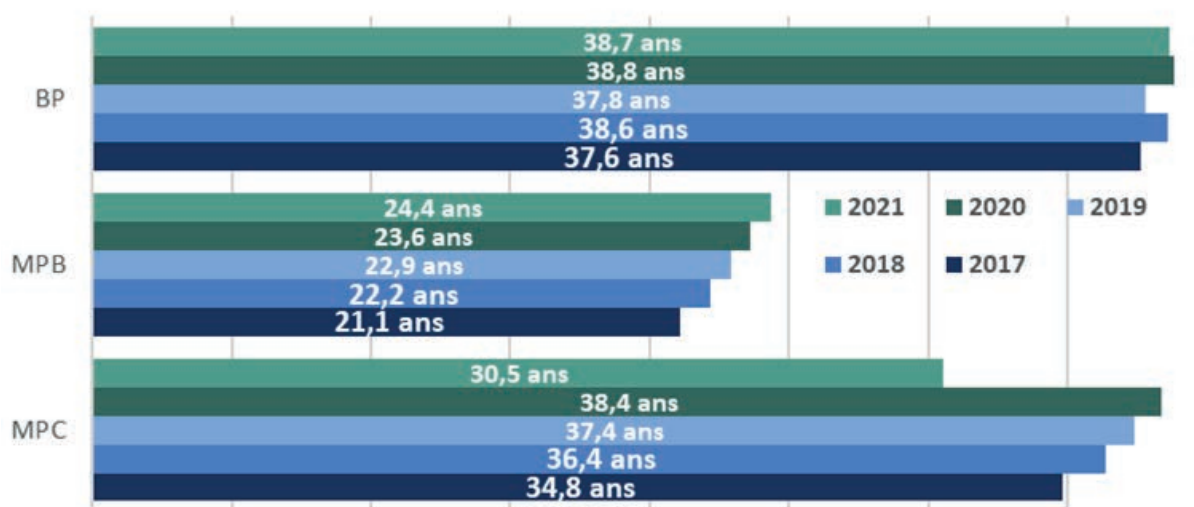
- 29 % du linéaire concédé est plus que trentenaire (soit 413 kilomètres) et 7 % du linéaire concédé a plus de 45 ans. Cette part de linéaire est très majoritairement constituée d'acier. Rappelons que la durée de vie théorique des réseaux est de 45 ans, et que les ouvrages de plus de 45 ans sont donc susceptibles d'être renouvelés à court terme. Il est à noter que plus de 20 % de ces réseaux âgés de plus de 45 ans sont situés sur la commune de Dammarie-lès-Lys.
- Il est à noter que 25 658 m de canalisations datent de 2021, ce qui représente 1,8 % du linéaire de réseau total. Ainsi plus globalement, depuis 2006, le rythme de développement du réseau s'est fortement ralenti.

Âge moyen des canalisations

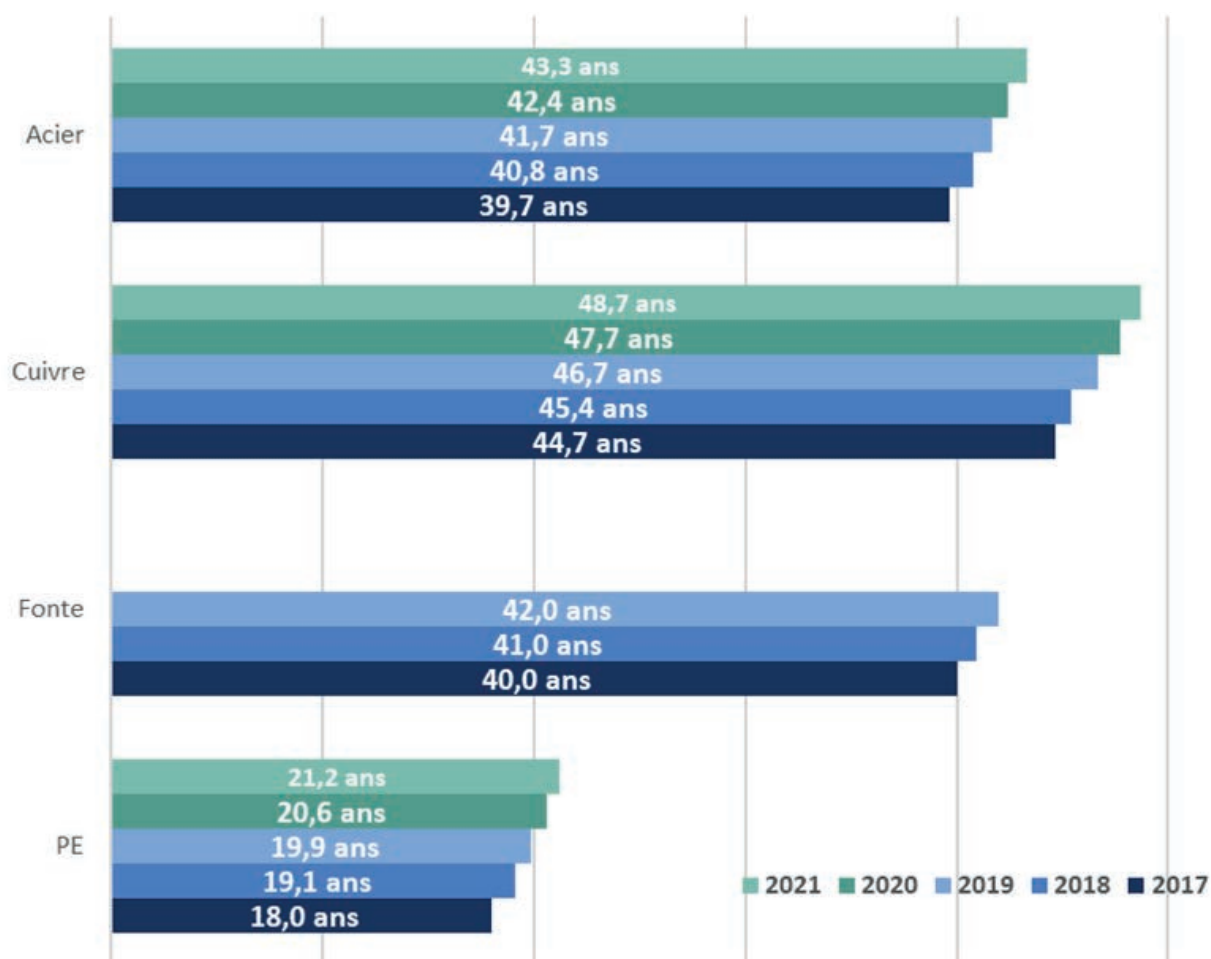
Réseaux mis en service – Comparaison moyenne AEC



Âge moyen des réseaux par pression

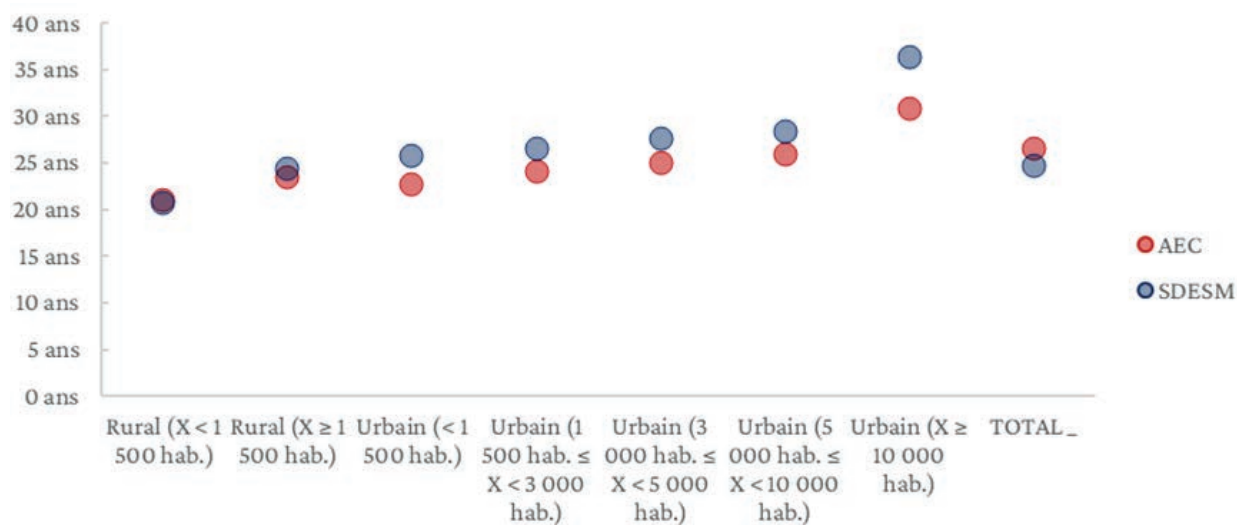


Âge moyen des réseaux par matériaux



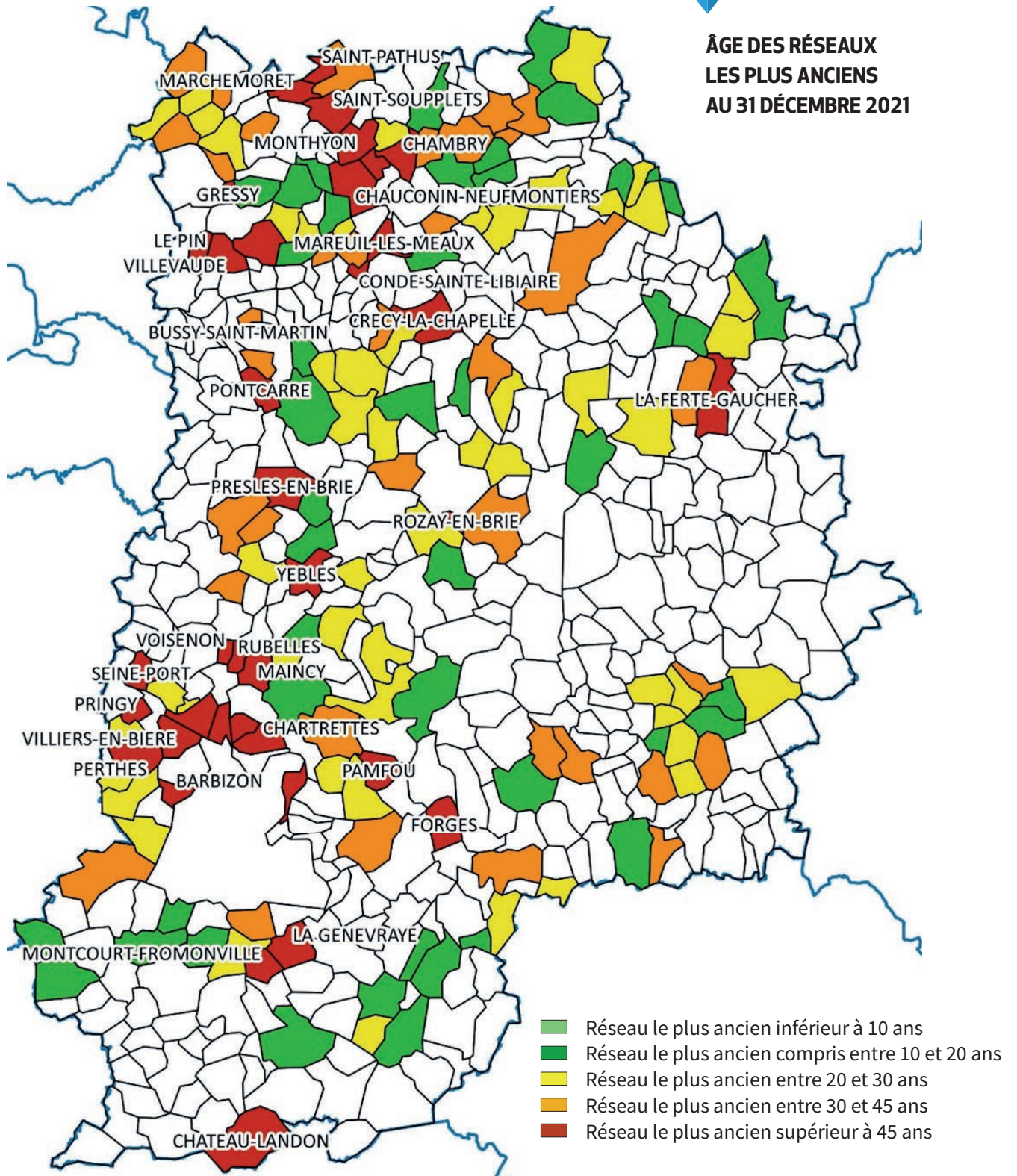
Fin 2021, l'âge moyen du réseau (pondération par les longueurs) est de **24,6 ans** contre **24,2 ans** fin 2020. Comme le montre le graphique infra, en comparaison avec la moyenne observée par AEC, le réseau du SDESM a un âge moyen légèrement inférieur à la moyenne.

Moyenne d'âge des réseaux – Moyenne AEC



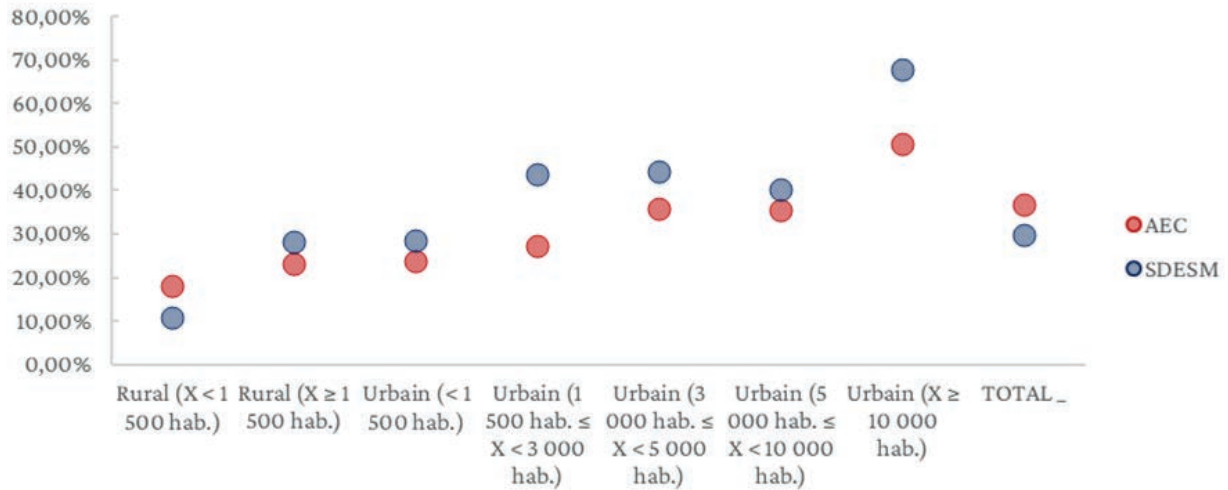


ÂGE DES RÉSEAUX LES PLUS ANCIENS AU 31 DÉCEMBRE 2021

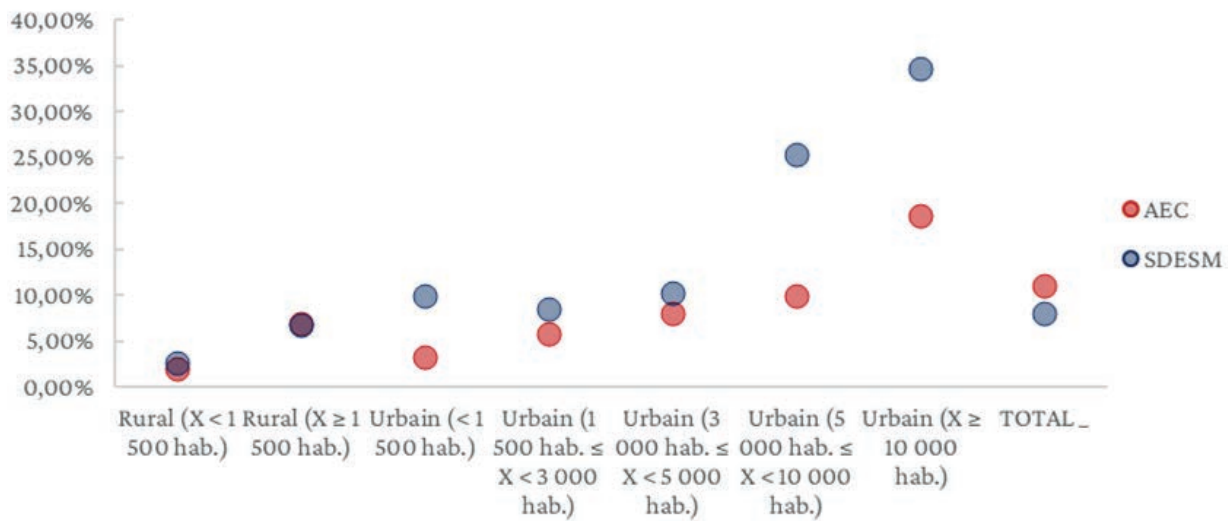


Les réseaux les plus anciens se trouvent assez logiquement sur les communes ayant les dessertes les plus anciennes comme Samoix-sur-Seine, Mareuil-lès-Meaux ou Condé-Sainte-Libaire.

Part du réseau de plus de 30 ans – Moyenne AEC



Part du réseau de plus de 45 ans – Moyenne AEC



Au regard des moyennes observées par AEC sur plusieurs concessions, la part des réseaux de plus de 30 ans est inférieure à la moyenne tout comme pour les réseaux de plus de 45 ans.

Il est cependant à noter que la commune de Dammarie-lès-Lys présente une part de réseau de plus de 45 ans supérieure à la moyenne.

Les ouvrages de raccordement

Fin 2021 il est à noter qu'à l'aval des canalisations décrites ci-dessus, se trouvaient raccordés 44 567 points de livraison (pdl) productifs.

S'agissant des branchements d'immeubles individuels exploités par GRDF, ils restent non inventoriés techniquement et ne devraient pas faire l'objet d'un inventaire à moyen terme. **Les stipulations de l'article 2 des cahiers des charges de concession sont ainsi insatisfaites.**

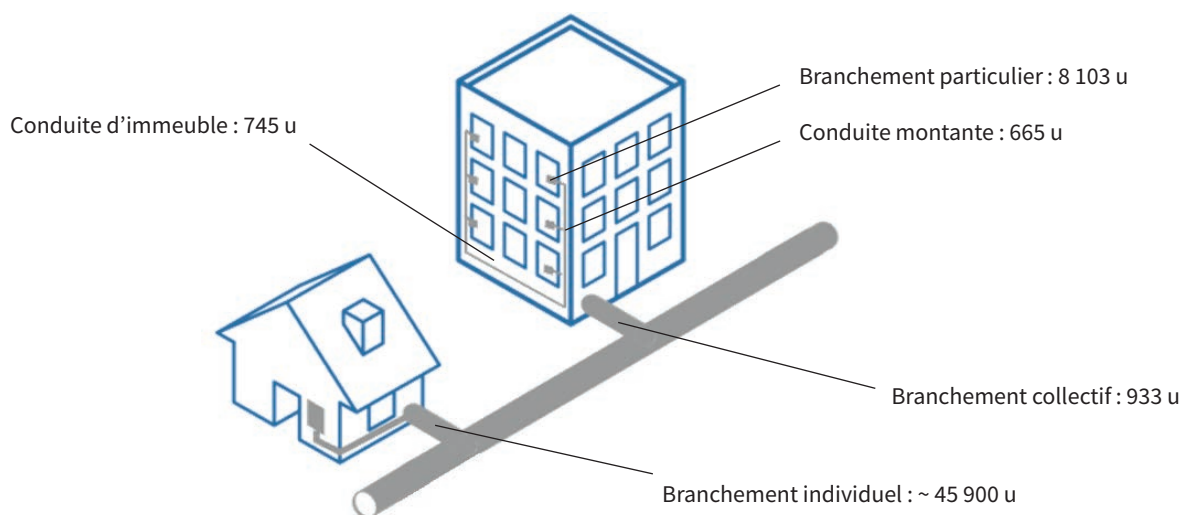
Sur la base des données clientèles fournies, il a été possible d'estimer que **17,5 % des branchements finaux étaient soit inactifs** (c'est-à-dire non assortis d'un contrat d'acheminement), **soit improductifs** (non munis d'un compteur à l'aval), contre **17,2 % lors de l'observation précédente** (et 16,5 % en 2019). Il est donc possible d'estimer qu'il y a **environ 54 000 branchements finaux sur le périmètre du SDESM**. Sur la base de l'inventaire technique achevé des capacités de raccordement en immeuble collectif, il est également possible d'estimer que 8 103 de ces branchements concerneraient des locaux particuliers en immeuble collectif, et par voie de conséquence, qu'environ 45 900 d'entre eux permettraient d'alimenter des immeubles individuels.

En substance, l'inventaire technique des capacités de raccordement fait état de 933 branchements collectifs sur réseaux à l'aval desquels sont raccordés :

- 8 103 branchements particuliers ;
- 745 conduites d'immeubles ;
- 665 conduites montantes ;
- 35 conduites de coursives ;
- 180 nourrices de compteurs ;
- 26 tiges de cuisines.

Nombre d'ouvrages	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Conduites d'immeubles	523	680	1439	744	718	745
Conduites montantes	498	589	657	680	650	665
Conduites de coursives	22	25	25	39	33	35
Tiges cuisines	27	29	29	44	26	26
Nourrices de compteurs	85	177	179	191	175	180

Schéma des branchements et ouvrages collectifs d'immeubles au 31 décembre 2021



Le recensement des ouvrages de raccordement dans les immeubles collectifs permet de mettre en exergue de façon encore très lacunaire leurs caractéristiques techniques (pression d'exploitation, matériaux, équipement en organe de coupure ...) ainsi que les environnements dans lesquels ils sont implantés.

Sur ces bases, il convient notamment de noter la subsistance de branchements en plomb :

Les ouvrages en plomb au 31 décembre 2021

Ouvrage	Nombres d'ouvrages plomb	Taux d'ouvrages plomb
Nourrice de compteur	14	7,7 %
Conduites montantes	69	10,4 %
Branchement particulier	89	1,1 %
Conduites d'immeubles	47	6,3 %
Conduites de coursives	1	2,9 %

Le plomb, toxique sous état de vapeur, représente un risque en cas d'incendie. L'article 7 de l'arrêté du 2 août 1977 interdit l'utilisation du plomb pour de nouvelles installations.

Les autres ouvrages concédés

L'inventaire technique du patrimoine concédé dénombre encore les ouvrages suivants :

Les autres ouvrages concédés au 31/12/2018	... au 31/12/2019	... au 31/12/2020	... au 31/12/2021
Les robinets du réseau					
	Total (classe 1, 2 et 3)	960	944	862	918
	dont classe 1	n.c	n.c	n.c	n.c
Les postes et batteries de détente					
	MPC / MPB	29	29	29	31
	MPB / MPB	0	0	0	0
	MPB / BP	14	13	13	12
	Non renseigné	0	0	0	1
Les ouvrages de protection cathodique					
	Nombre de postes de type soutirage	15	15	16	16
	Nombre de piles	7	8	9	9
	Nombre d'anodes	39	39	38	39
Les ouvrages de télé-exploitation <i>d.p : données partielles</i>					
	Nombre d'ouvrages	d.p	d.p	44	46

Les robinets et vannes de réseau

Concernant les robinets et vannes de réseaux, au vu des états d'inventaire, le nombre de robinets de réseaux utiles à l'exploitation augmente de 56 unités entre 2020 et 2021, notamment en lien avec l'augmentation des communes du périmètre concédé (induisant une augmentation de 13 robinets).

Ces organes, faisant partie intégrante du patrimoine concédé (valorisation à l'inventaire comptable), constituent des points de fragilité potentiels. Une communication de leur dénombrement présenterait un intérêt certain pour la collectivité. Le concessionnaire a, en outre, communiqué la liste des robinets qui ne sont plus utilisés dans le schéma de vannage. Ces derniers sont au nombre de 653 soit 42 % des robinets.

Les ouvrages de la protection cathodique active

Il est à noter l'ajout d'une anode au périmètre concédé.



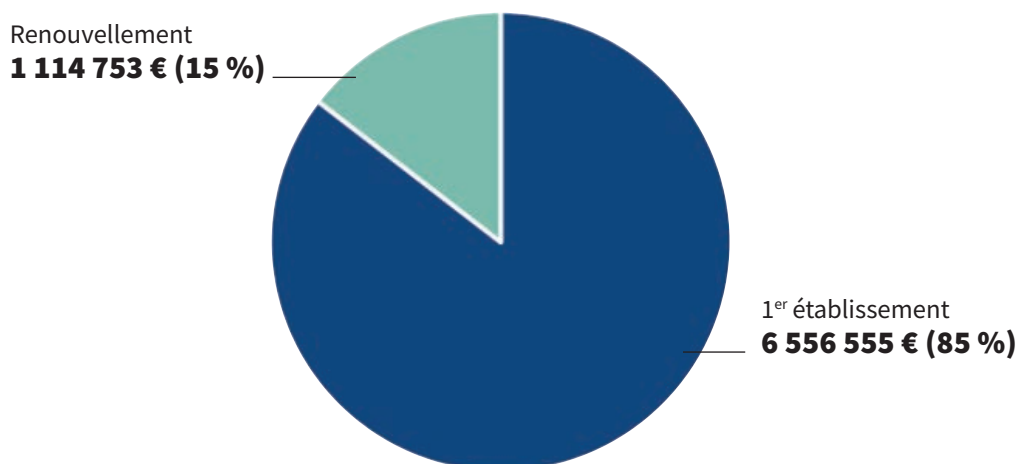
Pour rappel, la protection cathodique active vise à protéger les canalisations en acier de la corrosion de façon active par des dispositifs permettant de drainer les courants vagabonds, de corriger le potentiel électrolytique de la canalisation par rapport à son environnement ou encore de conférer à la canalisation un rôle de cathode par rapport à une anode galvanique dégradable.



3.2 Les travaux réalisés sur la concession

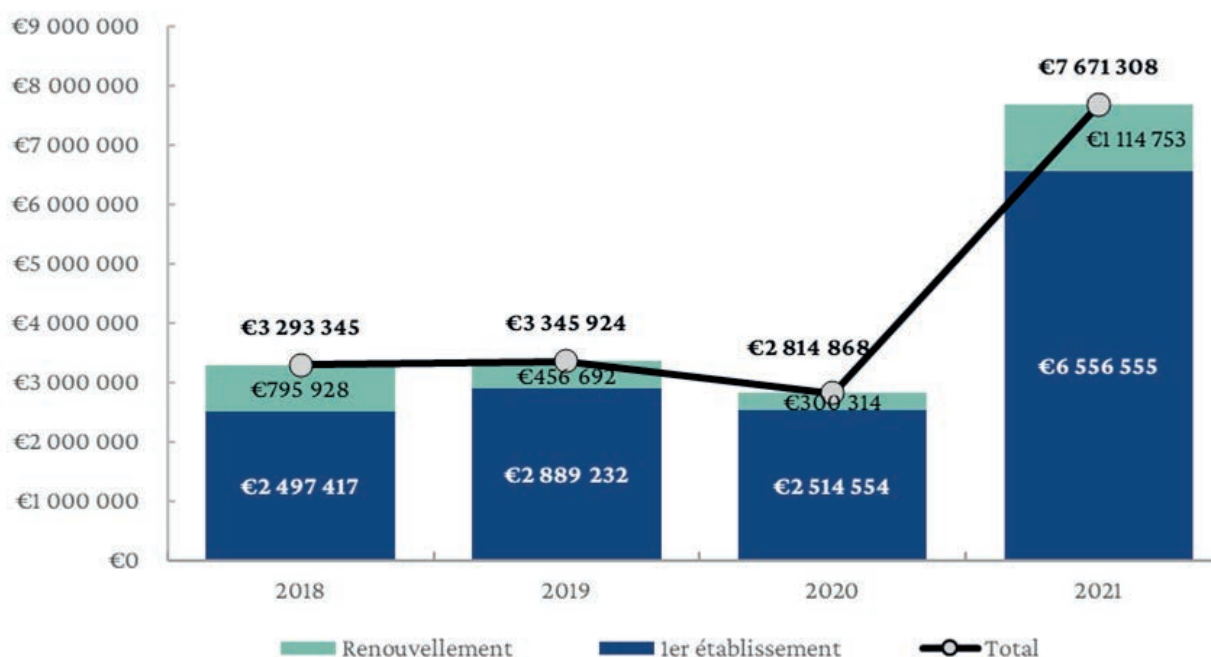
7,6 millions d'euros ont été investis sur la concession, investissement se répartissant à 15 % dans des actions de renouvellement et à 85 % dans des investissements de premier établissement.

Répartition des investissements entre premier établissement et renouvellement



Ce niveau d'investissement est en forte augmentation par rapport à l'observation précédente, notamment en raison de chantiers structurants.

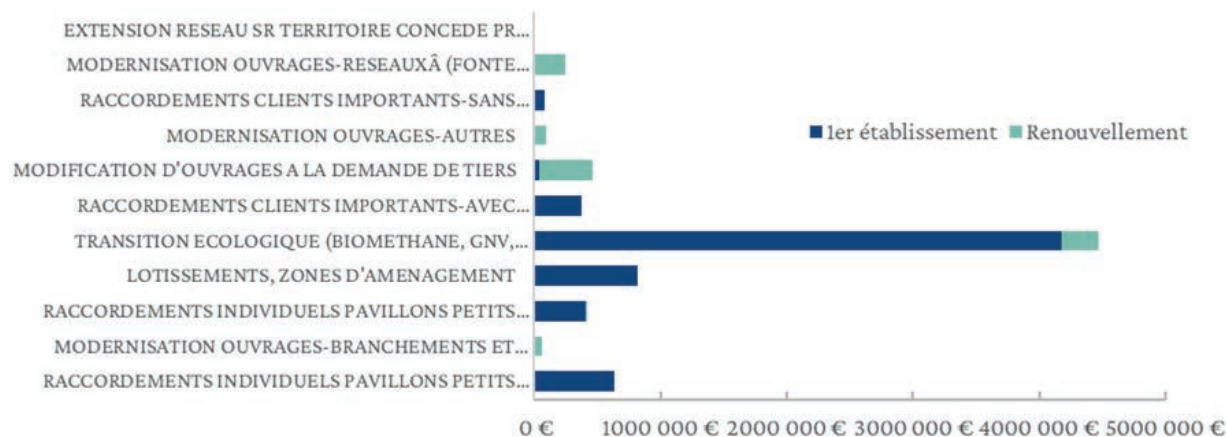
Évolution des investissements sur la période 2018 - 2021



Ces investissements concernent principalement les actions associées à la transition écologique qui représentent près de 58 % des investissements engagés sur l'exercice (ce motif d'investissement représentait déjà 30 % des investissements de l'exercice 2020). Le raccordement de nouveaux usagers (lotissement, particuliers, petits professionnels) représente 30 % des investissements.

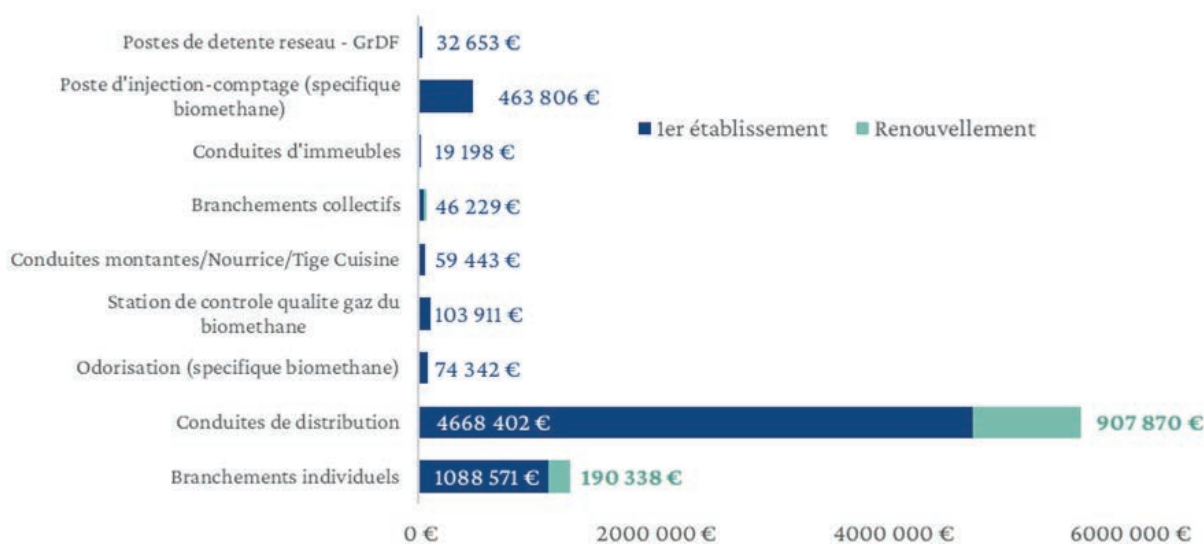
Enfin, les investissements de modernisation des ouvrages représentent 5 % des investissements de l'exercice contre 7 % lors de la précédente observation (cf figure *infra*).

Répartition des investissements



Les ouvrages principalement concernés par ces investissements sont les canalisations réseau (pour 73 %) suivies des branchements individuels (17 %) et des postes d'injection de biométhane (6 %). Les autres investissements concernent principalement des ouvrages collectifs d'immeuble :

Investissements par typologie d'ouvrages



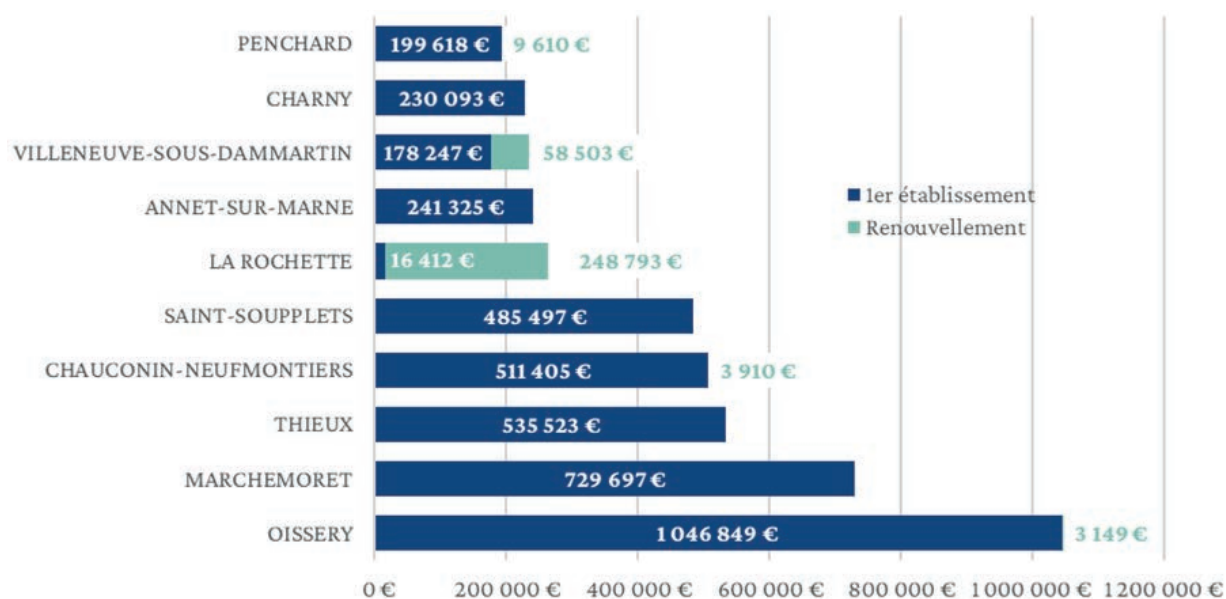
Depuis cette année, les ouvrages « interface utilisateur »(compteurs, postes clients, postes d'injection de biométhane) ont été intégrés aux actifs concédés par le concessionnaire et sont donc visibles dans le fichier travaux qui est en fait la vision des mises en immobilisation de l'exercice. Ce changement de périmètre explique, de façon marginale, l'augmentation des investissements engagés entre 2020 et 2021.

Concernant les quantités d'ouvrages mis en œuvre au travers de ces chantiers, elles s'établissent comme suit :

	1 ^{er} établissement	Renouvellement
Branchements individuels	600 u.	78 u.
Conduites de distribution	31 974 m	2 519 m
Conduites d'immeubles	19 u.	0 u.
Conduites montantes / Nourrice / Tige cuisine	20 u.	0 u.
Ouvrages biométhane	12 u.	0 u.
Branchements collectifs	24 u.	4 u.

Les principaux chantiers

Investissements par commune en 2021



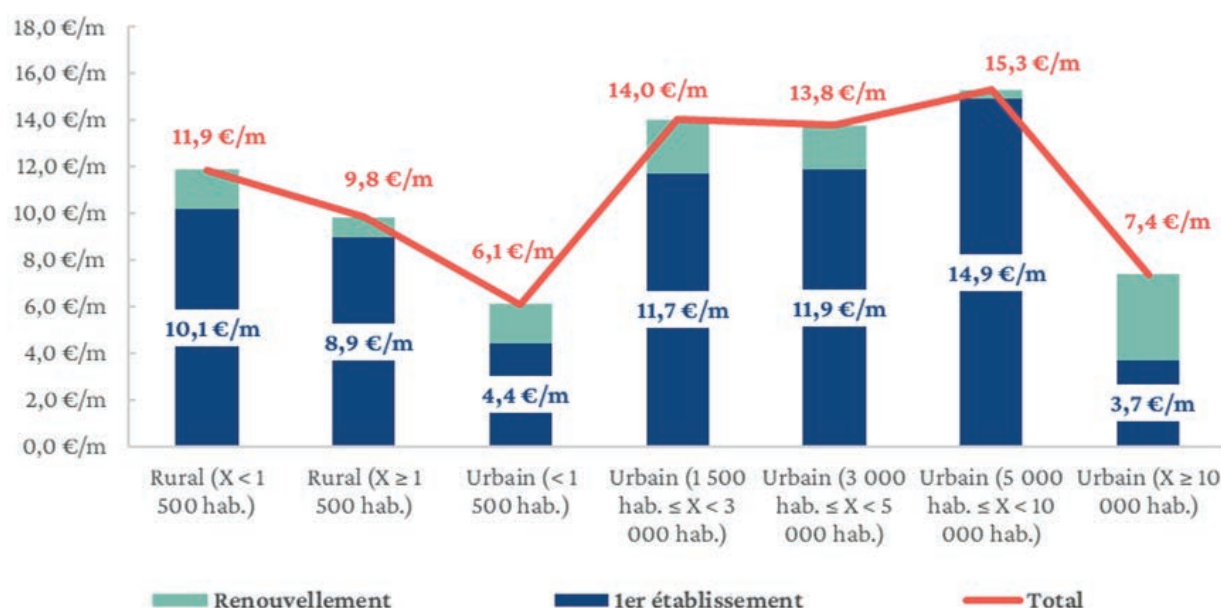
Le graphique *supra* montre les 10 communes sur lesquelles GRDF a engagé les plus d'investissements immobilisés en 2021. Ce sont les communes d'Oissery et de Marchémoret qui regroupent le plus d'investissement en lien avec la mise en œuvre du rebours Valois Sud.

La commune de Thieux présente aussi des investissements importants associés au raccordement d'une usine de méthanisation.



Au global, sur la période 2018-2021, ce sont 17,1 M€ qui ont été engagés par GRDF sur la concession (14,4 M€ dans des travaux de 1^{er} établissement et 2,7 M€ dans des travaux de renouvellement). Rapporté au linéaire moyen de réseau sur cette période, ce sont ainsi 10 euros/m qui ont été dépensés dans des actions de 1^{er} établissement et environ 2 € dans du renouvellement de l'infrastructure concédée.

Investissements sur la période 2018-2021 ramenés au linéaire de réseau

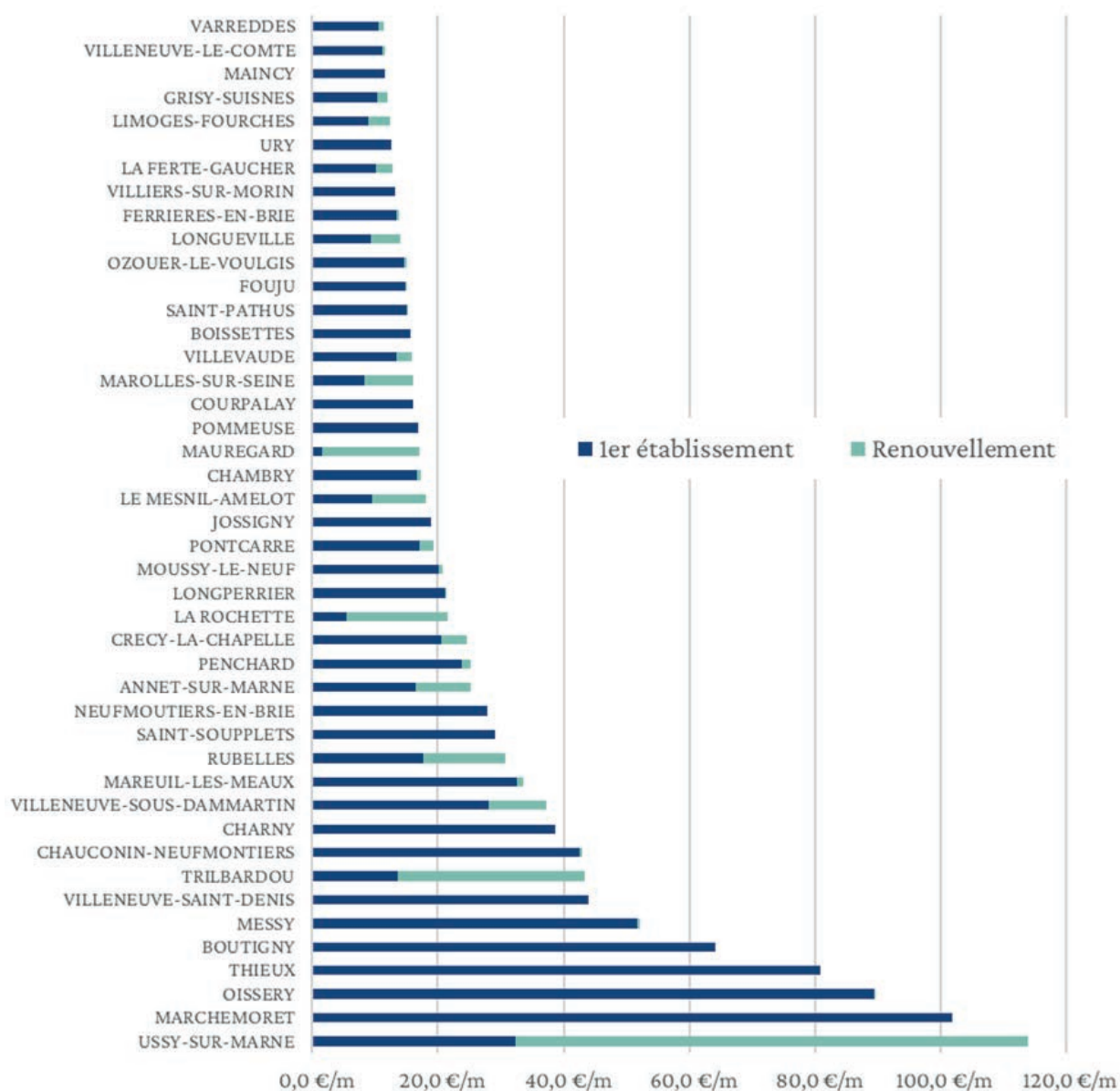


Ce sont les communes urbaines qui présentent logiquement les investissements les plus importants rapportés au linéaire de réseau en raison notamment des coûts de travaux plus élevés en zone urbaine dense (qui peuvent par exemple s'expliquer par des coûts de terrassement plus importants).

Il est à remarquer que les communes urbaines de plus de 10 000 habitants (uniquement la commune de Dammarie-lès-Lys) présentent une plus forte proportion d'investissements de renouvellement que les autres communes. Le graphique présente le niveau d'investissement cumulé sur la période 2018-2021 ramené au linéaire de réseau sur les 30 communes présentant le niveau le plus important. La commune d'Ussy-sur-Marne se distingue assez largement avec 114 €/m engagés sur cette période (pour une moyenne de 12 €/m sur l'ensemble du périmètre du SDESM).

Il est en outre possible de constater 20 communes présentant moins d'un euro d'investissements cumulés par mètre de réseau sur la période 2018-2021 et même 5 communes présentant un investissement nul sur cette période (Lesches, Chailly-en-Brie, Fontenailles, Villiers-en-Bière et Voinsles).

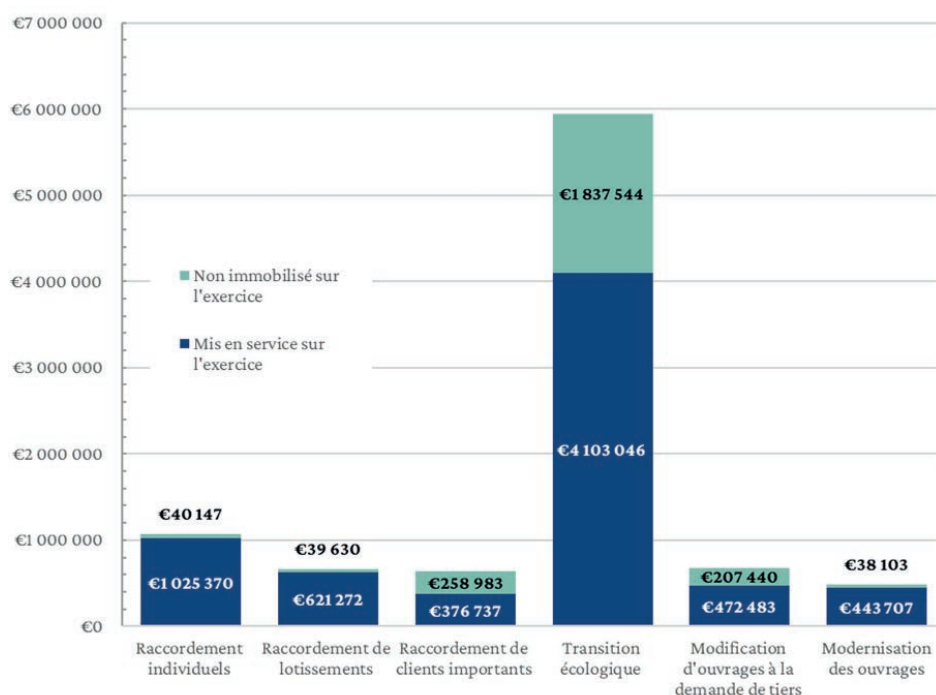
Investissements sur la période 2018-2021 ramenés au linéaire de réseau sur les 30 premières communes du périmètre concédé



Différence entre les mises en service et les flux d'investissements

Comme évoqué en introduction de chapitre, les développements menés *supra* présentent **les investissements immobilisés par le concessionnaire sur l'exercice**. Ce dernier a cependant engagé d'autres investissements sur 2021 qui n'ont pas abouti à une mise en service sur l'exercice et qui apparaîtront ainsi dans les fichiers travaux des prochains exercices.

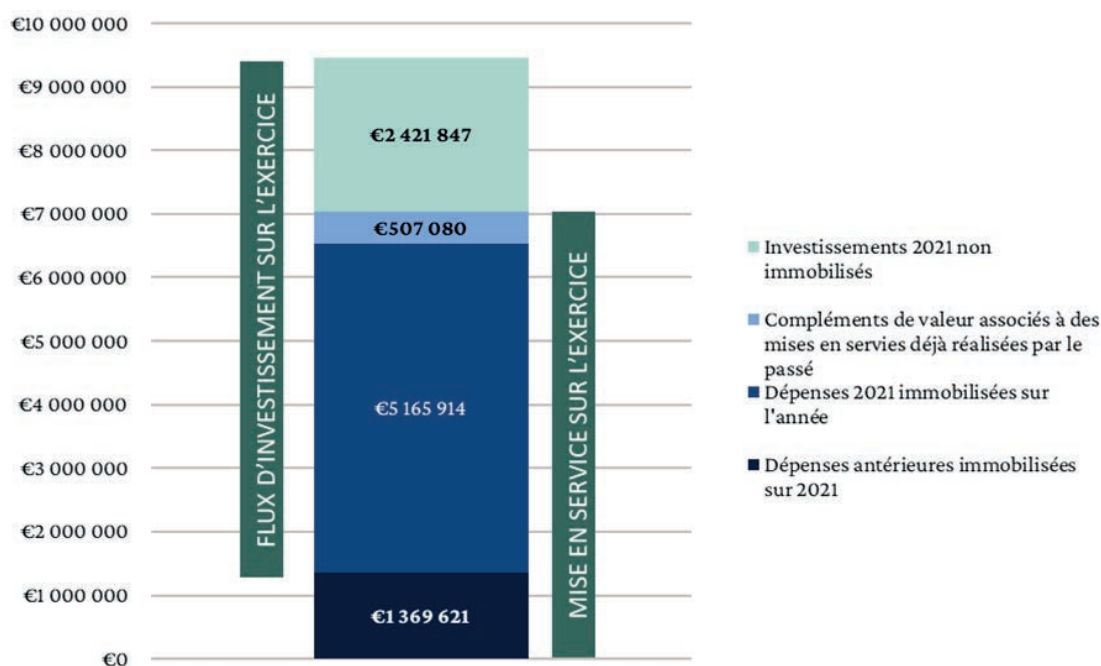
Répartition entre investissements non immobilisés et immobilisés par le concessionnaire sur l'exercice 2021



Le graphique ci-dessus présente les investissements engagés par le concessionnaire et non immobilisés sur l'exercice. Il est ainsi possible de constater un fort décalage notamment vis-à-vis des investissements de transition écologique pour lesquels d'importantes immobilisations sont en cours (environ 1,8 M€).

Au global, sur les principales typologies d'investissement présentées dans ce graphique, il est possible de constater que l'investissement total du concessionnaire a été de 9,4 M€ dont environ 7 M€ ont été mis en service sur l'exercice, soit 75%. Sur ce total, environ 1,3 M€ d'investissement sont associés à des dépenses antérieures du concessionnaires immobilisées en 2021. Le graphique ci-dessous résume la différence entre la vision en flux et la vision en mise en service sur l'exercice.

Différence entre flux d'investissement et mise en service sur l'exercice 2021



La conformité des actions de surveillance et de maintenance des ouvrages concédés

En matière de réglementation, l'activité de surveillance et de maintenance des ouvrages de distribution publique de gaz est principalement encadrée par l'arrêté du 13 juillet 2000 relatif au règlement de sécurité de la distribution de gaz combustible par canalisations et ses cahiers des charges associés (RSDG).

Par ailleurs, certaines catégories d'ouvrages (ou d'équipements) font l'objet d'une réglementation spécifique en termes de surveillance et maintenance et notamment :

- Les compteurs à travers l'arrêté du 21 octobre 2010 relatif aux compteurs de gaz combustible qui spécifie les rythmes de vérification périodique de l'étalonnage de ces équipements ;
- Les dispositifs de coupure du gaz pour les ouvrages de raccordement d'immeuble (individuel et collectif) à travers l'arrêté du 2 août 1977 relatif aux règles techniques et de sécurité applicable aux installations de gaz combustible et d'hydrocarbures liquéfiés situés à l'intérieur des bâtiments d'habitation ou de leurs dépendances.

Dans la suite de cette partie, il s'agira d'appréhender les actions de surveillance et de maintenance des ouvrages concédés entreprises par le concessionnaire afin de garantir la sécurité des personnes et des biens, de permettre la continuité d'alimentation et d'assurer la qualité de fourniture de gaz aux usagers.

Les éléments ci-après résument parmi ces activités, celles que Gaz Réseau Distribution France déclare avoir entreprises au cours de son exercice 2021. Par ailleurs, les actes menés par le concessionnaire en ce sens ont été examinés :

- Par continuité avec les actes réputés avoir été réalisés au titre des exercices précédents (dès lors que l'information s'avère disponible et cohérente) ;
- Par confrontation avec les dispositions réglementaires en vigueur³.

³ À cet effet, notons que certaines dispositions contractuelles spécifiques peuvent venir s'ajouter ou préciser les dispositions réglementaires analysés dans les développements présents.





©GRDF

3.3 La surveillance et l'entretien des canalisations

La surveillance des canalisations de distribution vise essentiellement à s'assurer de leur étanchéité à l'instant où elle est effectuée. Elle comprend également la vérification de l'efficacité des moyens mis en œuvre pour que cette étanchéité perdure entre deux vérifications. Ce second aspect conduit alors à s'assurer que l'intégrité des canalisations n'est pas susceptible de se dégrader du fait de l'environnement dans lequel elles sont posées. Cela concerne alors les canalisations métalliques qui sont susceptibles d'être corrodées et les moyens d'empêcher cette dégradation (les équipements de protection cathodique active)⁴.

Au-delà, quel que soit le type de matériaux constitutifs des canalisations, dès lors que la sécurité ne peut plus être assurée ou que les incidents s'intensifient ou encore si les capacités de service deviennent inférieures aux besoins, leur renouvellement doit bien évidemment être envisagé.

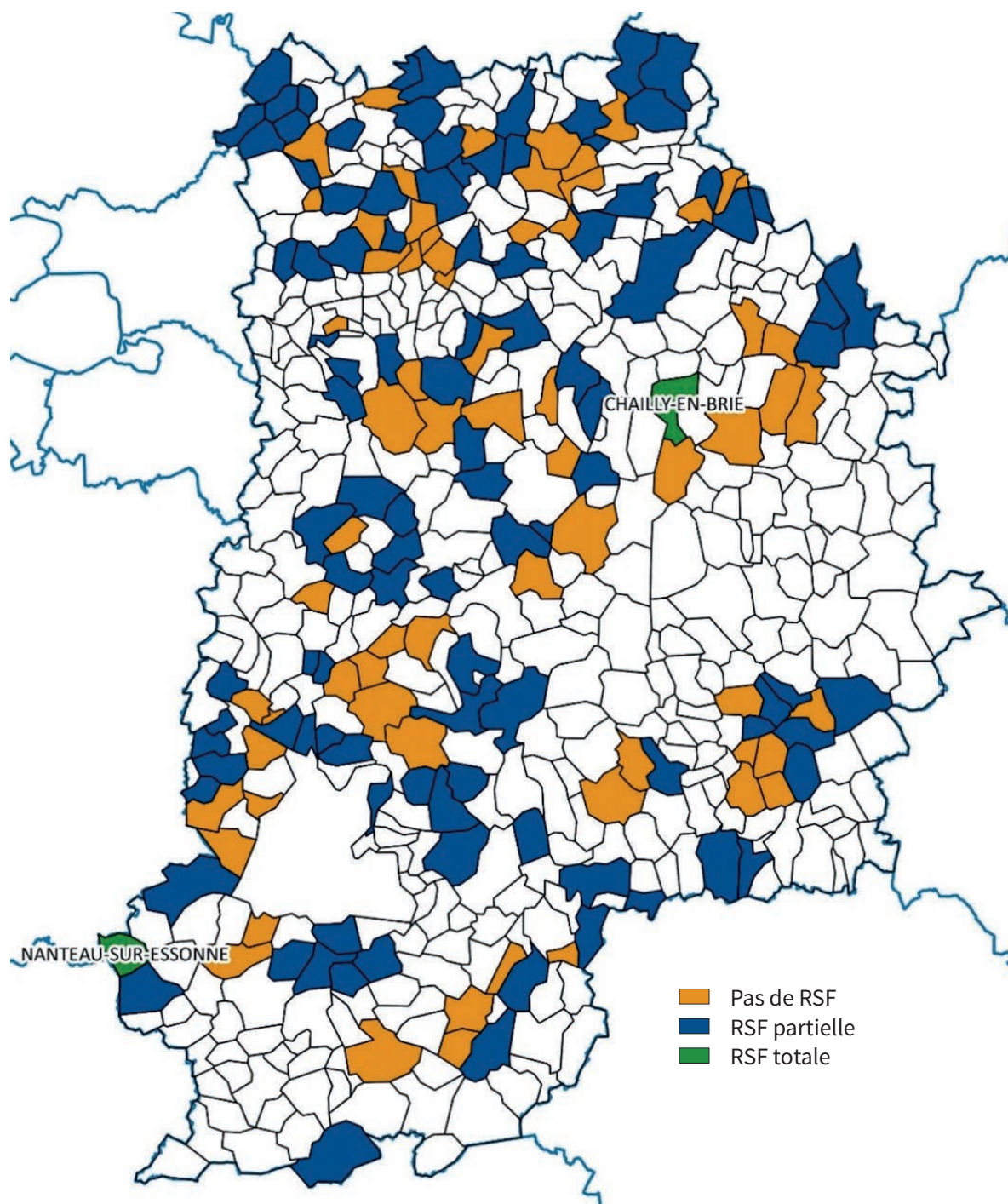
⁴ Les équipements de protection cathodique active sont les postes de soutirage, de drainage et les anodes dénombrés plus avant ainsi que les moyens partagés avec des concessions voisines et implantés sur ces dernières et aussi les moyens mis en œuvre par le transporteur de gaz (GRT gaz) lorsque ce dernier en permet l'usage sur des tronçons de distribution.

Bilan de l'activité du délégataire

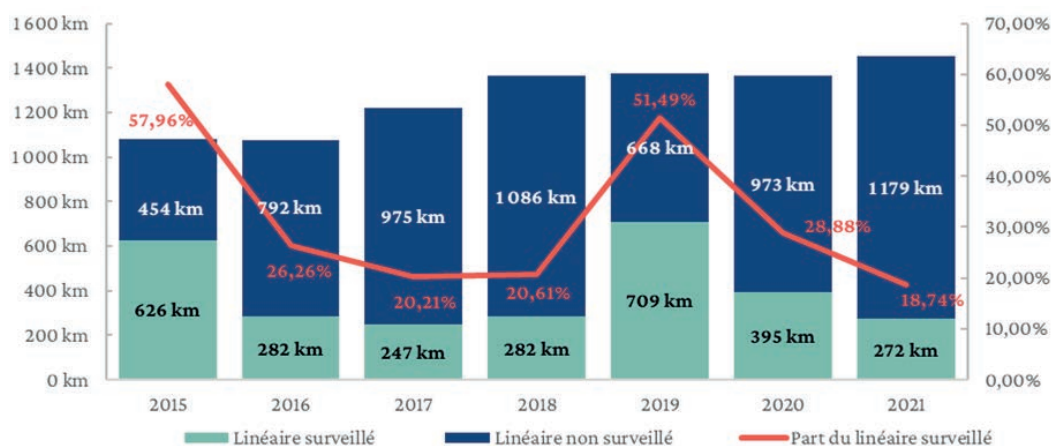
En 2021, GRDF déclare avoir mené une activité de surveillance sur 272 kilomètres de canalisations, soit 19 % du linéaire en exploitation.



LOCALISATION DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE SYSTÉMATIQUE DE FUITES (RSF) ENTREPRISES SUR LES RÉSEAUX EN 2021



Évolution du linéaire surveillé sur les sept derniers exercices observables



Le graphique ci-dessus est à interpréter avec recul, le périmètre concédé étudié ayant fortement varié entre 2015 et 2021. Cependant et en grande masse, le réseau semble avoir été surveillé dans son intégralité sur les 4 derniers exercices observables.

Il est à noter qu'en regardant à la maille communale, il semble que certaines communes présentent un déficit de surveillance du réseau de distribution sur 4 années consécutives :

INSEE	Commune	RSF 2018	RSF 2019	RSF 2020	RSF 2021	Total RSF	Linéaire référence 2018	Delta
77494	VERNOU-LA-CELLE-SUR-SEINE	163 m	12 602 m	1 700 m	56 m	14 521 m	17 456 m	-2 935 m
77291	LE MESNIL-AMELOT	8 020 m	59 m	1 250 m	280 m	9 609 m	10 425 m	-816 m
77257	LIZY-SUR-OURCQ	85 m	1 487 m	11 999 m	71 m	13 642 m	13 875 m	-233 m
77344	OISSERY	0 m	6 147 m	57 m	1 442 m	7 646 m	7 958 m	-312 m
77241	JUILLY	0 m	4 638 m	0 m	1 433 m	6 071 m	6 212 m	-141 m
77127	COUBERT	10 849 m	0 m	0 m	0 m	10 849 m	11 608 m	-759 m
77290	MÉRY-SUR-MARNE	0 m	6 177 m	45 m	0 m	6 222 m	6 414 m	-192 m
77282	MAUREGARD	0 m	2 109 m	0 m	538 m	2 647 m	3 080 m	-433 m

En 2021, cette recherche systématique de fuites a concerné 104 communes sur les 171 que compte le périmètre concédé desservi.

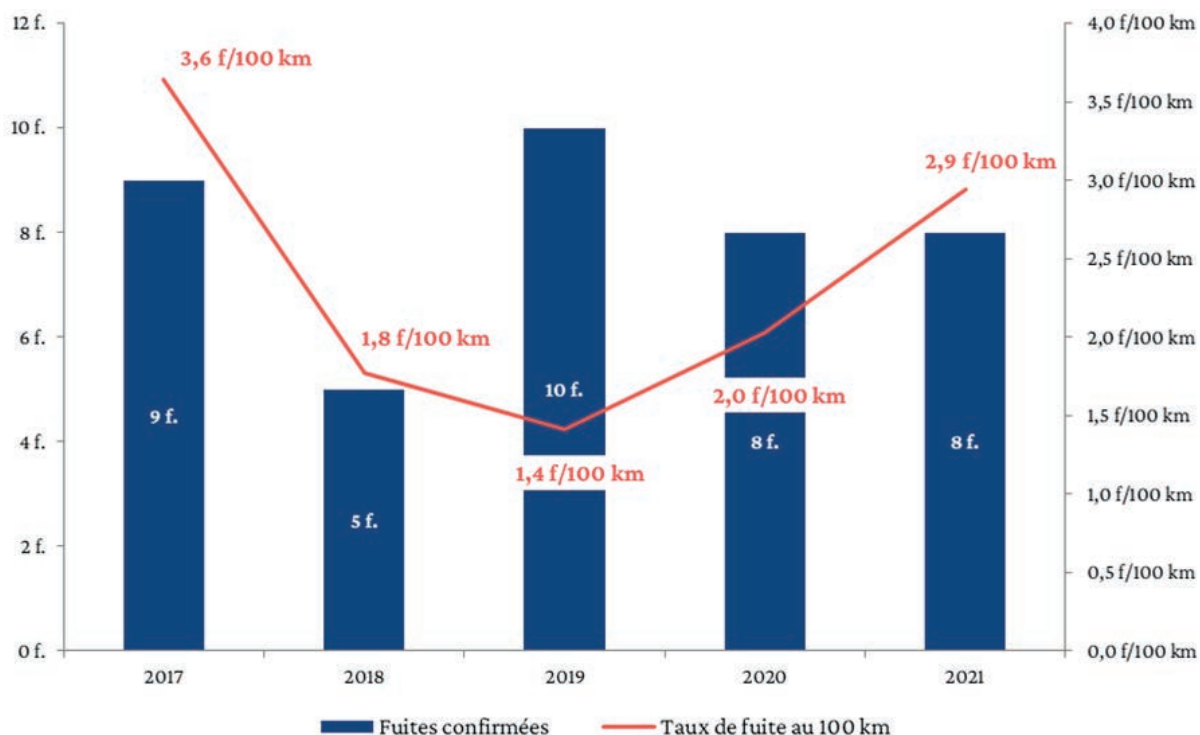
Le fichier incident recense cependant les signalements réalisés par des agents RSF (à pied ou en VSR) lors de leur tournée de surveillance. Il est fait état de 8 signalements pour fuite ou odeur de gaz sur les communes suivantes :

Signalements à la suite de la recherche systématique de fuite en 2021

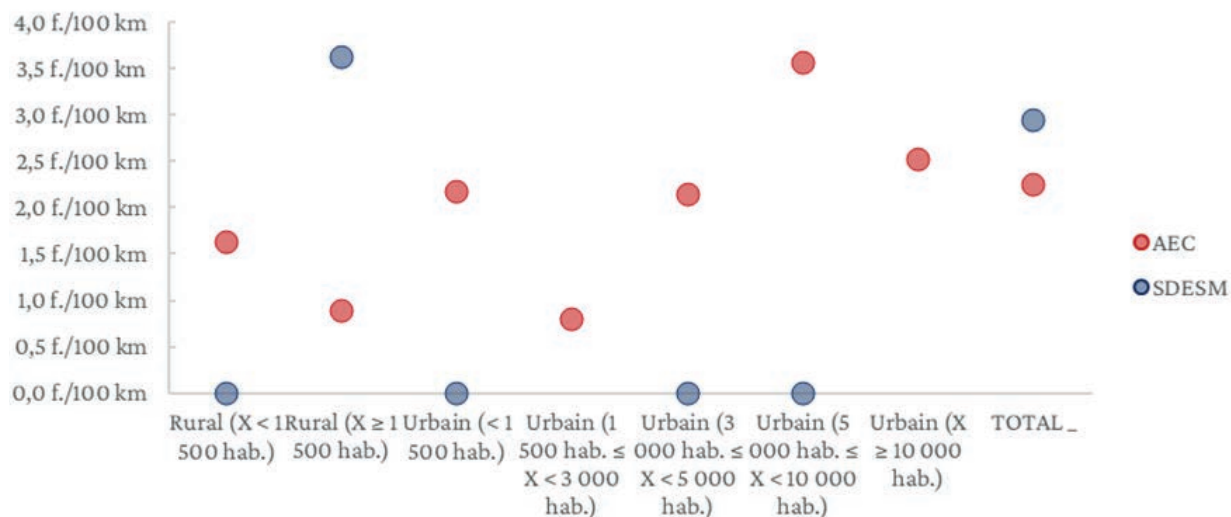
INSEE	Commune	Date	Auteur du signalement
77378	PRINGY	22/12/2021	Agent RSF avec VSR indice important
77447	SEINE-PORT	21/12/2021	Agent RSF à pied
77152	DAMMARIE-LÈS-LYS	08/03/2021	Agent RSF à pied
77152	DAMMARIE-LÈS-LYS	08/03/2021	Agent RSF à pied
77302	MONTCOURT-FROMONVILLE	14/04/2021	Agent RSF à pied
77260	LONGUEVILLE	15/04/2021	Agent RSF à pied
77344	OISSERY	23/03/2021	Agent RSF avec VSR indice important
77447	SEINE-PORT	21/12/2021	Agent RSF avec VSR indice important

Rapporté à la longueur de réseau surveillé, le nombre de fuites se porte à 2,9 pour 100 km, chiffre en légère hausse depuis la dernière observation :

Taux de fuites détectées par RSF les cinq dernières années



Taux de fuites détectées par RSF – Moyenne AEC



Au regard de la moyenne faite par AEC à partir des données d'autres concessions, le taux de fuites détectées par la RSF sur le territoire du SDESM est légèrement supérieur.



Le taux de fuite important calculé sur les communes urbaines de plus de 10 000 habitants doit être appréhendé avec recul. Il correspond en fait à la détection de deux fuites sur la commune de Dammarie-lès-Lys (pour 14 300 m de canalisations surveillées) portant ainsi le taux à 46,5 fuites pour 100 km.

La surveillance des canalisations nouvellement mises en service

Les analyses conduites sur les réseaux « nouvellement » mis en service restent délicates dans la mesure où la recherche systématique de fuites de ces canalisations doit intervenir dans les 12 mois, c'est-à-dire que leur surveillance peut être constatée sur 2 exercices consécutifs. Les examens réalisés sur les exercices 2020 et 2021 laissent apparaître que, globalement, l'ensemble des réseaux mis en service en 2018 semble avoir fait l'objet d'une surveillance par le délégataire.

Surveillance des nouveaux réseaux

	Linéaires
... mis en service en 2020	10 584 m
... surveillé en 2020 et 2021 ⁵	666 769 m

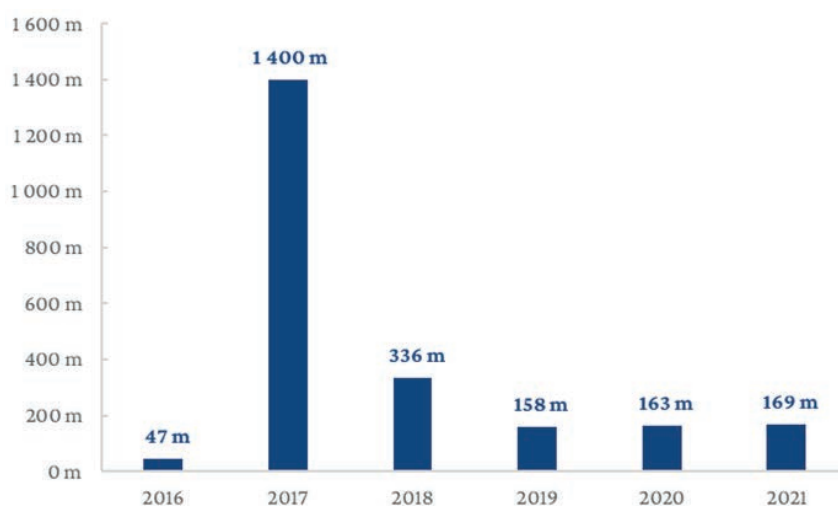
L'analyse communal semble montrer une carence de surveillance de 1 560 m de réseau sur la commune de Messy (1 569 m de réseau ayant été posés sur la commune janvier 2021 et seulement 9 m de réseau surveillé sur la période 2020-2021). C'est aussi le cas pour la commune de Boissettes sur laquelle 136 m de réseau a été posé en 2020 et aucun réseau surveillé sur la période 2020-2021.

La surveillance des réseaux en acier non-protégé cathodiquement de façon active

Conformément à la réglementation, les réseaux en acier non protégés cathodiquement de façon active doivent faire l'objet d'une recherche systématique de fuites adaptée selon les retours d'expérience du concessionnaire et au plus tard tous les deux ans. Dans la pratique, GRDF réalise cette surveillance chaque année.

Fin 2021, 169 mètres de réseaux en acier non protégé cathodiquement de façon active sont exploités par GRDF sur 11 communes du périmètre concédé, contre 163 m en 2020 (6 mètres de canalisation en acier sont situés sur la commune de Sourdun).

Historique du linéaire d'acier non protégé



L'analyse des données de surveillance des canalisations par commune laisse apparaître que le linéaire surveillé en 2021 est toujours supérieur au linéaire en acier non protégé pour chacune des communes concernées.

⁵ Linéaire surveillé sur les communes ayant connu une mise en service de réseau sur le périmètre lors de l'exercice 2018.

Analyse de la surveillance des réseaux en acier non protégé

Commune	Linéaire en acier non protégé à fin 2021	Linéaire surveillé en 2021
ANNET-SUR-MARNE	3 m	6 836 m
VARREDES	31 m	834 m
BOUTIGNY	5 m	68 m
MARY-SUR-MARNE	50 m	73 m
POMMEUSE	3 m	361 m
SEINE-PORT	60 m	14 329 m
SOURDUN	6 m	402 m
USSY-SUR-MARNE	4 m	4 m
FÉRICY	6 m	125 m
MESSY	0 m	9 m



Il convient de rappeler ici que les données de surveillance des canalisations à la maille de la commune ne permettent pas de conclure directement que les tronçons spécifiquement en acier ont été surveillés. GRDF a initialement été interrogé sur ses activités de surveillance des réseaux à la maille de l'ouvrage. Seule une restitution par commune a été produite par le délégataire, empêchant une analyse fine des activités de surveillance.

La surveillance des réseaux en basse pression

À fin 2021, 8 132 m de canalisation sont exploités en basse pression et réparties sur 6 communes, stable par rapport à l'observation précédente.

À noter que compte-tenu de leur fragilité, les réseaux en basse pression font l'objet d'une recherche systématique de fuites trois fois par an (selon le prescrit interne de GRDF).

Analyse de la surveillance des réseaux basse pression

Commune	Linéaire en basse pression à fin 2021	Linéaire surveillé en 2021	Écart entre le linéaire surveillé et 3 fois le linéaire en BP
LE PIN	1 621 m	5 321 m	458 m
CRÉCY-LA-CHAPELLE	932 m	4 235 m	1 439 m
ANNET-SUR-MARNE	2 130 m	6 836 m	446 m
ROZAY-EN-BRIE	2 944 m	8 709 m	-123 m
DAMMARIE-LÈS-LYS	217 m	4 300 m	3 649 m
CHÂTEAU-LANDON	288 m	1 109 m	245 m
LE PIN	1 621 m	5 321 m	458 m

L'analyse par commune ne semble pas montrer de carence sauf sur la commune de Rozay-En-Brie.

Les robinets de réseaux

Les moyens mis en œuvre pour la recherche systématique de fuites sur les canalisations de distribution assurent aussi un contrôle de l'étanchéité des robinets de réseau.

La surveillance des robinets requiert toutefois un peu plus qu'une assurance de leur étanchéité. En effet, elle suppose aussi, selon la réglementation, de s'assurer de leur accessibilité et de leur manœuvrabilité (et de leur étanchéité au plus près).

Conformément à la réglementation en vigueur, le concessionnaire « *planifie la visite des organes de coupure en tenant compte notamment de l'environnement du matériel en place* ». Ainsi, la périodicité de la surveillance des robinets de réseaux varie selon le rôle de l'équipement dans l'exploitation de l'infrastructure de distribution. La sensibilité stratégique que le concessionnaire attribue à chaque organe de coupure est déclinée en trois classes (1, 2 et 3) ; chacune de ces classes étant caractérisée par un rythme de surveillance propre :

Fréquence de surveillance des robinets

Classe de sensibilité	Rythme de surveillance
1	Tous les ans
2	Tous les 2 ans
3	Tous les 4 ans



Le délégataire a indiqué avoir visité 529 robinets sur l'exercice 2021. Cependant, dès lors que le concessionnaire n'a pas transmis la liste précise des visites de maintenance ouvrage par ouvrage ainsi qu'un inventaire technique précisant la classe de sensibilité associée à chacun de ces ouvrages, il s'avère impossible d'appréhender le niveau réel d'ouvrages contrôlés ainsi que la pertinence de ce niveau.

3.4 La protection cathodique des canalisations en acier

La surveillance des ouvrages dédiés à la protection cathodique active

Comme pour l'exercice précédent, GRDF a communiqué la liste des ouvrages dédiés à la protection cathodique active et les actes de maintenance associés.

L'ensemble de ces ouvrages semble avoir fait l'objet d'une surveillance en 2021. Le concessionnaire a en outre indiqué avoir repéré une anomalie électrique sur un poste de soutirage de la commune de Penchard ainsi qu'une anomalie de déclenchement de poste sur la commune de Lesches sans indiquer plus en détail les actions correctives engagées à ce titre.

La protection cathodique des réseaux

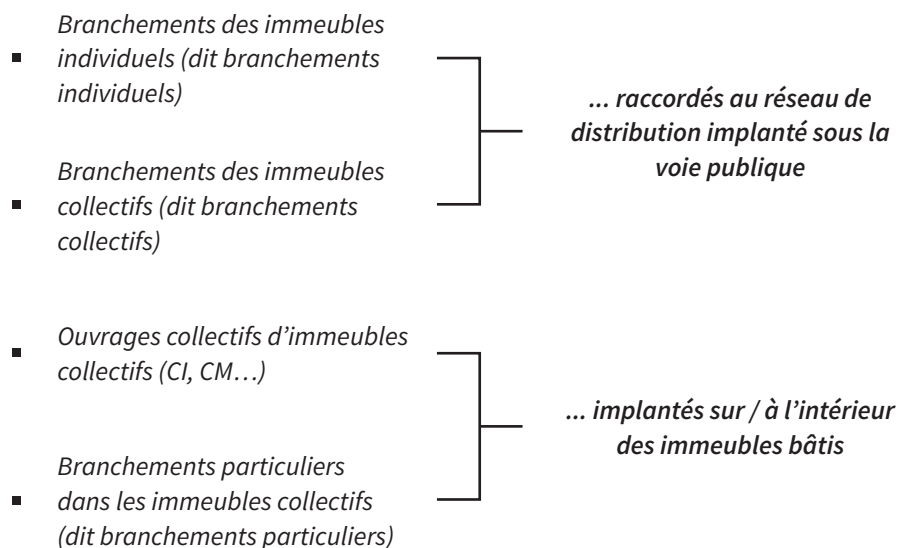
Une mesure de la protection cathodique (par une prise du potentiel électrolytique) doit être effectuée tous les 2 ans.

GRDF fait état de 408 prises de potentiel implantées sur les réseaux acier présents sur le périmètre du SDESM pour 318 mesures du potentiel électrolytique sur l'exercice 2021.

Le nombre de potentiels anormaux à la suite de ces mesures n'a pas été communiqué par GRDF.

La surveillance des ouvrages de raccordement et des ouvrages collectifs d'immeuble

Précisons que la terminologie « ouvrages de raccordement » regroupe quatre grands types d'équipement. Ainsi, il convient notamment de faire la distinction entre les matériels raccordés directement au réseau de distribution et les ouvrages attachés aux bâtis des immeubles desservis.



En matière de surveillance des branchements sur réseaux, GRDF effectue celle-ci simultanément à la recherche de fuites sur les canalisations de distribution. En l'occurrence, les techniques mises en œuvre (véhicule de surveillance des réseaux et à pied) sont susceptibles de détecter d'éventuels défauts d'étanchéité sous les chaussées et sous les trottoirs et les accotements.

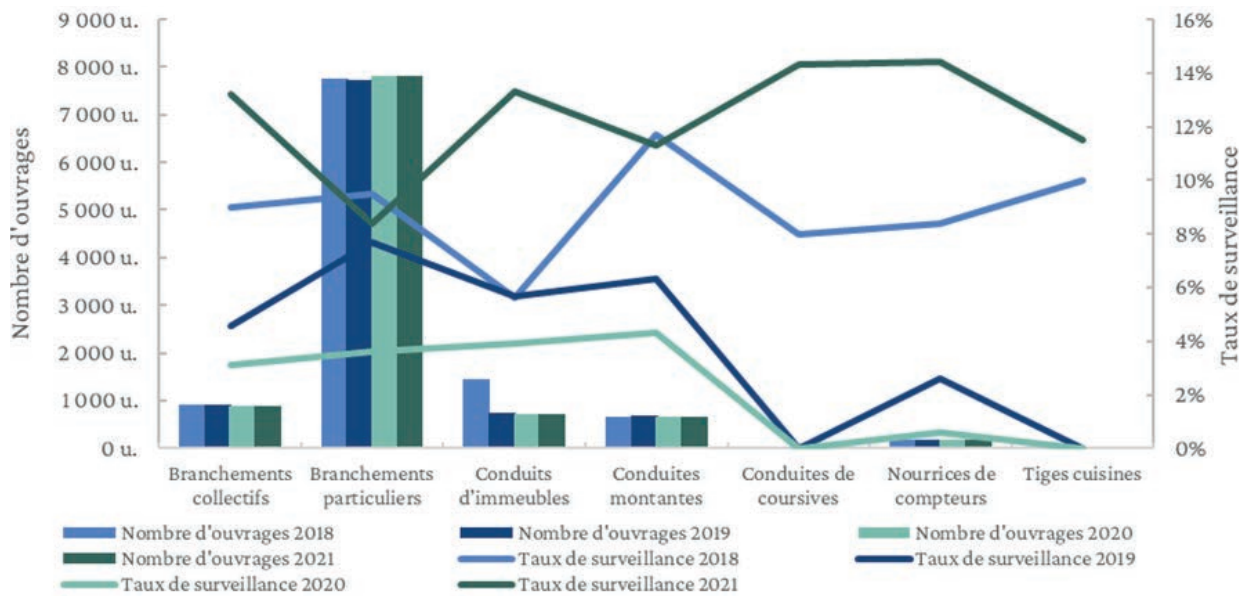
Ainsi, la totalité du parc de branchements sur réseaux doit avoir fait l'objet d'une recherche systématique de fuites sur une période de 4 années. Cela sous-entend également que les défauts de surveillance identifiables sur les canalisations sont transposables aux branchements.

Toutefois, le suivi précis du volume de branchements surveillés reste délicat à appréhender dans la mesure où l'inventaire technique des branchements individuels n'est pas constitué par GRDF. Concernant les autres types d'ouvrages :

Surveillance des branchements collectifs et ouvrages collectifs d'immeubles

Typologie d'ouvrages	Nombres d'unités en 2021	Nombre d'ouvrages visités au moins une fois en 2021	Taux de visite en 2021
Branchements collectifs	933	123	13,2 %
Branchements particuliers	8 103	680	8,4 %
Conduites d'immeubles	745	99	13,3 %
Conduites montantes	665	75	11,3 %
Conduites de coursives	35	5	14,3 %
Nourrices de compteurs	180	26	14,4 %
Tiges cuisines	26	3	11,5 %

Volume de surveillance des branchements, observé sur les quatre derniers exercices



La surveillance des postes de détente

Concernant la surveillance des postes de détente de distribution publique, la réglementation en vigueur précise que le concessionnaire est tenu de contrôler et de vérifier *a minima* :

- l'état d'encrassement des filtres,
- les réglages et le bon fonctionnement des vannes de sécurité,
- le bon fonctionnement de la soupape de sécurité si elle existe,
- le repérage, l'accessibilité et la manœuvrabilité de l'organe de coupure d'entrée, l'installation électrique, prise de terre et liaison équipotentielle conformément à la réglementation en vigueur.

Il est également précisé que l'opérateur de réseau doit planifier la visite des postes de détente de réseau selon leurs caractéristiques (emplacement sur le réseau et dans l'environnement et « qualités reconnues du matériel en place »). Selon la classe de sensibilité affectée aux postes exploités, la fréquence des visites de maintenance (révision) est susceptible de varier de 6 mois à 4 ans dans les conditions suivantes :

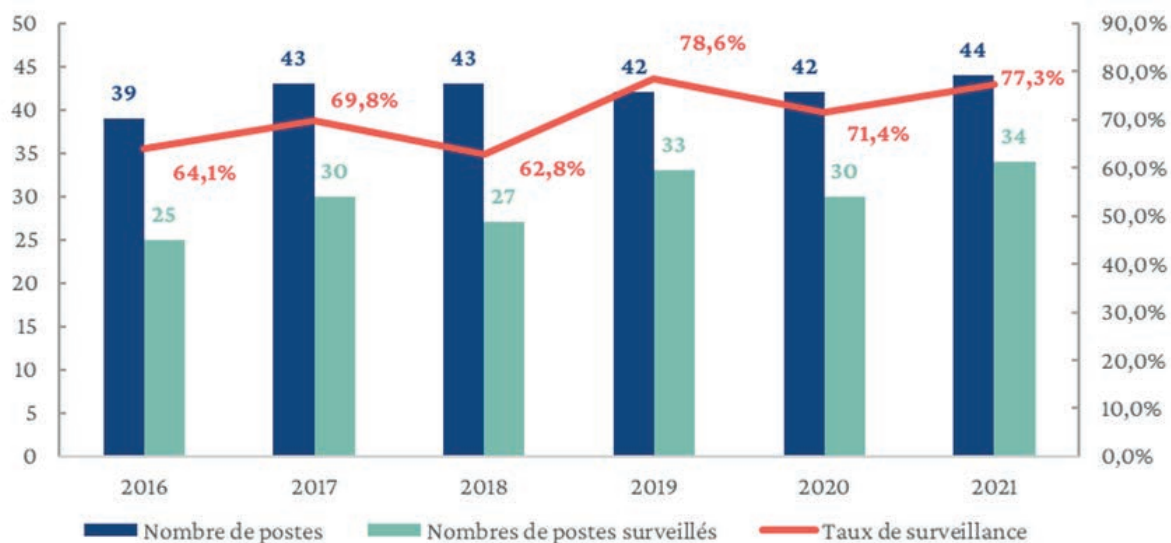
	Installations techniquement sensibles			Installations non sensibles	
	Postes avec présence de soufre/huile ou poussières constatées localement	Postes avec régulateurs équipés de poreux	Double ligne Simple ligne avec régulateur piloté	Simple ligne avec régulateur à action directe Autre type d'installation Montage monitoring	Régulateur avec batterie de type B Régulateur de type C
Postes en antenne	Classe Autres	Classe 1		Classe 2	Classe 3
Postes maillés		Classe 1	Classe 2		

Eu égard à ces dispositions, il a été demandé au concessionnaire de produire :

- un inventaire technique des postes de détente,
- la liste des postes de détente surveillés,
- le type d'anomalies de fonctionnement identifiées,
- la fréquence de maintenance et de surveillance de l'ouvrage.

Les données de surveillance maintenance communiquées ne donnent qu'une indication sur le nombre de visites de poste réalisées (34 sur 44 postes en 2021) et pas sur le résultat de ces visites (actions de maintenance engagées, problèmes détectés etc..) ni sur les postes concernés (un poste pouvant être visité plusieurs fois dans l'année).

Volume de surveillance des postes de détente



La Vérification Périodique de l'Étalonnage (VPE) des compteurs

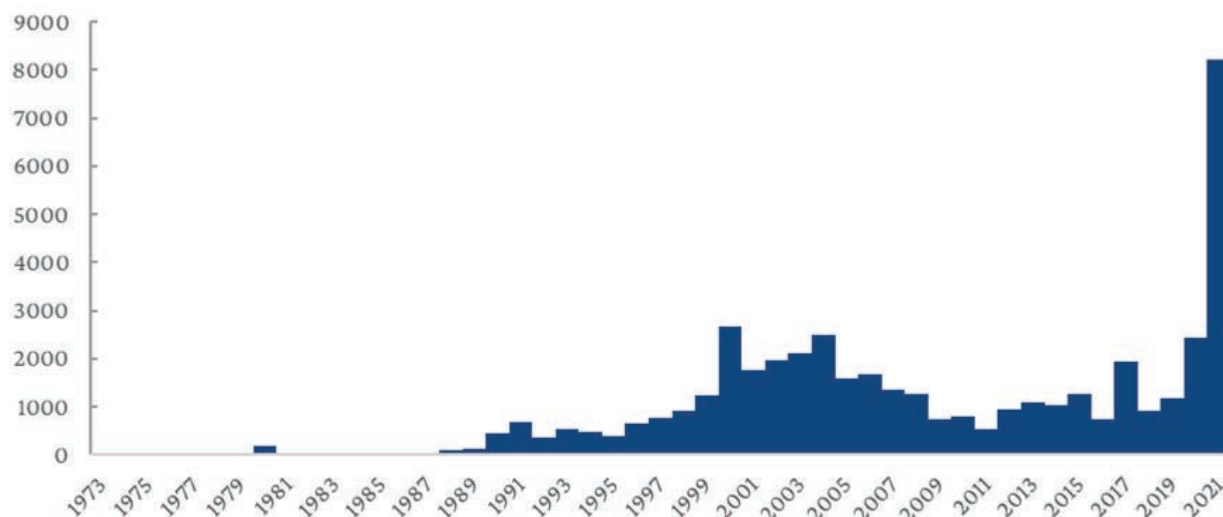
Avant toute analyse, rappelons que :

- Les compteurs de gaz sont des biens de reprise (hors patrimoine concédé),
- Le concessionnaire est responsable de la Vérification Périodique de l'Étalonnage (VPE),
- La VPE est une prestation de base, c'est-à-dire que la charge qu'elle représente pour le délégataire est incluse dans le tarif d'acheminement.

D'après l'inventaire communiqué par GRDF, il est possible de dresser l'état technique suivant des compteurs présents sur la concession :

... au 31/12/2021	Périmètre concession SDESM
Débit ≤ 6 m³/h	
<i>Actif</i>	41 539
<i>Inactif</i>	1 649
Débit 10 m³/h	
<i>Actif</i>	1 199
<i>Inactif</i>	43
Débit 16 m³/h	
<i>Actif</i>	423
<i>Inactif</i>	34
Débit 25 m³/h	
<i>Actif</i>	173
<i>Inactif</i>	12
Débit 40 m³/h	
<i>Actif</i>	128
<i>Inactif</i>	10
Débit > 40 m³/h	
<i>Actif</i>	297
<i>Inactif</i>	5
COMPTEURS INCONNUS	23
Total	45 535

Répartition des compteurs par millésime



Sur cet ensemble, il convient de noter les actes de vérification pour étalonnage suivants :

En ce qui concerne les compteurs domestiques dont le débit est inférieur à 16 m³/h

Au total, ce sont 3 694 compteurs qui ont été remplacés sur l'exercice (les compteurs de moins de 16 m³/h sont remplacés et non ré-étalonnés pour des raisons de coûts). À la fin de l'exercice, GRDF recense ainsi **11 223 compteurs** pour lesquels une VPE est nécessaire. Il est à noter que le déploiement du compteur GAZPAR entraîne des décalages dans la réalisation de la VPE, le concessionnaire préférant attendre la phase de déploiement industriel sur les communes concernées.

En ce qui concerne les compteurs à soufflet dont le débit est supérieur à 16 m³/h

Au global, ce sont 40 compteurs qui ont été ré-étalonnés sur l'exercice, portant le nombre de compteurs de ce type de plus de 15 ans à 12 sur l'ensemble de la concession.

En ce qui concerne les compteurs industriels

54 compteurs ont été ré-étalonnés en 2021 laissant un stock de compteurs non ré-étalonnés de plus de 5 ans) de 8 compteurs à la fin de l'exercice.

Impact du déploiement GAZPAR sur l'étalonnage des compteurs

L'étalonnage des compteurs est retardé par le déploiement des compteurs GAZPAR, GRDF ne souhaitant pas investir dans de nouveaux compteurs pour les enlever quelques mois après. Cependant, les économies qui peuvent être faites ne doivent se faire au détriment de l'usager. Même si GRDF assure qu'un compteur sous-compte lorsque sa durée de vie est dépassée, les études le prouvant ne nous ont pas encore été communiquées.



Fin 2021, 11 225 compteurs communicants sont au patrimoine de la concession contre 2 869 à la fin de l'exercice 2020 soit une nette accélération du déploiement.

3.5 Les incidents d'exploitation

Les développements suivants ont pour objectif de considérer la typologie des aléas d'exploitation survenus au cours du dernier exercice de manière à identifier parmi ces événements ceux qui sont potentiellement symptomatiques de défauts d'entretien ou la conséquence d'une altération de l'intégrité des ouvrages due à leur vieillissement.

En 2021, 1 619 procédures de signalements d'incidents potentiels ont été déclenchées sur le territoire des communes concédées. Parmi ces signalements, 636 ont concerné explicitement les ouvrages concédés.



Au titre de l'exercice 2021, GRDF (par voie d'avenant) a intégré les ouvrages « interface utilisateur » (compteurs, poste client, poste biométhane etc...) au périmètre des biens concédés. Avant cette date, le cabinet AEC ne considérait pas les incidents ayant affecté ces ouvrages dans les chiffres présentés. **C'est maintenant le cas ce qui explique en partie l'augmentation des incidents sur ouvrages concédés.**

L'écart (983 incidents), soit 60,7 % de l'ensemble, se décompose, dans des fractions non communiquées, entre :

- Les événements sans causes imputables aux gaz combustibles (pas de défauts constatés) ;
- Les événements effectivement associés au gaz, mais ne concernant pas le domaine concédé. Il peut alors s'agir d'incidents survenus sur les équipements appartenant aux usagers finaux (installations intérieures), d'aléas sur les ouvrages de transport ou encore d'événements résultant de dysfonctionnements sur les matériels d'autres distributeurs (stockage de gaz par exemple).

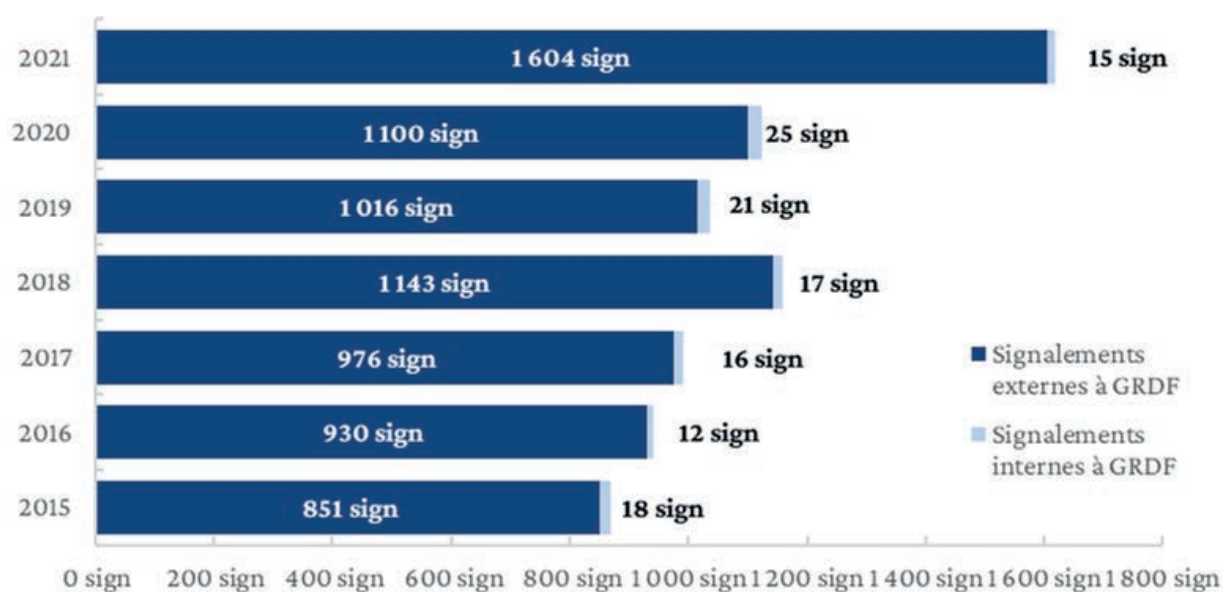
Les signalements

L'origine des signalements

Les signalements d'anomalies symptomatiques d'incidents sur les ouvrages gaz ont globalement deux origines :

- D'une part, ceux qui proviennent des agents de GRDF dans le cadre de leur activité. Ils génèrent des signalements d'incidents dits « internes » (15 incidents) ;
- D'autre part, en complément à l'ensemble de la population susceptible de faire connaître des aléas, ceux provenant de tiers, au sens large, qui génèrent des signalements d'incidents dits « externes » (1 604 incidents).

Répartition de l'ensemble des signalements par origines



Pour des raisons évidentes de lisibilité des informations reçues de ces appelants externes, le délégataire, dans son processus de collecte des renseignements, établit une décomposition des signalements externes selon qu'ils proviennent : des clients, des entreprises de travaux, des mairies, des pompiers, d'autres concessionnaires ou de tiers. Ainsi, il laisse à la dénomination « tiers » la désignation d'une fraction marginale d'appelants potentiels non concernés au premier chef par les infrastructures gazières exploitées sur un territoire.

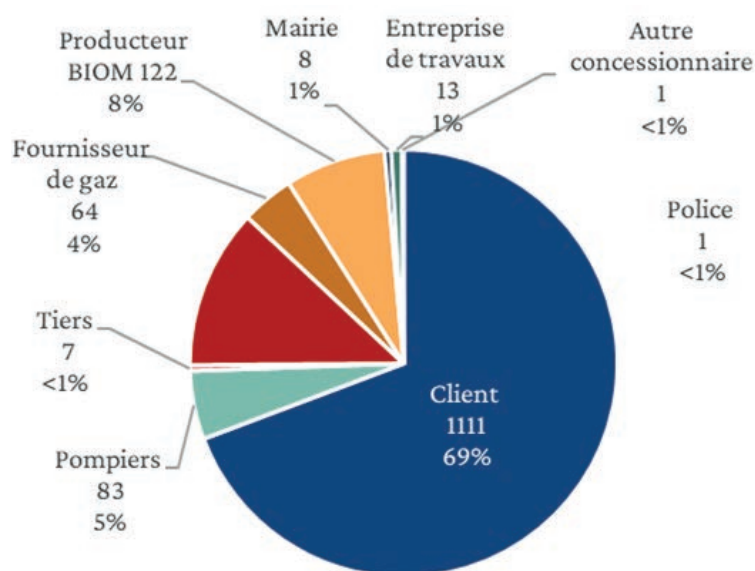
Il ressort nettement que les appels externes constituent la principale source d'avertissement du concessionnaire en cas d'anomalie a priori sur l'acheminement du gaz.

Cette catégorie d'origine de signalement est elle-même **dominée par les appels provenant des usagers (69 % en 2021 contre 76,5 % en 2020)**. Ensuite viennent les prestataires de GRDF à hauteur de 12 % en 2021.

Plus précisément, les chiffres communiqués permettent d'établir que 99 % des ouvertures de bons d'incidents découlent des appels externes.

Les signalements dits internes, puisque émanant du personnel de l'exploitant, découlent des activités de recherches systématiques de fuites, ou d'anomalies relevées lors de travaux ou de visites (vérification périodique de l'étalonnage des compteurs à soufflet par exemple) sur l'infrastructure de distribution.

Répartition des appels externes selon leur origine en 2021



Il est à noter qu'une part non négligeable (8 % des signalements en 2021 soit 122 signalements) proviennent de producteurs de biométhane.

La cause des signalements

Lors du signalement d'un potentiel incident, l'appelant mentionne la ou les cause(s) apparente(s) à l'origine de son appel. Ces causes sont enregistrées et une notation est effectuée par le centre d'appel dépannage (CAD) sur une grille préétablie prévoyant les plus fréquentes (fuites ou odeur de gaz, incendie ou explosion, manque de gaz, baisse de pression...) ainsi que les autres motifs.

Sur l'exercice 2021 (cf. infra), les signalements se répartissent très majoritairement entre :

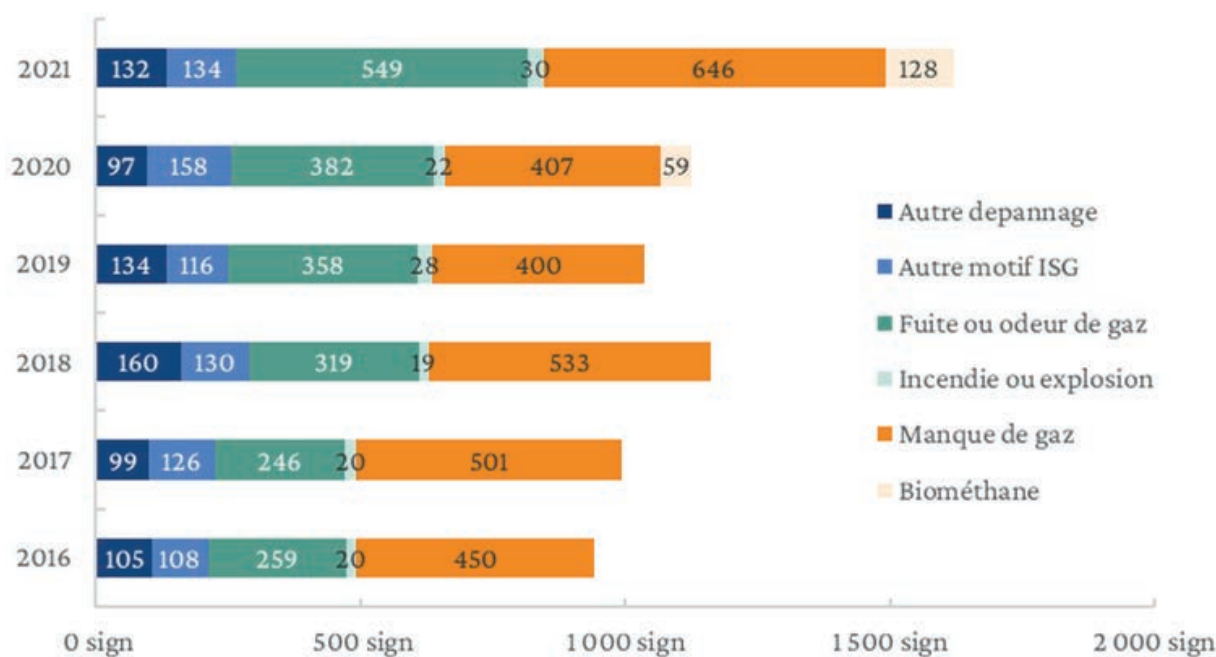
- Les appels pour **manque de gaz** (39,9 %) : ces appels ne sont pas symptomatiques de situations dangereuses. Les interventions de l'exploitant s'effectuent rapidement mais dans un ordre privilégiant (en cas de simultanéité d'appels) ceux à caractères d'urgence (incendies, fuites ou odeurs de gaz...);
- Les appels pour **fuites et odeurs de gaz** (33,9 %) qui donnent lieu à une intervention immédiate des agents du concessionnaire, à la mise en sécurité voire éventuellement à l'évacuation d'un périmètre et à la réalisation de réparations en cas de fuites constatées.

Les 26 % restant se répartissent entre :

- Les appels motivant les **autres interventions de sécurité gaz** (8,3 %) : c'est-à-dire des interventions à caractère d'urgence n'entrant pas dans les deux autres catégories déjà définies (fuite ou odeur de gaz et incendie ou explosion) typiquement justifiés par l'évocation (par les appelants) de baisses ou d'excès de pression et par la dangerosité qui découle de ces variations;
- La demande d'**autres dépannages** (8,2 %) : c'est-à-dire typiquement des demandes d'intervention motivées par des détenteurs bruyants, des portes de coffrets détériorés... Ils ne présentent aucun caractère d'urgence;
- Les appels motivés par les **incendies et explosions** (1,9 %) : très majoritairement des demandes d'interventions de GRDF par les sapeurs-pompiers pour la mise en sécurité de zones de sinistres ; ceci afin d'éviter d'éventuels sur-accidents;
- Les **dépannages et incidents associés au biométhane** à hauteur de 7,9 % des signalements.

Ces proportions sont constantes sur les trois derniers exercices observés :

Répartition des signalements selon leur cause



Notons que les interventions à caractère d'urgence sont en principe réalisées dans un délai maximum de 60 minutes. Sur 714 interventions à caractère d'urgence réalisées par le concessionnaire en 2021, seules 4 ont été réalisées dans un délai supérieur à 60 minutes soit moins de 1 %.

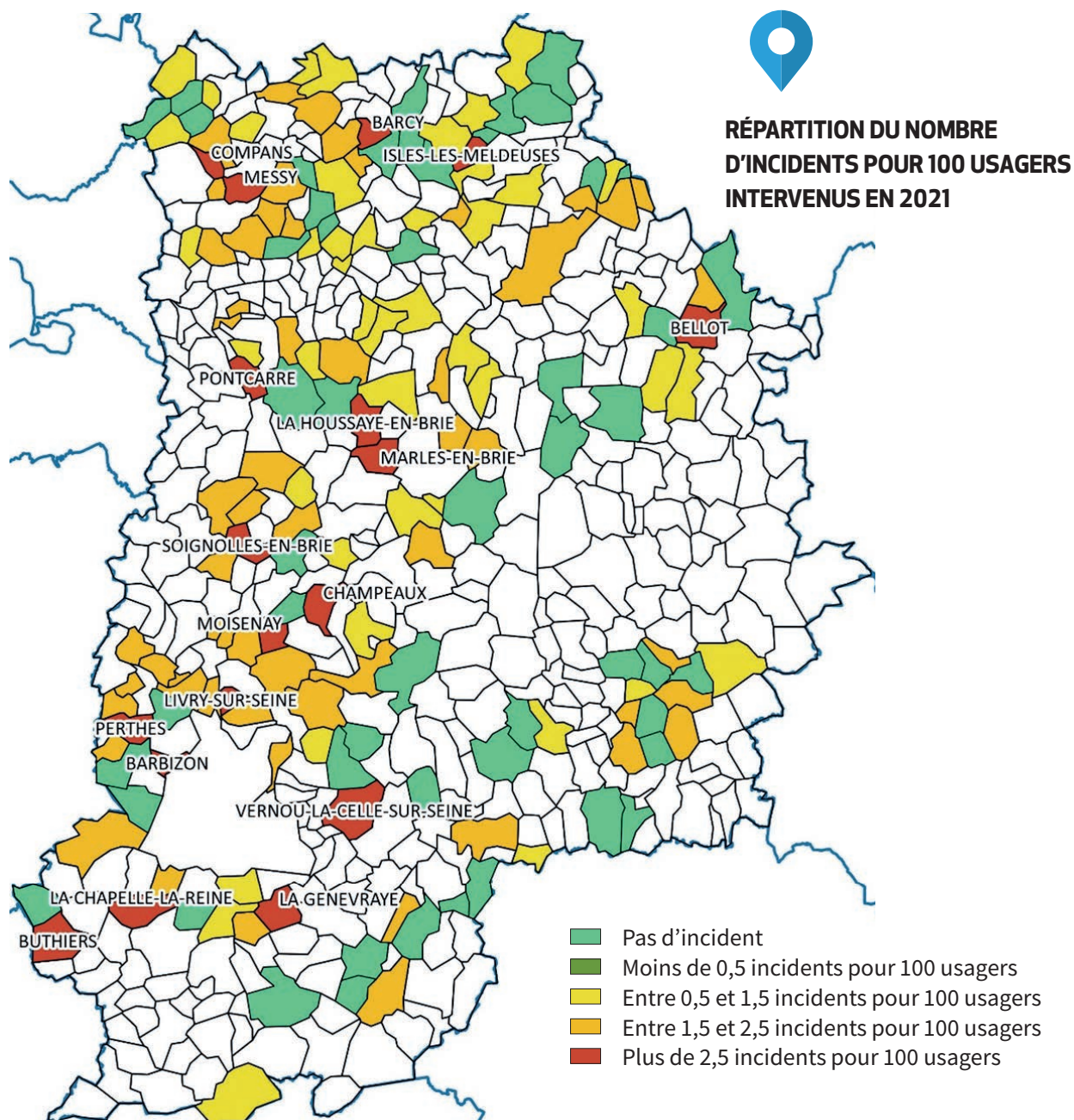
Analyse des incidents ayant affecté les ouvrages concédés

Tel qu'il l'a été évoqué précédemment, parmi l'ensemble des signalements reçus par le centre USG, tous ne concernent pas les ouvrages concédés. Ainsi des signalements peuvent également concerner les installations intérieures des usagers, les installations d'autres distributeurs ou alors n'affecter aucun équipement gazier dans le cas où, in fine, ces derniers ne présentent pas de défaut.

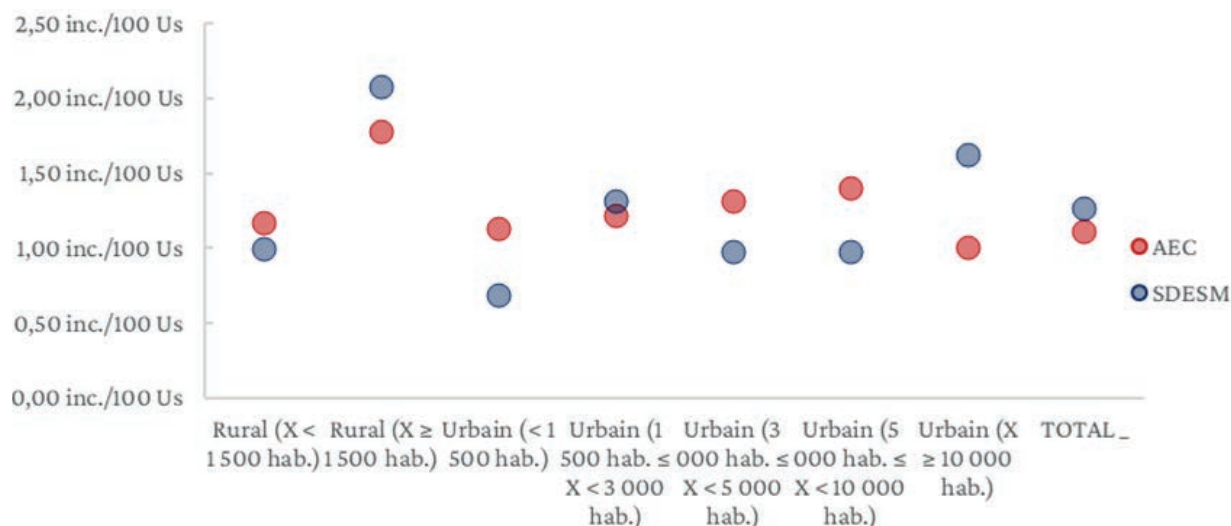
Il s'ensuit que les signalements relatifs à de réels incidents ayant affecté les ouvrages concédés ne représentent que 39,3 % de l'ensemble examiné jusqu'alors.

Le nombre d'incidents rapporté au service rendu

En eux-mêmes, les chiffres relatifs au nombre d'aléas n'ont que peu de signification s'ils sont séparés de leurs principaux paramètres d'appréciation et notamment du nombre d'usagers desservis. Ainsi, à l'échelle du périmètre concédé par le SDESM, le taux d'incidents pour 100 usagers s'établit à 1,43 en 2021, en hausse par rapport à l'exercice précédent (0,85 inc./100 usg.) notamment en raison de l'intégration de nouveaux ouvrages au périmètre concédé. Il est cependant à noter que ce taux serait tout de même de 1,26 incidents pour 100 usagers au proforma de la méthode utilisée lors des observations précédentes.



Taux d'incidents pour 100 usagers – Moyenne AEC



Au niveau national, le SDESM connaît un nombre d'incident par usager dans la moyenne des concessions observées par ailleurs par AEC.

La survenue de ces incidents a eu pour conséquence d'interrompre la fourniture de gaz chez 383 usagers en 2021 contre 524 en 2020, ce qui représente une baisse de 27 %.

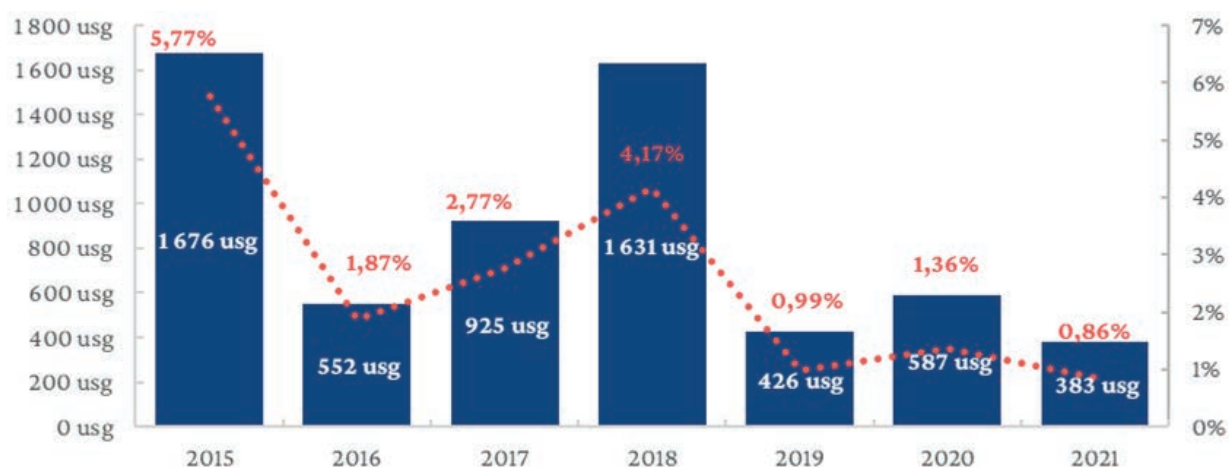
Les incidents les plus perturbateurs pour les usagers ont été les suivants :

INSEE	Commune	Type d'ouvrage	Cause de l'incident	Nombre d'usagers coupés
77152	DAMMARIE-LÈS-LYS	Branchement collectif	Facteur lié au matériel indéfini	10
77152	DAMMARIE-LÈS-LYS	Branchement collectif	Corrosion	110
77152	DAMMARIE-LÈS-LYS	Branchement collectif	Blocage/grippage	20



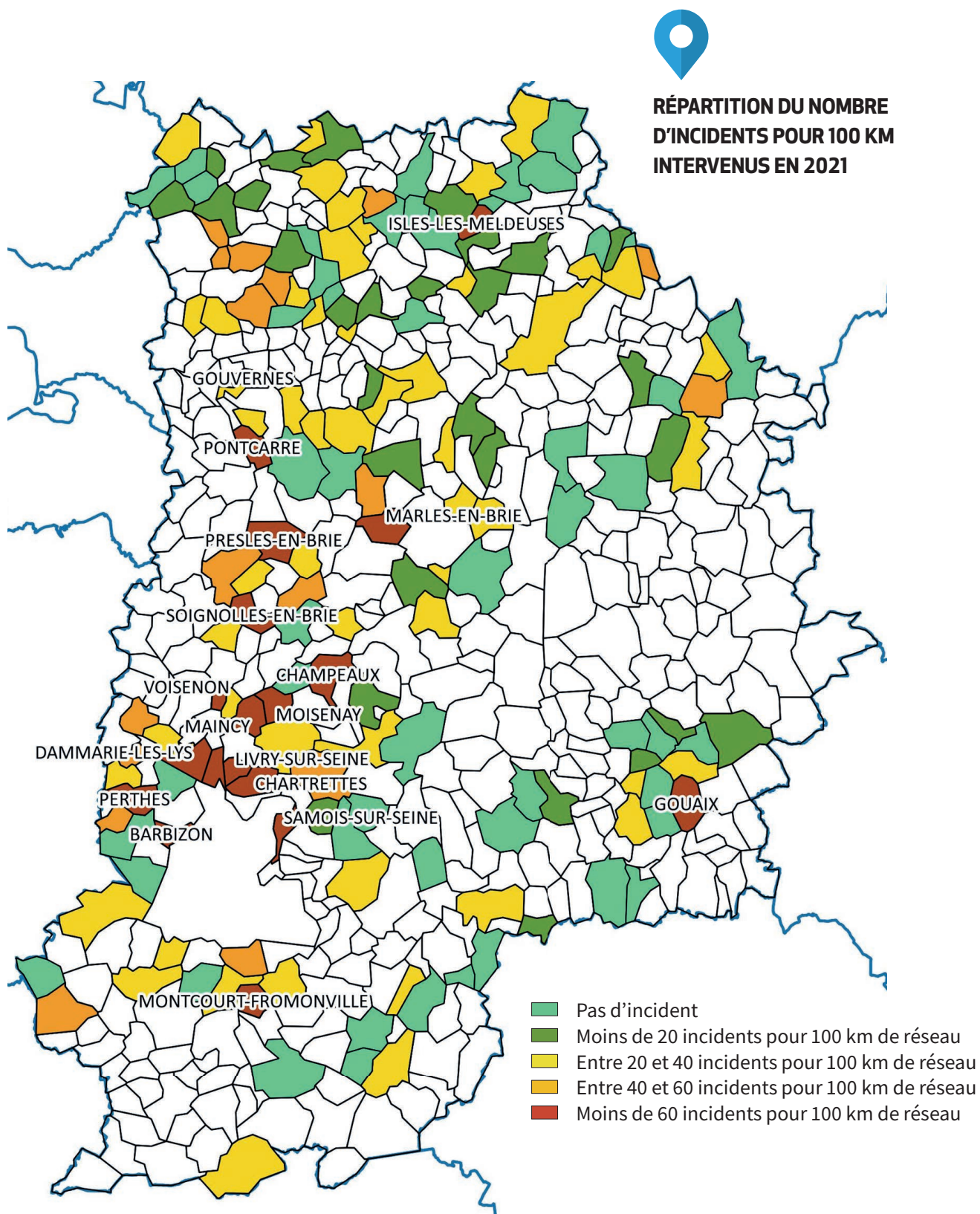
Comme AEC peut l'observer par ailleurs sur d'autres audits de concessions, les incidents associés à des dommages aux ouvrages lors de travaux tiers sont souvent les plus conséquents en termes de coupure de la fourniture du gaz aux usagers. Cependant, ils sont très contenus sur le périmètre du SDESM en 2021 et ont induit uniquement la coupure de 14 usagers.

Évolution du nombre d'usagers coupés (à périmètre non constant) sur la période 2015-2021



L'évolution du nombre d'usagers coupés, notamment en raison de dommages lors de travaux tiers, doit cependant être scrutée avec attention, car pouvant varier de façon importante notamment en raison de programmes travaux plus ou moins importants sur le territoire.

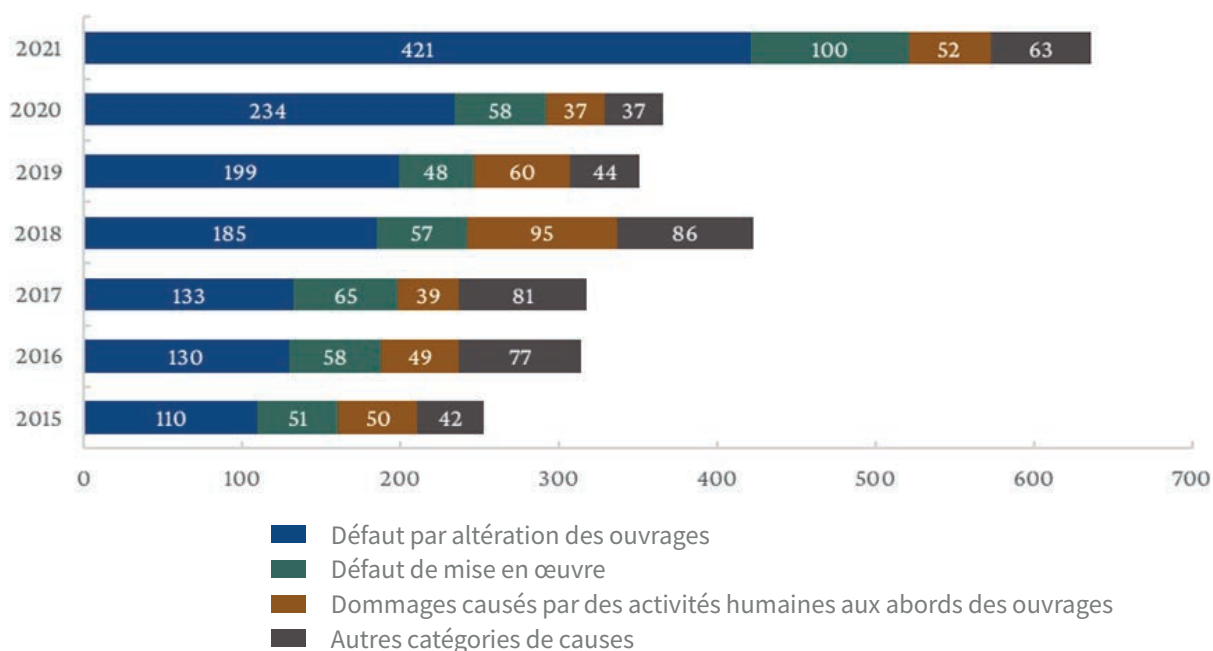
Concernant la représentation géographique des incidents survenus sur les communes en concession (voir ci-après), elle met en évidence que 52 communes n'ont été le siège d'aucun aléa en 2021. En revanche, certaines communes ont été le siège d'un nombre important d'incidents comme la commune de Dammarie-lès-Lys qui a compté 78 incidents en 2021 soit 1,6 incident pour 100 usagers (contre 47 incidents en 2020).



Les incidents selon leur cause

Sur la base des fichiers des incidents survenus sur les trois derniers exercices, il est possible de donner une appréciation de l'état du réseau et des principaux risques présents sur les différentes parties de l'infrastructure de distribution. En ce sens, on trouvera ci-dessous les causes d'incidents les plus fréquentes pour lesquelles il a été procédé à la définition de cinq catégories principales de causes d'aléas.

Typologie des causes d'incidents survenus sur les ouvrages concédés (périmètre non constant)



Les dommages causés par altération de l'intégrité des ouvrages (usure, rupture de pièces, ...) restent la première cause d'incidents à hauteur de 66 % en 2021 et 64 % en 2020. **Les parties actives des branchements sont les éléments les plus fragiles de l'infrastructure de distribution. Les causes à l'origine de ces incidents suggèrent des besoins en renouvellement puisqu'elles résultent majoritairement de problématiques d'usures, de ruptures, de cassures, de blocages et grippages** (c'est-à-dire de l'altération de l'intégrité ou de défaillances de leurs constituants); causes suggérant des phénomènes de vétusté des matériels ou une utilisation au-delà de leurs limites normales.

Les défauts de mise en œuvre des matériels sont la deuxième catégorie d'incidents à hauteur de 16 % des aléas en 2021 (inchangé par rapport à l'observation précédente), et sont principalement regroupés sous la dénomination « blocage/grippage ». Statistiquement, ces défaillances affectent plutôt des parties mécaniquement actives (hors sol ou affleurant comme des robinets, des détendeurs, des compteurs...).

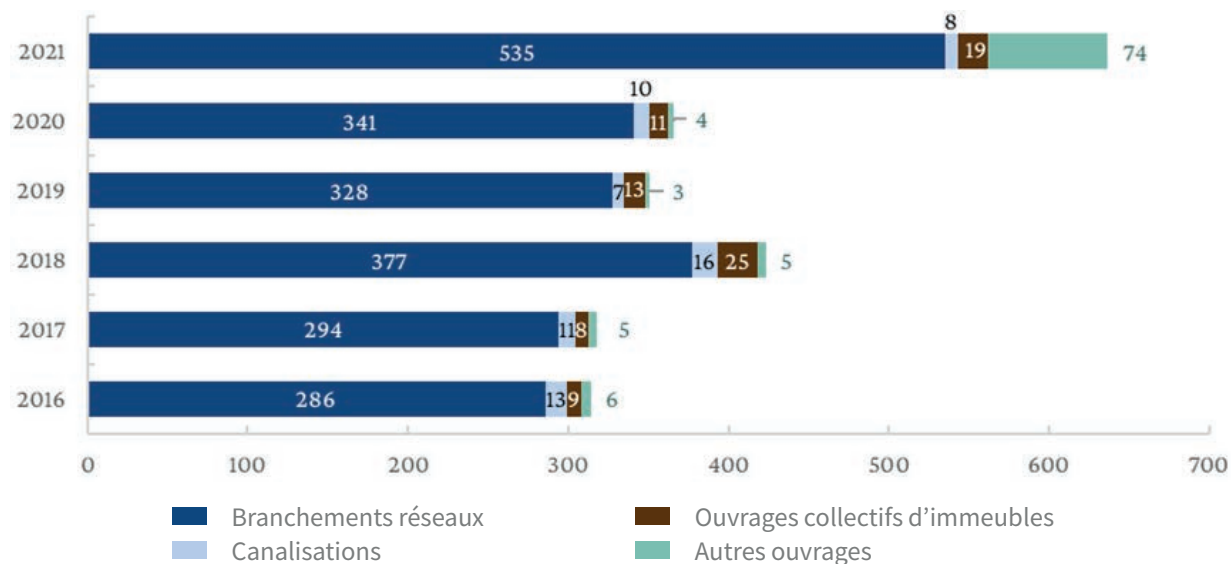
La part des incidents liés à des activités humaines sur ou aux abords des ouvrages continue sa baisse passant de 17 % en 2019 à 10 % en 2020 et 8 % en 2021. Soulignons que les principales causes d'incidents constituant cet item sont les « dommages lors de travaux tiers » et « Fausse manœuvre/erreur ». Il est ainsi possible de constater ici les fruits de la sensibilisation des entreprises travaux menée par GRDF et le SDESM dans le cadre du dispositif BS24.

Les autres catégories de causes des aléas (10 % en 2021) restent majoritairement constituées de la sous-catégorie « Déclenchement intempestif de dispositif de sécurité ».

Les incidents selon leur siège

La répartition des incidents suivant les ouvrages qu'ils affectent met en évidence que la majeure partie d'entre eux a affectée les ouvrages de raccordement, comme cela est majoritairement le cas sur les concessions auditées par AEC.

Répartition des incidents par type d'ouvrage (périmètre non constant)

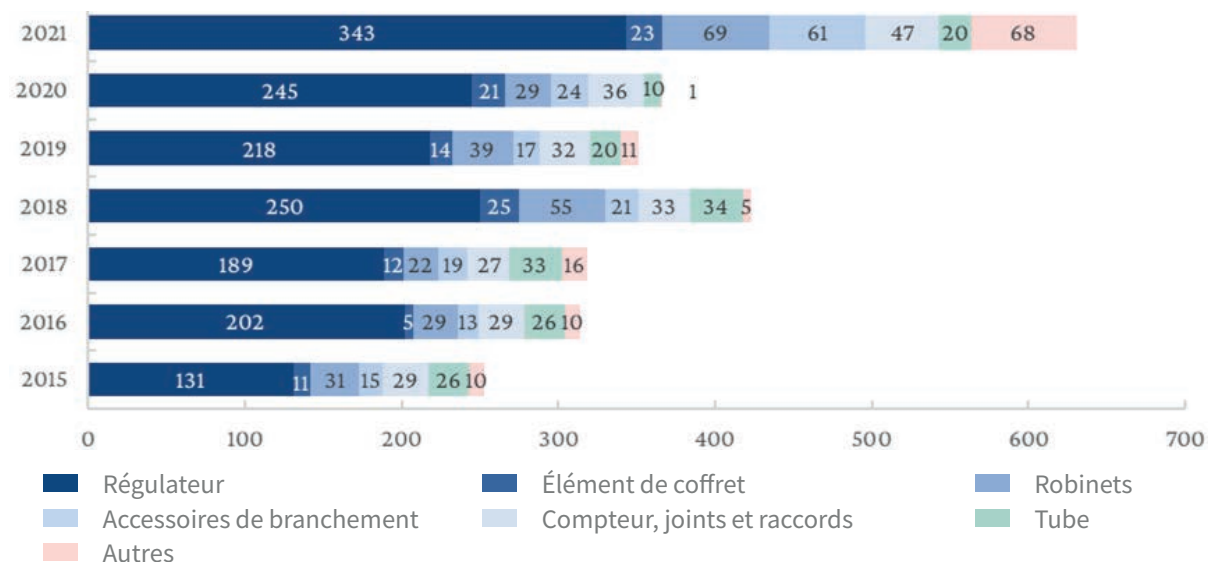


Plus concrètement, dans le détail :

- Comme toujours, les branchements sur réseaux (individuels et collectifs) constituent le premier type d'ouvrage affecté par les incidents avec 84 % des aléas survenus en 2021 ;
- Les autres ouvrages recouvrent principalement les postes client et recouvrent 11,6 % des incidents sur les ouvrages concédés.
- Puis, dans une moindre mesure, le reste des incidents ont eu lieu sur les ouvrages collectifs d'immeubles (3 %) et les canalisations (1,3 %).

Compte tenu de l'ampleur des incidents qui affectent les ouvrages de raccordement, il apparaît nécessaire d'attirer l'attention sur cette catégorie de biens. **Ce constat vient renforcer l'intérêt de disposer d'un inventaire technique exhaustif des capacités de raccordement en immeuble individuel ainsi qu'une vision claire des actes de surveillance maintenance menés sur ces mêmes branchements.**

Répartition des équipements en défaut (périmètre non constant)



La catégorie « Autres » augmente fortement en 2021 principalement en lien avec l'intégration des postes clients, postes biométhane au périmètre des actifs concédés. Cette catégorie regroupe principalement les ensembles de détente et les « autres équipements de poste ».

L'analyse sur la période 2015-2021 de la typologie des équipements en défauts à la suite d'un incident sur ouvrage concédé, met en évidence la part prépondérante des régulateurs qui restent les équipements les plus mis en défaut lors d'un incident (environ 54 % des incidents sur l'exercice).



Le régulateur est un organe situé entre le compteur et l'organe de coupure général. Il permet d'assurer une stabilité de la pression du gaz en aval du compteur. Il fonctionne sur la base d'une membrane dont la pression de déclenchement est calibrée par un ressort de détente.

Régulateur



4. CONTRÔLE FINANCIER ET COMPTABLE

4.1 Rappel sur le contexte et les objectifs du contrôle financier

Tout service public délégué par contrat se doit d'être contrôlé par l'Autorité délégante qui demeure responsable en dernier ressort du bon fonctionnement du service public.

Ainsi, pour mieux répondre aux besoins de suivi des services publics par le SDESM, la loi du 8 février 1995 a instauré une obligation générale de remise d'un rapport annuel destiné à l'information de la collectivité intéressée et du public (article L.1411-3 du Code général des collectivités territoriales).

Ce texte a été conçu par le législateur comme un moyen d'améliorer la transparence des délégations de service public et notamment des comptes du délégataire.

Le contrat de concession attribue aux deux contractants des obligations et plus particulièrement l'article 31 du cahier des charges annexé à la convention du 07 mai 2001 : « *Chaque année avant le 1^{er} juin le concessionnaire produit à l'autorité concédante (...) un compte rendu d'activité pour l'année écoulée faisant apparaître les éléments suivants* » :

- **Un rapport général** comprenant les principaux résultats, les faits marquants et les perspectives d'évolution du service se rapportant à la concession, et les résultats et événements significatifs de l'entreprise concessionnaire.
- **Un rapport financier** comprenant en base, à la maille de la concession, la présentation des éléments du compte d'exploitation comprenant :
 - En produits : recettes d'acheminement, recettes hors acheminement (raccordement + prestations complémentaires).
 - En dépenses : charges d'exploitation (achats externes, dépenses de personnel, impôts, taxes, redevances dont R1 et RODP) ; charges calculées (dotation aux amortissements et aux provisions) ; reprise d'amortissements, de provisions et de la valeur nette comptable.

Les principaux facteurs de risque pour le concédant

Les risques de portée générale encourus par la collectivité délégante sont les suivants :

- Le risque lié à une mauvaise exécution du service public par le concessionnaire : le cas échéant, la collectivité serait amenée à prendre les mesures nécessaires pour garantir la continuité du service public, en reprenant notamment les engagements souscrits par le concessionnaire dans le cadre de l'exécution de sa mission.
- Le risque lié à l'imprévision en cas de bouleversement des conditions économiques tel que l'équilibre de l'exploitation du service public ne peut plus être assuré : le concessionnaire serait alors en droit d'obtenir une indemnisation financière, faute de quoi il pourrait demander au juge la résiliation du contrat.

Au-delà de ces risques généraux et s'agissant d'une concession de distribution d'énergie, les risques les plus particuliers manifestes sont :

- Les risques liés à l'insuffisance des efforts de maintenance, aussi bien du point de vue de la qualité de service que sur le plan de la valeur du patrimoine,
- Les risques liés à une identification incorrecte ou non exhaustive du patrimoine mis en concession,
- Les risques liés à une insuffisance de traçabilité des informations relatives aux financements réciproques du concessionnaire et du concédant qui pourraient rendre délicate la mise en œuvre des clauses prévues à l'issue de la concession.

4.2 Les investissements

Comme le prévoit le contrat de concession, le concessionnaire est en charge des investissements sur les différents ouvrages de gaz : modernisation ou renforcement des canalisations dans le cadre de sa politique de sécurité industrielle, l'alimentation de nouveaux clients, ou le déplacement d'ouvrages dans le cadre de projets importants.

La politique d'investissement de GRDF est définie de manière globale à l'échelle nationale et est ensuite déclinée et adaptée localement. Par conséquent, les investissements ne sont pas réalisés en tenant compte de l'équilibre économique de chaque contrat, mais en fonction des besoins et des priorités qui se dégagent à l'échelle de chaque concession.

Le concessionnaire prévoit ses investissements en fonction de la finalité de ceux-ci (développement du réseau, déplacements d'ouvrages...) et non par famille d'ouvrages (canalisations, branchements, vannes...). Le tableau ci-après présente le montant dépensé par année suivant la finalité des investissements.

	Flux de dépenses en euros par finalités				
	2017	2018	2019	2020	2021
Développement du réseau	1 961 390	2 462 906	2 642 717	3 033 327	6 444 632
Déplacement d'ouvrages à la demande de tiers	348 386	73 677	28 844	251 239	621 369
Adaptation et sécurisation des ouvrages	1 345 167	218 165	674 066	192 164	399 407
Comptage	191 488	167 547	623 887	537 914	1 002 719
Autres	645 173	778 585	597 571	566 945	724 128

Les investissements sont présentés par GRDF suivant deux approches : les mises en service dans l'année et le flux de dépenses de l'année.

Les investissements de mises en service dans l'année correspondent à la valeur totale des ouvrages mis en immobilisations sur 2020. Ils sont présentés en deux grandes familles de dépenses :

- Sur les biens concédés : dépenses effectives pour la construction d'ouvrages qui se situent physiquement sur le territoire de la concession, et dont l'objet est prévu au cahier des charges de la concession.
- Sur les autres biens : il s'agit de quote-part des investissements réalisés pour des ouvrages qui ne sont pas localisés sur le territoire de la concession ou qui servent à plusieurs concessions (ex : les systèmes d'information).

Les investissements en flux de dépenses de l'année correspondent au montant effectivement dépensé sur une année.

Les investissements de développement

	Les mises en service en euros				
	2017	2018	2019	2020	2021
Biens concédés	3 690 088	2 996 301	2 559 085	2 246 642	6 328 405
Développement	1 458 435	2 201 084	2 100 594	1 926 277	5 212 033
Autres biens (développement + renouvellement)	682 238	795 216	458 491	320 364	1 116 370

Le montant des investissements consacrés au développement du réseau sur les biens concédés (conduites de distribution, ouvrages collectifs, branchements, postes de détente et de comptage, protection cathodique) s'élève à **5 212 033 €** en 2021 sur la concession, soit une très forte hausse par rapport à l'année précédente.

Les branchements individuels représentent **17,50 %** des investissements de développement soit **912 482 €** et l'extension de canalisations de distribution **80,16 %** soit **4 177 809 €**.

Le concessionnaire n'a pas investi en 2021 pour la protection cathodique contre 58 812 € en 2020.

Les investissements de renouvellement

	Les mises en service en euros				
	2017	2018	2019	2020	2021
Biens concédés	3 690 088	2 996 301	2 559 085	2 246 642	6 328 405
Renouvellement dits qualité	1 284 309	795 213	458 491	320 364	1 116 370
Autres biens	757 398	1 788 926	1 584 847	1 278 175	2 223 053



4.3 Patrimoine en concession

Sur la base de la nouvelle interprétation concernant le statut des biens dits « interfaces utilisateurs » qui sont désormais considérés comme concédés, la valeur brute du patrimoine en concession approche désormais les 140 M€.

Au total, la croissance du patrimoine en concession est donc de 8,6 M€, soit +6,6 %.

Montant en K€	2018	2019	2020	2021
Ouvrages réseaux et branchements	117 771	120 636	126 275	133 273
Ouvrages interfaces utilisateurs	3 580	4 227	4 867	6 515
Valeur brute en concession	121 351	124 864	131 142	139 788

Le tableau ci-après permet de décomposer la valeur brute du patrimoine concédé par grandes familles d'ouvrages et d'identifier les catégories d'ouvrages qui bénéficient des évolutions les plus significatives :

Ouvrages réseaux et branchements

Montant en K€	2018	2019	2020	2021
Branchements	34 458	35 608	37 581	38 968
Branchements Collectifs	1 102	1 067	1 095	1 155
Branchements Individuels	30 859	32 123	33 989	35 222
Conduites D'immeubles	708	685	705	729
Conduites Montantes	1 789	1 734	1 791	1 862
Conduites de distribution	82 001	83 632	87 114	92 695
Génie civil	12	12	0	0
Installations techniques	1 300	1 384	1 580	1 610
Dispositifs De Purge Fixes	37	40	46	45
Postes De Détente Réseau	699	698	715	745
Protection Cathodique	494	538	676	676
Télé exploitation Fixée Ouvrages	70	109	143	143
Terrains	0	0	0	0
Valeur brute	117 771	120 636	126 275	133 273

La valeur brute des ouvrages de réseaux et branchements inscrite à l'inventaire comptable de la concession représente plus de 133 M€ à la fin de l'exercice 2021, en augmentation de 7 M€, soit une progression de 5,5 %.

Cette hausse concerne très principalement les conduites de distribution qui représentent environ 80 % de cette progression.

La catégorie de biens intitulée « Ouvrages interfaces utilisateurs » a été créée en 2020. Elle correspond aux compteurs, aux postes clients et aux équipements de télérelevé qui figuraient jusqu'en 2019 dans les actifs hors-concession.

La hausse de la valeur brute immobilisée de cette catégorie d'ouvrages représente 1,6 M€, en hausse de 68 % du fait essentiellement de la valeur immobilisée des compteurs communicants « GAZPAR » qui enregistrent une croissance de 744 K€ en 2021.

Ouvrages interfaces utilisateurs

Montant en K€	2018	2019	2020	2021
Installations techniques	1 446	2 059	2 699	3 532
Postes clients et équipement de télérelevés	1 383	1 995	862	1 054
Postes Biométhane	0	0	1 837	2 478
Postes de détente	16	16	0	0
Protection cathodique	47	47	0	0
Compteurs	2 133	2 169	2 169	2 982
Compteurs dom. non communicants	332	206	86	86
Compteurs Gazpar	54	132	265	1 009
Compteurs industriels (> 16m ³)	745	812	886	943
Compteurs Qgcf équipés d'un module	301	311	203	208
Compteurs Qgcf remplacés par GAZPAR	701	708	730	736
Valeur brute	3 580	4 227	4 867	6 515

Le tableau ci-dessous permet de décomposer les investissements entre extensions et renouvellements.

Ouvrages interfaces utilisateurs

Montant en K€	2019	2020	2021
Extensions	2 098	1 946	5 391
<i>% de la valeur brute en concession</i>	1,7 %	1,6 %	4,3 %
Renouvellements	458	320	1 885
<i>% de la valeur brute en concession</i>	0,4 %	0,3 %	1,5 %
Total hors remises gratuites	2 557	2 266	7 276
<i>% de la valeur brute en concession</i>	2,1 %	1,9 %	5,8 %
Remises gratuites	530	671	920
<i>% de la valeur brute en concession</i>	0,4 %	0,6 %	0,7 %
Total investissements	3 087	2 937	8 196
<i>% de la valeur brute en concession</i>	2,6 %	2,4 %	6,5 %

Il apparaît que les investissements mis en service en 2021 ont été principalement des investissements d'extension du réseau.

Le compte de résultat

Montant en K€	2018	2019	2020	2021
Total recettes climat retraite	16 800	16 124	16 169	16 384
Recettes d'acheminement	15 508	14 724	15 166	14 824
Recettes hors acheminement	1 292	1 399	1 003	1 561
Reprises de provisions	NC	NC	NC	NC
Total charges	14 565	13 143	11 474	11 506
Charges d'exploitation	9 700	8 510	7 295	7 465
Main d'œuvre	4 823	3 971	2 711	2 560
Achats de matériel, fournitures et énergie	587	365	435	428
Sous-traitance	1 513	1 072	427	325
Autres charges d'exploitation	2 140	2 598	2 848	3 383
Redevances	315	302	282	249
Impôts et taxes	322	203	163	158
Contribution des fonctions centrales mutualisées	-	-	429	362
Charges calculées	4 866	4 632	4 179	4 041
“Résultat” NDND climat retraite	2 234	2 981	4 695	4 879
Impact climatique	546	- 664	- 382	- 211
“Résultat” NDND	2 780	2 317	4 313	4 668
Rémunération des capitaux	- 3 778	- 3 653	- 4 384	- 4 332
<i>Écart d'éclatement</i>	- 2	237	17	20
Solde présenté au CRAC	- 1 000	- 1 100	- 54	356

Le tableau ci-dessus montre que la dégradation des résultats observée depuis 2018 résulte :

- d'une hausse sensible des charges d'exploitation affectées à la concession, notamment au titre des natures « main d'œuvre » et « sous-traitance » qui n'a fait l'objet d'aucune explication de la part du concessionnaire ;
- d'une hausse des charges calculées imputées à la concession qui résulte des investissements réalisés sur le périmètre de la concession.

Si l'on neutralise la « rémunération des capitaux » retranchée du solde présenté dans le CRAC (puisque celle-ci ne constitue pas une charge mais une contribution autorisée au résultat) les résultats restent positifs en 2021 et 2020 malgré leur décroissance.

Approche par les flux de trésorerie du compte de résultat

En K€ Climat courant	2019	2020	2021	VAR
Recettes climat courant	15 787	15 459	17 345	+ 12 %
Charges d'exploitation	7 295	8 510	9 700	+ 14 %
Autofinancement apparent	8 492	6 949	7 646	+ 10 %
en % des recettes d'acheminement	57 %	49 %	48 %	-
Réinvestissement en concession	2 557	2 937	8 196	+ 179 %
Taux de réinvestissement de l'autofinancement	30 %	42 %	107 %	-

Le tableau ci-dessus montre que l'autofinancement apparent reste significatif avant charges calculées, puisqu'il représente près de 50 % des recettes d'acheminement.

Cependant, du fait de l'importance des investissements mis en service en 2021, ceux-ci n'ont pu être totalement financés à l'aide du flux de trésorerie annuel dégagé par l'exploitation tel qu'il ressort des données transmises par le concessionnaire. Ce constat est cependant ponctuel puisque si l'on réalise l'analyse sur les 3 derniers exercices, les investissements mis en service ont représenté 13,7 M€ pour 23 M€ d'autofinancement dégagé. Ainsi, moins de 60 % de l'autofinancement dégagé a été consacré au réinvestissement.



5. LE MOT DU CONCESSIONNAIRE

« 2021, début de la flambée des énergies et prise de conscience de l'intérêt de la souveraineté énergétique »

Le conflit que nous connaissons depuis février 2022 en Ukraine nous rappelle ce que la crise sanitaire avait déjà pu mettre en évidence, et dont nous avons commencé à voir les conséquences dès l'été 2021 avec une hausse sans précédent des prix de l'énergie et notamment du gaz : notre dépendance et notre vulnérabilité à l'égard de nombreuses ressources fondamentales pour l'équilibre de notre économie qui rendent indispensable la reconstruction de notre souveraineté et notamment notre souveraineté énergétique. Or, les gaz renouvelables, parmi lesquels en premier lieu le biométhane, sont une solution pérenne et pertinente pour atteindre notre indépendance énergétique.

En cohérence avec l'objet du rapport, les chiffres mentionnés ci-dessous portent sur l'activité 2021, mais gardons en tête la dynamique particulière de la Seine-et-Marne. Celle-ci explique des capacités de production de biométhane à date bien supérieure : ainsi le 07 septembre 2022 a été mis en service le 10^{ème} site injectant sur le réseau exploité par GRDF depuis le 1^{er} janvier 2022. En parallèle sur la même période, 2 nouveaux sites ont aussi été mis en service sur le réseau GRTgaz. Au total, ce sont donc 35 sites qui, au 07 septembre 2022, injectent un gaz renouvelable et local dans les réseaux de Seine-et-Marne. Afin de préparer l'avenir, l'étude lancée par le SDESM en 2021 et visant à définir les perspectives de production d'hydrogène et de méthane vert et bas carbone en Seine-et-Marne contribue à voir plus loin en termes de verdissement du (ou plutôt des) gaz et a permis d'identifier des projets qui feront l'objet d'études pré-opérationnelles auxquelles GRDF sera ravi de contribuer.

À fin 2021, 29 sites injectaient du biogaz dans les réseaux d'Île-de-France, dont 23 en Seine-et-Marne pour une capacité installée de 420 GWh/an, soit l'équivalent de la consommation de 70 000 logements ou 1 700 bus. Parmi les sites seine-et-marnais en service à fin 2021, 13 injectent sur une commune adhérente au SDESM, dont 5 mis en services courant 2021. La charte CapMétha77, signée en juin 2020, fixe l'objectif en 2030 de 75 % d'autonomie en gaz renouvelables dans les consommations des habitations seine-et-marnaises. À fin 2021, la production de biométhane en Seine-et-Marne permettait de couvrir 10 % de la consommation résidentielle.

Le gaz vert, lorsqu'il est utilisé en carburant, est un des leviers incontournables pour limiter l'impact climatique de nos déplacements, améliorer la qualité de l'air, et favoriser l'accessibilité de la ZFE-m francilienne aux acteurs économiques locaux, artisans et logisticiens en tête. En Seine-et-Marne, un schéma directeur des stations publiques GNV/BioGNV qui s'inscrit dans la politique partenariale CapMetha77, a été réalisé en 2021. Cet exercice a permis de dimensionner le nombre de stations publiques à horizon 2030 en fonction du potentiel de véhicules identifiés sur le département. Ainsi, un objectif concret et partagé par les acteurs de CapMetha77 est affiché : 30 stations publiques en 2030, afin d'alimenter 6 000 Poids Lourds qui rouleront au BioGNV. Les actions se poursuivent avec le lancement du Club CapBioGNV et la mise en place du BioGNV Tour dans le cadre duquel une dizaine d'EPCI ont déjà été rencontrés conjointement par le Département de Seine-et-Marne, le SDESM et GRDF pour étudier concrètement la déclinaison locale du schéma directeur BioGNV.

L'augmentation de la production de biométhane a nécessité de réfléchir au dimensionnement du réseau introduisant les notions de maillage et de rebours, et fait donc de la Seine-et-Marne un département précurseur aussi en matière de gestion dynamique des réseaux, grâce à la l'implantation de deux rebours. Le rebours du Valois par exemple a généré des travaux de renforcement significatifs pour connecter les zones de production aux zones de consommation. Jusqu'en 2022, l'ensemble des chantiers de renforcement en Île-de-France représenteront 100 km de raccordement, 70 km de maillage et 30 km d'extension.

Enfin, pour faire face à l'urgence climatique et encourager la sobriété énergétique, il est aussi nécessaire d'accélérer la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires et des logements, et notamment les bâtiments appartenant aux collectivités. Ainsi, GRDF accompagne les collectivités pour répondre aux obligations du décret tertiaire. En outre, en 2021 GRDF s'est associé à la banque des Territoires pour développer l'outil Prioréno dont l'objectif est de mettre gratuitement à la disposition des collectivités, une vision de leur parc de bâtiments publics et des consommations d'électricité et de gaz associées, afin de leur permettre d'identifier en quelques clics les chantiers de rénovation à étudier en priorité. Trois communes de Seine-et-Marne, adhérentes au SDESM, ont été choisies pour expérimenter ce nouvel outil dans sa phase test, avant mise à disposition de toutes les collectivités mi-2022.

Olivier BECAUD
Délégué Concessions
Direction Clients Territoires Île-de-France

6. CONCLUSION

À la suite des développements menés *supra*, il convient d'attirer l'attention sur les aspects suivants :

La qualité des informations mises à disposition du syndicat dans le cadre du contrôle :

À la vue des thématiques abordées dans le présent rapport, il convient de rappeler les principales carences qui pour la plupart, sont les mêmes que celles constatées lors de l'observation précédente :

En termes d'inventaires :

- L'absence d'inventaire technique des branchements individuels, dommageable surtout au regard de la prédominance des sièges d'incidents associés;
- L'absence d'information sur les recettes de distribution générées sur le territoire du SDESM par gamme tarifaire (demande en cours).

En termes de transmission de données :

- La présentation des actes de maintenance qui ne sont pas communiqués ouvrage par ouvrage ;
- Les dépenses d'entretien et de maintenance engagées sur l'exercice.

L'évolution des principaux indicateurs

Dynamisme de la concession et part de marché du gaz

Globalement, la dynamique de la concession se poursuit avec l'intégration au périmètre du SDESM des communes de Sourdun et de Bourron-Marlotte qui conduisent à une augmentation mécanique de 966 usagers. À périmètre constant avec l'observation précédente, une hausse est cependant aussi constatée (+0,9 %).

Pour la première année depuis 2016, les consommations par usager repartent à la hausse (28,9 MWh), ceci en raison d'une rigueur climatique beaucoup plus importante en 2021 que sur la période 2017-2020. Ceci induit une augmentation des recettes d'exploitation générées par GRDF sur l'exercice qui passent de 14,1 M€ en 2020 à 16,1 M€ en 2021.

GRDF estime que la rigueur climatique est responsable d'un « trop perçu » (par rapport aux prévisions de la CRE) à hauteur de 545 k€ en 2021 au périmètre du SDESM.

L'infrastructure de distribution

L'infrastructure de distribution n'a connu que peu de variations entre les deux observations, hors celle induite par l'intégration de deux communes au périmètre du SDESM. Les réseaux en fonte ductile et en cuivre poursuivent leur diminution au profit des réseaux en polyéthylène signe d'une modernisation progressive du réseau (qui ne suffit cependant pas à maintenir l'âge moyen des réseaux de distribution qui continue de progresser).

À fin 2021, l'âge moyen de ces canalisations se porte à 24,6 ans contre 24,2 ans en 2020, ce qui est dans la moyenne des concessions observées par ailleurs par le cabinet AEC.

Les incidents sur les ouvrages concédés

Concernant les incidents intervenus sur les ouvrages concédés, **leur nombre augmente fortement en 2021** puisque le nombre d'incidents sur les ouvrages concédés passe de **366 en 2020 à 636 en 2021**. Si une partie de cette augmentation est liée à la modification du périmètre des ouvrages concédés, ce niveau est tout de même en forte augmentation et le concessionnaire devra être interrogé à ce titre. **Ramené au nombre d'usagers sur la concession, ce nombre reste cependant dans la moyenne des concessions observées par ailleurs par le cabinet AEC**. Il est à noter que le nombre d'usagers coupés sur l'exercice se place au niveau le plus faible depuis 2015 avec 383 usagers coupés sur l'exercice en 2021 soit 0,86 % des usagers

Mises en service réalisées sur l'exercice

Concernant les investissements engagés relativement à l'infrastructure concédée, ces derniers se sont élevés à **7,6 M€ en 2021, en très forte augmentation par rapport à l'observation précédente**. Si cette augmentation peut en partie s'expliquer par l'intégration de nouveaux actifs au périmètre des biens concédés (notamment les postes biométhane, postes clients etc..), **elle s'explique aussi par la mise en immobilisation du rebours de Valois Sud associé à un investissement global de 1,9 M€ de GRDF**.

Au global, 85 % des investissements engagés par le concessionnaire sur l'exercice sont associés à des travaux de 1^{er} établissement (contre 15 % d'investissements de renouvellement).

Il est ainsi possible de constater que le concessionnaire à immobilisé 17 M€ d'investissements sur la période 2018-2021 soit environ 12 € par mètre linéaire de canalisation (10 € pour des investissements de 1^{er} établissement et 2 € dans des investissements de renouvellement). Ces niveaux cachent des disparités importantes au niveau communal puisque **5 communes n'ont connu aucun investissement sur cette période (Lesches, Chailly-en-Bière, Fontenailles, Villiers-en-Bière et Voinsles)**.

La surveillance de l'infrastructure

La surveillance des ouvrages concédés reste un point difficile à appréhender pour l'autorité concédante du fait des informations mises à disposition par le concessionnaire. En effet, il n'est pas possible d'avoir une vision de la surveillance ouvrage par ouvrage et ainsi constater le respect des obligations réglementaires de GRDF en la matière. De plus, le concessionnaire ne donne pas d'indications sur les actions engagées à la suite de ces opérations de surveillance maintenance ni sur l'état général des ouvrages concédés.

Finances

Comme au cours du précédent contrôle, certaines informations essentielles pour garantir la traçabilité et l'analyse des données financières présentées par le concessionnaire ne sont pas transmises ou restent insuffisantes.

Il s'agit notamment :

- de la traçabilité des données présentées au titre du droit du concédant,
- des informations permettant de reconstituer les financements effectivement récupérés par le concessionnaire depuis l'origine du contrat,
- du montant disponible à la maille de la concession, de la justification et de l'impact de la provision pour renouvellement sur les comptes de la concession,
- des charges calculées et produits calculés sur le périmètre de la concession. La communication de ces informations est pourtant explicitement prévue par le cahier des charges annexé au contrat de concession.

Il apparaît à l'analyse que les données présentées au paragraphe « compte d'exploitation » du compte rendu annuel ne constituent pas un compte de résultat et qu'elles sont élaborées en retenant des règles différentes de celles retenues pour l'élaboration du compte de résultat publié dans les comptes sociaux de GRDF.

Dès lors, il est impossible d'évaluer le niveau réel de rentabilité que le concessionnaire retire de l'exploitation de la concession. De plus, il est impossible pour l'autorité concédante de vérifier la réconciliation des résultats locaux avec les résultats nationaux, y compris sur la base du rapport de diligences convenues établi par les Commissaires aux Comptes.

Les informations communiquées ne permettent pas non plus d'anticiper les conséquences de fin de contrat. Il est donc indispensable que les insuffisances relevées à ce titre fassent l'objet d'un plan d'action du concessionnaire pour compléter l'information disponible.

Ainsi, le contrôle financier du domaine concédé **subit une limitation certaine et importante** qui fragilise les analyses qui peuvent être déduites des informations transmises par le concessionnaire.

Au-delà des conclusions sur la qualité de l'information financière formulées ci-dessus, il convient également de s'interroger sur la pertinence et la signification des nouveaux choix effectués depuis 2015 par le concessionnaire en ce qui concerne les informations présentées dans son compte rendu annuel.

En effet, il apparaît notamment que le **thème des passifs de concession n'est plus du tout traité dans le CRAC**, bien que ces passifs continuent à figurer dans le bilan de GRDF. Dans ce nouveau contexte, le fait que les provisions affectées au financement des ouvrages renouvelés ainsi que la valeur des ouvrages entrant en concession en début de contrat ou à la date d'adhésion des communes ne soient plus identifiées dans le CRAC comme des financements du concédant pose question : il n'est en effet pas possible en l'état actuel de déterminer quel serait le montant de la « valeur nette comptable des ouvrages concédés financés par le concessionnaire » qui serait revendiqué par le concessionnaire en cas de mise en œuvre de la clause indemnitaire prévue à l'article 30 du traité de concession. Cette incertitude concerne également le mécanisme de réévaluation prévu par cette clause indemnitaire dont la légitimité paraît fortement discutable et dont les effets ne sont pas évaluables en l'état.

Il conviendra également de vérifier au cours des prochains contrôles que la procédure « présomption d'anomalie » permet effectivement de contenir les risques de valorisation incorrecte du patrimoine entrant en concession.

Il conviendra également d'obtenir des informations plus détaillées et des explications sur les modalités retenues par le concessionnaire pour traiter les comptes de bilan de la concession dans le cadre de la mise en place du nouveau contrat entré en vigueur le 15 février 2019 et des importants changements comptables survenus en 2020.



**SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
DES ÉNERGIES DE SEINE-ET-MARNE**

1, rue Claude Bernard 77000 La Rochette
01 64 79 74 75 - sdesm.fr

SUIVEZ NOUS

